



LISZT ACADEMY  
FOUNDED 1875

ERASME NETWORK FOR MUSIC

polifonia



Association  
Européenne des  
Conservatoires,  
Académies de  
Musique et  
Musikhochschulen  
(AEC)



## 41ème Congrès annuel et Assemblée générale de l'AEC 2014

13-15 Novembre 2014

Académie de Musique Liszt,  
Budapest

L'avenir de l'enseignement musical supérieur européen : poursuivre la  
tradition, promouvoir la diversité et favoriser l'innovation

*L'AEC souhaite exprimer sa sincère reconnaissance à la Présidente de l'Académie de Musique Liszt Andrea Vigh et à l'équipe coordonnée par Beata Furka pour leur formidable soutien dans l'organisation du Congrès Annuel et de l'Assemblée Générale 2014 à Budapest.*



**Merci à notre sponsor**

[www.asimut.com](http://www.asimut.com)



**WIFI:**

**Réseau: LFZE-AEC**

**Mot de passe: AEC2014November**

# Table des matières

<b>INTRODUCTION – L’avenir de l’enseignement musical supérieur européen : poursuivre la tradition, promouvoir la diversité et favoriser l’innovation .....</b>	<b>6</b>
<b>PROGRAMME .....</b>	<b>8</b>
<b>INTERVENANTS ET RÉSUMÉS.....</b>	<b>14</b>
Séance plénière I – « Sonder nos valeurs communes : vers un agenda européen pour la musique » par Enrique Barón Crespo.....	14
Séance plénière II – « Polifonia 2004 – 2014 : Réflexions sur le chemin parcouru et sur les nouveaux programmes » par Harald Jørgensen .....	16
Les instantanés » sur les résultats de Polifonia III.....	17
1 – Évaluations et critères .....	17
2 – La recherche artistique dans l’enseignement musical supérieur.....	18
3 – Amélioration de la qualité, accréditation et <i>benchmarking</i> .....	19
4 – Apprentissage tout au long de la vie : éducation à l’entrepreneuriat.....	21
5 – Mobilité : reconnaissance, suivi et programmes communs.....	22
Groupes de discussion.....	23
A - Tradition européenne et innovation à l’heure du village planétaire.....	23
B – Changer de perspectives : l’étudiant partenaire - l’expérience du <i>shadowing</i> étudiant au RNCM .....	26
C – Séminaires sur le Conservatoire innovant (ICON) : Présentation de l’approche ICON et réflexions sur son avenir .....	27
D – Évolution de U-Multirank.....	29
E – Les réseaux de l’enseignement musical en Europe : synergies et opportunités ..	31
F – Garantir l’accès à l’éducation musicale pour tous dans toute l’Europe et au-delà .....	33
Séance plénière IV – « Après Polifonia : l’activité de projet de l’AEC après 2014 en vue d’un Agenda européen pour la musique » par Pascale De Groote .....	35
FULL SCORE : <i>FULfilling the Skills, CCompetences and know-how Requirements of cultural and creative players in the European music sector</i> .....	35
Agenda Européen Pour la Musique .....	39
Rencontres régionales avec les membres du Conseil .....	41
DOCUMENTS POUR L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.....	42

<b>Assemblées Générales Conjointes des Deux Associations 'Pays-Bas' et 'Belgique'</b>	43
<b>Compte-rendu de l'Assemblée générale 2013 de l'AEC</b>	45
<b>Explication du contenu de l'ordre du jour de l'AG 2014 en rapport avec l'association néerlandaise</b>	57
<b>PLAN STRATÉGIQUE DE L'AEC 2011 – 2015: Actions pour 2013 et progrès accomplis en janvier 2014</b>	59
<b>PLAN STRATÉGIQUE DE L'AEC 2011-2015: Objectifs pour 2014 relatifs au Plan stratégique</b>	66
<b>MusiQuE – Music Quality Enhancement</b>	69
<b>Cotisations 2015: Propositions de tarifs</b>	73
<i>Artistes parrains de l'AEC : proposition d'adaptation du Plan stratégique – Point d'Action C et projet de nomination de Parrain honoraire</i>	75
<b>U-Multirank – prudence dans la recherche d'indicateurs de terrain appropriés à la musique</b>	78
<b>Élections du Conseil de l'AEC 2014 - Biographies des candidats</b>	81
Candidat à la vice-présidence – Georg Schulz (AU)	81
Candidat au siège de membre du Conseil – Claire Mera-Nelson (UK)	84
Candidat au siège de membre du Conseil – Ettore Borri (IT)	87
Candidat au siège de membre du Conseil – Evis Sammoutis (CY)	91
Candidat au siège de membre du Conseil – Harrie van den Elsen (NL)	94
Candidat au siège de membre du Conseil – Renato Meucci (IT)	96
<b>INFORMATIONS PRATIQUES</b>	97
<b>Hôtels - carte, adresses et numéros de téléphone</b>	98
<b>Numéros de téléphone des coordonnateurs de l'événement</b>	100
<b>Transferts / Transports</b>	101
<b>Adresses importantes et Cartes des Lieux</b>	103
<b>Liste des restaurants</b>	104
<b>Règlement de l'inscription au Congrès annuel de l'AEC 2014</b>	108
<b>Frais d'inscription</b>	108
<b>Académie de Musique Liszt de Budapest</b>	110
<b>Le Conseil de l'AEC</b>	111

<b>L'Équipe du Bureau de l'AEC .....</b>	<b>112</b>
<b>Lexique de poche Pour se repérer dans l'Académie Liszt .....</b>	<b>113</b>

# **INTRODUCTION – L’avenir de l’enseignement musical supérieur européen : poursuivre la tradition, promouvoir la diversité et favoriser l’innovation**

Cette année, le Congrès aborde trois points d’une importance capitale pour les responsables d’établissements d’enseignement musical supérieur : la tradition, la diversité et l’innovation. Essentiels à la vie des conservatoires, des académies de musique, des départements de musique des universités et des Musikhochschulen d’Europe, ces trois facteurs semblent pourtant, dans une certaine mesure, entraîner dans des directions différentes. Trouver un équilibre harmonieux et un rapport complémentaire entre eux sera crucial pour garantir la pérennité des conservatoires et de leurs pratiques de formation dans les années à venir.

Historiquement, la tradition européenne de formation musicale a façonné de nombreux aspects de la structure et des pratiques des établissements à travers le monde. Aujourd’hui, dans un paysage véritablement mondialisé, où les étudiants jouissent d’une liberté de choix sans précédent en ce qui concerne le lieu et les modalités de leurs études, la diversité et l’innovation jouent un rôle croissant par l’influence qu’elles exercent sur leurs décisions. Dans ce « marché » de l’enseignement musical supérieur, nos collègues sont aussi nos concurrents. Il est important que nous continuons à maintenir l’esprit de coopération et d’échange des bonnes pratiques qui caractérise l’interaction entre les membres de l’AEC par le biais des réunions et des autres actions de l’Association.

Ces dernières années, un élément essentiel de cette coopération a été le projet qui court comme un fil rouge dans les activités de l’AEC. En 2004 fut lancé le premier projet « Polifonia ». Depuis, deux autres éditions de « Polifonia » ont été coordonnées par l’AEC. Le troisième et dernier volet se terminera en décembre. Le Congrès est une excellente occasion d’en partager les plus récentes réalisations mais aussi de célébrer une remarquable décennie de collaboration et de développement.

L’introduction de nouveaux programmes européens, en janvier 2014, a coïncidé avec la fin des Réseaux ERASMUS dont « Polifonia » était un exemple remarquable. L’AEC s’est engagée à garantir la poursuite de la mise en œuvre des résultats de « Polifonia » dans le cadre des nouvelles structures et sources de financement des programmes ERASMUS+ et Europe créative. À cet égard, l’Association a déjà obtenu un premier succès avec l’obtention d’une subvention de trois ans dans le cadre du « Soutien aux réseaux européens » du programme « Europe créative ». Intitulé FULL SCORE, le nouveau projet fait avancer plusieurs thématiques « Polifonia » et cherche à les inscrire plus intimement dans la vie et le travail des conservatoires ainsi que dans les interactions de l’EMS avec le secteur culturel et la société en général. FULL SCORE permettra

notamment à l'AEC d'apporter une contribution substantielle à la proposition du Conseil européen de la musique d'élaborer un Agenda européen pour la musique. Nous demanderons à nos délégués de réfléchir avec nous sur la meilleure manière de faire avancer ce projet au cours des trois prochaines années.

Pour lancer cette réflexion, nous sommes heureux d'annoncer que Monsieur Enrique Barón Crespo, ancien président du Parlement européen et un des architectes majeurs du programme ERASMUS, sera le conférencier d'honneur du Congrès. Fervent mélomane, Monsieur Barón Crespo est actuellement Président de la Fondation internationale Yehudi Menuhin. En qualité de président du Parlement européen, il eut l'honneur d'ouvrir la séance inaugurale du premier parlement démocratiquement élu en Hongrie, en 1990. Il est qualifié à plus d'un titre pour exprimer ses vues sur la manière dont l'enseignement musical supérieur, mais aussi l'Europe, à ce moment crucial de son histoire, doivent s'efforcer d'équilibrer tradition, diversité et innovation pour un enrichissement réciproque.

Outre les élections et le traditionnel rapport sur les activités de l'AEC, l'Assemblée générale 2014 sera partiellement consacrée à une information sur la création d'un organe européen indépendant et thématique, destiné à l'évaluation des établissements et des programmes d'enseignement musical supérieur : MusiQuE (Music Quality Enhancement = Amélioration de la qualité dans le secteur de la musique). Le travail accompli depuis 2011 par le Comité AQ de l'AEC, avec l'aide du groupe de travail « Polifonia » dédié à l'amélioration de la qualité et l'accréditation, permet aujourd'hui à l'AEC d'être prête à lancer ce nouvel organe. Cette étape considérable pour l'Association donnera lieu, au cours de l'AG, à d'importantes présentations concernant MusiQuE ainsi qu'à une procédure pour désigner les membres du conseil d'administration de ce nouvel organe d'évaluation.

# PROGRAMME

## Jeudi 13 novembre

### Séminaire 'Polifonia', Session pour les nouveaux arrivants, Cérémonie d'ouverture

N.B : les activités du jeudi ne bénéficient pas de traduction simultanée

Jeudi 13 novembre		
09:00 – 15:00	<b>Atelier pré-Congrès:</b> <b>Introduction à MusiQuE- Music Quality Enhancement : Fondation pour l'amélioration de la qualité et l'accréditation dans l'enseignement musical supérieur, et formation des pairs-évaluateurs (en anglais uniquement)</b>	Salle X, Salle XV, Salle XVI
	<b>Atelier pré-Congrès Polifonia - "Évaluations et critères" : exercices et groupes de discussions (en anglais uniquement)</b>	Salle I
16:00	Ouverture des inscriptions  Visite guidée d l'Académie (optionnel) en EN, FR, DE  <u>Café et rafraîchissements à disposition</u>	Ground floor Foyer
15:30 – 16:45	<i>Réunion du Conseil de l'AEC [réservée aux membres du Conseil]</i>	Salle Solti
16:45 – 17:45	<b>Accueil des nouveaux arrivants :</b> présentation des membres du Conseil et de l'équipe administrative de l'AEC	Salle I
18:00 – 19:00	<b>Cérémonie d'ouverture (pas de traduction simultanée)</b>  Introduction musicale par des étudiants de l'Académie Liszt  Allocutions de bienvenue :  - <b>SE Dr János Áder</b> , Président de la république de Hongrie (son allocution de bienvenue sera lue par un porte-parole)  - <b>Andrea Vigh</b> , Président de l'Académie de musique Liszt de Budapest  - <b>Pascale de Groote</b> , présidente de l'AEC  - <b>Mark Wait</b> , président de l'Association nationale des écoles de musique des États-Unis (NASM)	Grande Salle
19:00	<b>Transfert par bus au bateau « Europa »</b>	Király utca/ Place Liszt
20:00	<b>Dîner-croisière en musique sur le Danube</b>  Des bus seront affrétés pour reconduire les participants jusqu'à leur hôtel à l'issue du dîner.	Bateau- croisière « Europa »

## Vendredi 14 novembre

### Tradition, Diversité, Innovation : œuvrer en faveur de l'enseignement musical supérieur européen, dans le cadre de « Polifonia » et au-delà

Journée de réflexion sur les agendas européens pour la musique, présent et futur

Vendredi 14 novembre		
9:00	Visite guidée de l'Académie (optionnelle) en EN, FR, DE	Foyer du rez-de-chaussée
9:30	Suite des inscriptions – Réseautage et café	Foyer du rez-de-chaussée
10:00 – 11:00	<p><b>Séance plénière I</b></p> <p>Introduction musicale par étudiants de l'Académie</p> <p>Introduction à la journée par <b>Pascale de Groote</b>, présidente de l'AEC</p> <p>« <i>Sonder nos valeurs communes : vers un agenda européen pour la musique</i> » - ou Comment la musique et la culture renforcent les valeurs européennes de tradition, de diversité et d'innovation – allocution liminaire de <b>Enrique Barón Crespo</b>, Président de la Fondation Internationale Yehudi Menuhin et ancien Président du Parlement Européen</p>	Grande Salle
11:00 – 11:30	<p><b>Séance plénière II</b></p> <p>« Polifonia 2004 – 2014 : Le chemin parcouru et les nouveaux programmes » - Réflexion sur une décennie de projets, aperçu des résultats et premières réflexions sur l'avenir par <b>Harald Jorgensen</b> Professeur (émérite) de pédagogie à l'Académie norvégienne de musique d' Oslo, évaluateur externe du projet Polifonia (2011-2014)</p>	
11:30 – 12:00	Réseautage informel autour de rafraîchissements, séance d'affichage et exposition Polifonia	Bibliothèque
12:00 – 12:25	« <i>Les instantanés</i> » sur les résultats du projet Polifonia III – (repris 3 fois)	1 – Salle I
Reprises 12:30 – 12:55	1 – Évaluation et critères	
Reprises 13:00 – 13:30	2 – La recherche artistique dans l'enseignement musical supérieur	2 – Salle X
	3 – Amélioration de la qualité, accréditation et <i>benchmarking</i>	3 – Salle XXIII

	4 – Apprentissage tout au long de la vie : éducation à l'entrepreneuriat	4 – Opéra Studio
	5 – Mobilité : reconnaissance, suivi ( <i>monitoring</i> ) et programmes communs	5 – Dome Hall
13:30 – 14:45	Déjeuner	Foyer du 1er étage + Atrium
14:45 – 15:10	<b>Séance plénière III</b>  « <i>Élargir le contexte</i> : les thématiques et les évolutions actuelles dans le secteur de l'EMS et comment, avec les résultats de « Polifonia », elles peuvent contribuer à un Agenda européen pour la musique » - introduction aux groupes de discussion par Jeremy Cox, Directeur général de l'AEC	Salle Solti
15:15- 16:15	Groupes de Discussion	
15:15 – 16:15	A – « Tradition européenne et Innovation mondiale : comment les grandes écoles européennes historiques peuvent-elles conserver leur précieux héritage tout en engageant des démarches innovantes ? » par <b>Philippe Dinkel</b> , HESGE, Genève et <b>Andras Batta</b> , Académie de musique Liszt, Budapest	A – Salle Solti
	B – « Changer de perspectives : l'étudiant partenaire – l'expérience du <i>shadowing</i> (observation non participante) étudiant au RNCM » par <b>Amy Webber</b> , Présidente du syndicat des étudiants du RNCM de 2012 à 2014, <b>Martin Harlow</b> , vice-recteur (académique) <b>Colin Beeson</b> , responsable du projet de shadowing au Royal Northern College of Music, Manchester	B – Salle de la Coupole
	C – « Le Conservatoire innovant (ICON): Présentation de l'approche ICON et réflexions sur son avenir », par <b>Helena Gaunt</b> , Guildhall School of Music and Drama, Londres	C – Salle XXIII
	D – Évolution de U-Multirank : <b>Gero Federkeil</b> , Centre de développement pour l'enseignement supérieur, Allemagne ; <b>Hubert Eiholzer</b> , Conservatorio della Svizzera Italiana, Lugano et <b>Eirik Birkeland</b> , Académie norvégienne de musique, Oslo	D – Salle X
	E – « Les réseaux de l'enseignement musical en Europe : synergies et opportunités » <b>Adri de Vugt</b> (EAS), <b>Timo Klemettinen</b> (EMU) et <b>Jeremy Cox</b> (AEC)	E – Opéra Studio
	F - « Garantir l'accès à l'enseignement musical pour tous dans toute l'Europe et au-delà » <b>László Norbert Nemes</b> , Directeur de l'Institut Kodály de l'Académie Liszt	F – Salle I
16:15 – 16:45	Réseautage informel autour de rafraîchissements	Foyers du rez-de-chaussée et du 1er étage

16:45 – 17:45	Reprise des groupes de discussion	Comme ci-dessus
17:50 – 18:30	<p><b>Séance plénière IV</b></p> <p>« <i>Après Polifonia : l'activité de projet de l'AEC après 2014 en vue d'un Agenda européen pour la musique</i> » - le nouveau projet de l'AEC : « FULL SCORE », et les futures collaborations de l'AEC avec ses établissements membres et d'autres organismes européens du secteur de la musique, de l'enseignement artistique supérieur et de la culture, par <b>Pascale De Groote</b>, Présidente de l'AEC</p>	Grande Salle
18:30	Visite guidée de l'Académie (optionnel) en EN – FR - DE	
	Soirée libre. Veuillez vous reporter à la liste des restaurants	

## Samedi 15 novembre

### Assemblée générale, rencontres avec les responsables des régions et séance de clôture

Samedi 15 novembre		
9:00	Visite guidée de l'Académie en EN, FR, DE (réservée aux participants non-votants)	Bâtiment principal de l'Académie
9:15 – 9:45	Inscription à l'Assemblée générale de l'AEC <b><u>Tous les membres actifs doivent s'inscrire pour recevoir leur formulaire de vote</u></b>	
09:45 – 11:15	Introduction musicale par étudiants de l'Académie  <b>Assemblée générale de l'AEC 2014</b>  <i>Présentation de la toute nouvelle Fondation pour l'amélioration de la qualité et l'accréditation dans l'enseignement musical supérieur: MusiQuE – Music Quality Enhancement ; approbation des membres du conseil d'administration de MusiQuE et du membre du Comité d'appel.</i>	Grande Salle
11:15 – 11:45	Réseautage autour de rafraîchissements et annonce des résultats des élections	Foyers du rez-de-chaussée et du 1er étage
11:45 – 13.15	<b>Suite de l'Assemblée générale de l'AEC 2014</b>	Grande Salle
13:15 – 14:30	Déjeuner	Foyer du 1er étage + Atrium
14:30 – 15:45	<b>Forum d'information :</b> Présentations par des membres de l'AEC Proclamation des résultats des scrutins	Grande Salle
15:45 – 16.45	<b>Rencontre avec les membres du Conseil responsables des régions</b>  Modération par les membres du Conseil	<b>Birkeland and Hilden:</b> Solti Hall  <b>Carioti:</b> Room XXIII  <b>Eiholzer:</b> Room XV  <b>Kelleher:</b> Room XVI  <b>Kurzyński:</b> Room XVII  <b>Linowitzki</b> Dome Hall  <b>McLean:</b> Room XVIII  <b>Moreau:</b> Salle I  <b>Narejos:</b> Bibliothèque  <b>Schulz:</b> Salle V  <b>v.d. Elsen:</b> Salle X

16:45 – 17:15	<b>Séance de clôture</b> Annonce du lieu du Congrès de l'AEC 2015 Remarques finales	Grande Salle
17:15 – 17:45	<b>Réseautage autour de rafraîchissements</b>	Foyers du rez-de-chaussée et du 1 <sup>er</sup> étage
17:45 – 19:30	<b>Temps libre – Visite guidée de l'Académie (optionnelle) en EN, FR, DE</b>	
19:30	<b>Concert de gala</b>	<i>Grande Salle</i>
20:45	<b>Dîner-buffet</b>	<i>1er étage foyer + Atrium</i>

## INTERVENANTS ET RÉSUMÉS

**Vendredi 14 novembre**

***10:00 - 11:00, Grande salle***

**Séance plénière I - « Sonder nos valeurs communes : vers un agenda européen pour la musique » par Enrique Barón Crespo**

*Ou comment la culture et la musique renforcent les valeurs européennes de tradition, de diversité et d'innovation - allocution liminaire de Sr. Enrique Barón Crespo, président de la Fondation internationale Yehudi Menuhin, ancien président du Parlement européen*

En cette année du 25ème anniversaire de la Chute du Mur de Berlin, rappelons le rôle fondamental de ce pays dans l'ouverture du Rideau de fer, au cours de l'été 1989. Lorsque, moins d'un an après cet épisode historique, j'eus l'honneur de m'adresser au Parlement hongrois dont le Premier ministre, Monsieur Joszef Antall, était un grand Européen, mon message fut le suivant : « La formation d'une union politique européenne est en soi un processus révolutionnaire : les pays membres choisissent volontairement de réunir leurs souverainetés nationales pour le bien de tous. »

Le rôle de la culture dans le développement de l'UE est controversé. Mais le projet de nos pères fondateurs avait une dimension culturelle puisqu'il s'agissait de transformer une culture ancienne de nationalisme, de domination et de guerre en une culture de valeurs communes et de destin partagé. L'esprit d'hier anime toujours le processus. La culture n'est pas un ornement mais un secteur clé de toute économie développée et équilibrée. L'enseignement musical supérieur européen est un de nos atouts principaux dans le contexte de la mondialisation.

La disparition progressive de l'enseignement des arts et des humanités est un des aspects les plus inquiétants de l'évolution des programmes scolaires actuels dans de nombreux pays. L'apprentissage d'une discipline artistique n'est pas une fuite de la réalité mais un élément de formation essentiel de citoyens responsables, et un outil inestimable pour comprendre et transformer la réalité de manière fructueuse.

Devenir musicien nécessite beaucoup de temps, de volonté et de discipline. En politique, le charisme, l'opportunisme et la chance jouent un rôle plus important. Cependant, à l'instar d'une pratique musicale d'ensemble, la mise en œuvre de bonnes politiques repose sur un partage de responsabilités. Il n'en reste pas moins qu'Erasmus et le plus bel exemple d'investissement européen et touche plus de trois millions d'étudiants et d'enseignants. Dans ce cadre, la formation à la musique est le plus naturel et le plus universel des réseaux.

Les dernières élections européennes ont vu s'exprimer la colère des citoyens européens mais aussi le souhait majoritaire de poursuivre la construction d'une Europe unie - d'une polyphonie européenne. Le message principal est de renforcer la confiance en soi et la solidarité, et de transformer la défiance envers son voisin en une force positive fondamentale d'une Europe démocratique.

Pour toutes ces raisons, le message de la musique est essentiel. C'est la valeur ajoutée de ce Congrès et de tous les réseaux que nous pouvons créer.

**Sr. Enrique Barón Crespo** est né à Madrid le 27 mars 1944. Juriste et économiste de formation, il est docteur en droit et en économie de l'Universidad Complutense de Madrid (UCM), diplômé en administration des affaires de l'ICADE de Madrid & diplômé de l'École Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales (ESSEC, Paris). Ancien membre du Congreso de los Diputados espagnol (1977-87), il a participé à la commission de la Constitution. Ancien ministre des transports, de la communication & du tourisme du gouvernement qui fit adhérer l'Espagne à la CE (1982-85), il fut ensuite membre du Parlement européen (1986-2008), président de ce même Parlement (1989-92) puis du groupe socialiste (1999-2004). Ancien président du Comité du commerce international et du Comité des affaires étrangères du PE, Sr. Enrique Barón Crespo parle sept langues européennes et a rédigé plusieurs ouvrages sur l'Europe dont « L'Europe à l'aube du millénaire » (publié en espagnol, anglais, français, italien et slovène) ; « Europa, Pasión y Razón » ; un manuel sur le « Traité de Lisbonne & Charte des droits fondamentaux » (publié en anglais, français, espagnol, allemand, italien, portugais, polonais et roumain) ; « Más Europa Unida, ¡Unida! » (recueil de mémoires) et « La Era del federalismo ». Chaire Jean Monnet « ad honorem », professeur invité de nombreuses universités dans le monde entier, il préside actuellement la Fondation internationale Yehudi Menuhin, la Fondation européenne pour la société de l'information et l'Association des anciens membres du Parlement européen. Par ailleurs, il est vice-président de l'Istituto Internazionale per l'Opera e la Poesia di Verona-UNESCO, et membre du Patronato de la Fundación Gala-Salvador Dalí.

**11:00 – 11:30, Grande salle**

**Séance plénière II – « Polifonia 2004 – 2014 : Réflexions sur le chemin parcouru et sur les nouveaux programmes » par Harald Jørgensen**

*Retour sur la décennie « Polifonia », synthèse des résultats et premières réflexions sur l'avenir par **Harald Jørgensen**, Professeur (émérite) de pédagogie à l'Académie norvégienne de musique d'Oslo et évaluateur externe du projet « Polifonia » de 2011 à 2014*

Harald Jørgensen présentera une synthèse du travail effectué au cours des trois cycles du projet « Polifonia », entrepris dans le cadre de la Déclaration de Bologne (1999) et des décisions adoptées ultérieurement lors des conférences des ministres signataires. Globalement, l'objectif était d'améliorer la qualité dans nos établissements par le biais de la coopération, et de faciliter la coopération et la mobilité des étudiants en établissant des structures éducatives et des curricula comparables. Harald abordera les buts, les problèmes et les processus de Polifonia, réfléchira sur l'impact du projet et posera la question cruciale : Et maintenant ?

*Harald Jørgensen est professeur émérite de pédagogie à l'Académie norvégienne de musique d'Oslo, un établissement qu'il connaît bien puisqu'il en fut deux fois recteur (1983-1989 et 2002-2005) puis responsable de la recherche et du développement (1995-2002) et responsable des programmes de doctorat (2006-2008). Il a publié en Norvège plusieurs ouvrages sur la recherche, l'enseignement musical et la psychologie de la musique ; ses articles paraissent dans des revues et manuels internationaux. Membre et/ou président de divers comités d'étude (nationaux et internationaux) sur l'enseignement musical supérieur, il est l'auteur de « Research into Higher Music Education : an Overview from a Quality Improvement Perspective (Oslo: NOVUS Press, 2009). Il est également auteur ou co-auteur de plusieurs chapitres sur l'apprentissage instrumental dans trois ouvrages parus chez Oxford University Press : « Musical excellence » (2004) ; « Handbook of Music Psychology » (2009) ; « Handbook of Music Education » (2012). Chef de file de plusieurs comités d'évaluation et d'accréditation en Europe et en Asie, il a participé à Polifonia 1 et, en qualité d'examinateur externe, à Polifonia 3.*

**12:00 – 13:30 (séances d'environ 25 minutes, reprises 3 fois)**

## **Les instantanés » sur les résultats de Polifonia III**

### **1 – Évaluations et critères**

L'évaluation des étudiants et de leurs acquis est un élément essentiel du processus éducatif et une question cruciale de la politique européenne de l'enseignement supérieur. L'évaluation a une incidence majeure sur l'apprentissage et l'enseignement : elle justifie l'attribution d'unités d'enseignement, de diplômes et de qualifications sur la base d'un ensemble de normes et de compétences certifiées. Dans les disciplines artistiques, où l'évaluation des capacités et des qualités est éminemment subjective et prend souvent une forme non verbale, le sujet a toujours été épineux pour les professeurs comme pour les étudiants. En outre, l'évolution récente de la réflexion sur la conception de programmes d'étude orientés sur les résultats et un enseignement basé sur les compétences soulève plusieurs questions sur la nature et le but de nos pratiques d'évaluation. Au cours des trois dernières années, le GT 1 a étudié les facteurs qui influent sur la transparence, la fiabilité et l'équité de l'évaluation dans l'EMS ainsi que le rôle de l'évaluation dans le processus apprentissage/enseignement. L'élaboration d'un outil réflexif s'est concrétisée sous forme d'une check-list des éléments essentiels d'une évaluation. Elle pourra guider les établissements dans la conception de leur propre culture d'évaluation selon les critères d'un apprentissage et d'un enseignement fondés sur les compétences. Après une brève présentation de cette check-list, le GT expliquera une méthode possible pour une meilleure compréhension des critères de performance dans l'enseignement supérieur : la pondération de consensus. Question à débattre : Comment évaluer la performance artistique de manière équitable et transparente ?

#### Groupe de travail 1 – Évaluation et critères :

- **Ester Tomasi-Fumics** (Présidente du GT – Université de musique et des arts de la scène, Vienne)
- **Jacques Moreau** (Cefedem Rhône-Alpes, Lyon)
- **Peder Hoffmann** (Collège royal de musique, Stockholm)
- **Jörg Linowitzki** (Université de musique, Lübeck)
- **Jan Rademakers** (Conservatorium Maastricht, Maastricht)
- **Mary Lennon** (Dublin Institute of Technology Conservatory of Music and Drama, Dublin)
- **Cristina Brito Cruz** (Escola Superior de Musica de Lisboa, Lisbonne)
- **Gary McPherson** (University of Melbourne – Faculty of the VCA and Music, Melbourne)
- **Eleonor Tchernoff** (Koninklijk Conservatorium Den Haag, La Haye) de Janvier à Juin 2014
- **Hannah Hebert** (Koninklijk Conservatorium Den Haag/AEC), La Haye/Bruxelles jusqu'à Décembre 2013

## 2 – La recherche artistique dans l’enseignement musical supérieur

Les trois résultats du Groupe de travail (GT) 2 – La recherche artistique dans l’enseignement musical supérieur, visent tous à clarifier l’environnement et le contexte de cette activité en plein essor dans notre secteur. La Plateforme européenne pour la recherche artistique en musique est un de ces résultats. Elle s’est réunie chaque année (donc trois fois) et récemment au Collège royal de musique de Stockholm, en mars 2014. Les deux autres résultats ont un objectif commun : établir des liens entre le travail de 3<sup>ème</sup> cycle et l’activité au niveau Master. Ils sont conçus pour aider les étudiants, leurs professeurs et les responsables académiques à dresser la carte des activités de recherche et repenser les curricula de 2<sup>ème</sup> cycle en tenant compte de ces éléments. Un nouveau manuel est sorti de cette réflexion, considérant le 2<sup>ème</sup> cycle à la fois comme une voie d'accès à la profession et comme une passerelle vers le 3<sup>ème</sup> cycle. Il paraîtra officiellement le 19 novembre, mais nous espérons pouvoir en diffuser une « avant-première » électronique (en anglais) pendant le Congrès. Entre-temps, la base de données des projets de recherche des étudiants aux niveaux Master et Doctorat est en cours d'intégration dans le Catalogue des recherches en ligne, développé par la Société pour la recherche artistique (SAR). Cette base de données détaillée sur les projets et les directeurs de recherches est un outil précieux pour le recensement d'examinateurs externes ou de pairs évaluateurs pour ce nouveau domaine de la recherche artistique. Nous espérons pouvoir faire une démonstration de ce nouvel outil au cours de la séance, en utilisant des données pilote de quelques 200 projets d'étudiants.

Groupe de travail 2 – La recherche artistique dans l’enseignement musical supérieur :

- **Peter Dejans** (Président - Orpheus Instituut, Gand)
- **Rubén López Cano** (Escola Superior de Musica de Catalunya (ESMUC), Barcelone)
- **Mirjam Boggasch** (Hochschule für Musik Karlsruhe, Karlsruhe)
- **Tuire Kuusi** (Sibelius Akatemia, Helsinki)
- **Philippe Brandeis** (Conservatoire National Supérieur de Musique et Danse de Paris, Paris)
- **Henk Borgdorff** (Society for Artistic Research (SAR), Berne)
- **Stephen Broad** (Royal Conservatoire of Scotland, Glasgow)
- **Lina Navickaite** (Académie lituanienne de musique et de théâtre, Vilnius)
- **Huib Schippers** (Griffith University Brisbane, Brisbane)
- **Sean Ferguson** (McGill University Schulich School of Music, Montréal)
- **Jeremy Cox** (Association européenne des Conservatoires (AEC), Bruxelles)

### **3 – Amélioration de la qualité, accréditation et *benchmarking***

Les deux axes de travail du GT 3 au cours des trois dernières années sont, d'une part, l'étude de différents concepts du benchmarking et son usage dans l'EMS, et l'élaboration d'un guide de benchmarking ; d'autre part, le soutien au Comité AQ de l'AEC dans la création d'un organe européen indépendant d'évaluation des établissements et des programmes d'EMS. La séance présentera ces deux orientations.

Nouvelles normes pour les visites d'évaluation des établissements et des programmes d'EMS. Les trois séries de normes – respectivement pour l'évaluation des établissements, l'évaluation des programmes et les programmes communs – se basent sur les Critères AEC d'évaluation des établissements et des programmes, élaborés en 2007 et révisés en 2011. Les nouvelles normes seront utilisées par MusiQuE – MusiQuE Quality Enhancement (Fondation pour l'amélioration de la qualité et l'accréditation dans l'enseignement musical supérieur), organe qui prend désormais la responsabilité des évaluations dans l'EMS. Le GT présentera brièvement MusiQuE, donnera un aperçu des trois séries de normes et lancera le débat sur leur utilisation par les membres de l'AEC pour leurs opérations d'AQ internes et externes.

Guide du Benchmarking - Apprendre les uns des autres : le partage des bonnes pratiques par le benchmarking.

Le GT compare volontiers le benchmarking à un bâton qui peut servir à frapper autrui ou à l'aider à marcher. Le Guide choisit de privilégier cette seconde approche (parfois appelée *benchlearning*) et met en évidence l'utilité du benchmarking comme outil de développement pour tous les membres de l'AEC. Le GT fera une brève présentation générale du Guide, avec sa propre définition du « benchmarking ». Des exemples concrets illustreront les avantages et les difficultés liés à la mise en œuvre des projets de benchmarking dans les établissements d'enseignement musical.

*La deuxième séance (12:30 – 12:55) se déroulera en anglais avec une assistance en français (si nécessaire). La troisième séance (13:00 – 13:30) se déroulera en anglais avec une assistance en allemand (si nécessaire).*

Groupe de travail 3 – Amélioration de la qualité, accréditation et *benchmarking*

- **Stefan Gies** (Président - Hochschule für Musik Carl Maria von Weber, Dresde)
- **Janneke Ravenhorst** (Koninklijk Conservatorium Den Haag, La Haye)
- **Claire Michon** (CESMD de Poitou-Charentes, Poitiers)
- **Terrell Stone** (Conservatorio di Musica di Vicenza Arrigo Pedrollo, Vicenza)
- **Grzegorz Kurzynski** (Académie de musique K. Lipinski, Wroclaw)
- **Dawn Edwards** (Royal Northern College of Music, Manchester)

- **Valentina Sandu Dediu** (Universitatea Nationala de Muzica Bucuresti, Bucarest)
- **Orla McDonagh** (The Royal Irish Academy of Music, Dublin)
- **Vit Spilka** (Académie de musique et des arts du spectacle « Janaček », Brno)
- **Sam Hope** (National Association of Schools of Music - USA, Reston)
- **Linda Messas** (Association européenne des Conservatoires (AEC), Bruxelles)

## 4 - Apprentissage tout au long de la vie : éducation à l'entrepreneuriat

Devant l'évolution rapide du paysage professionnel, une carrière de musicien nécessite de plus en plus une tournure d'esprit, des aptitudes et des savoir-faire d'entrepreneur : voilà le point de départ de l'étude du GT 4 « Éducation à l'entrepreneuriat ». Elle s'est concentrée sur la formation à l'entrepreneuriat dans l'EMS, les aptitudes à développer, le paysage européen actuel et les modèles de bonne pratique qui pourraient servir à élaborer une offre plus précise. L'entrepreneuriat se comprend ici comme enraciné dans une vision/un projet artistique solide et des contextes politiques, sociaux, économiques, culturels et géographiques spécifiques, tout en intégrant des compétences générales et spécialisées ainsi que des synergies interdisciplinaires, collaboratives et innovantes. Les enquêtes du GT révèlent 5 approches européennes distinctes de l'entrepreneuriat et de l'innovation, de l'école primaire jusqu'à l'enseignement supérieur (approches anglo-saxonne, scandinave, continentale, méditerranéenne et d'Europe centrale & orientale). Chaque modèle détaille comment, au niveau de ces « régions » européennes, l'entrepreneuriat et l'innovation s'inscrivent de façon plus générale dans le contexte de l'organisation et du financement de la culture, des partenariats et du suivi. Grâce à des modèles de pratiques curriculaires, à des exemples de « réussites » entrepreneuriales dans la profession à travers l'Europe, et à une série d'ateliers interactifs impliquant étudiants, professeurs et professionnels du secteur, le groupe a étoffé sa documentation et affiné ses résultats, disponibles sous forme d'un manuel et d'un outil de référence en ligne à cette adresse : [www.musicalentrepreneurship.eu](http://www.musicalentrepreneurship.eu).

### Groupe de travail 4 – Education à l'entrepreneuriat

- **Gretchen Amussen** (Présidente - Le Conservatoire de Paris, Paris)
- **Renate Böck** (Fédération européenne des orchestres nationaux de jeunes, Klosterburg-Weidling)
- **Anita Debaere** (PEARLE\* Performing Arts Employers' Associations League Europe, Brussels)
- **Helena Maffli** (EMC – Conseil européen de la musique, Bonn)
- **Helena Gaunt** (Guildhall School of Music & Drama, Londres)
- **Hans Ole Rian** (FIM - Fédération Internationale des Musiciens, Paris)
- **Raffaele Longo** (Conservatorio di Musica 'S. Giacomantonio', Cosenza)
- **Timo Klementinen** (EMU – Association européenne des écoles de musique, Utrecht)
- **Mark Lambrecht** (ESTA – Association européenne des professeurs d'instruments à cordes, Bruges)
- **Andrea Kleibel** (Université de musique et des arts de la scène, Vienne)
- **Ángela Domínguez** (Association européenne des Conservatoires (AEC), Bruxelles)

## 5 – Mobilité : reconnaissance, suivi et programmes communs

Le Groupe de travail 5 – Mobilité : reconnaissance, suivi et programmes communs présentera les principaux résultats de ces trois années de travail dans le cadre du projet « Polifonia », avec une information sur le manuel consacré aux « Programmes communs », à paraître à la fin du projet. Ce guide explique comment élaborer un programme commun dans l'EMS, avec plusieurs études de cas décrivant les défis communs à relever. Le GT donnera ensuite un aperçu du rapport final sur les évaluations externes. Au cours de la séance, les participants auront accès à la version finale de cette étude visant à faciliter les dispositions d'évaluations externes réciproques. Ils découvriront en outre le guide « Step by Step » (étape par étape) du programme Erasmus+ et les outils en ligne conçus pour surmonter les obstacles à la mobilité. Enfin, le GT présentera un rapport synthétique des ateliers interactifs réalisés lors des deux dernières réunions annuelles IRC et axés prioritairement sur les stratégies internationales des établissements d'EMS, et sur la gestion des obstacles et des défis dans le cadre de la mobilité des personnels administratifs et enseignants.

### Groupe de travail 5 – Mobilité : reconnaissance, suivi et programmes communs

- **Rineke Smilde** (Co-présidente - Prins Claus Conservatorium, Groningen)
- **Keld Hosbond** (Co-président - Det Jyske Musikkonservatorium, Aarhus)
- **Ioannis Toulis** (Département de musique – Université ionienne, Corfou)
- **Chris Caine** (Trinity Laban Conservatoire of Music and Dance, Londres)
- **Hanneleen Pihlak** (Eesti Muusika - ja Teatriakadeemia, Tallinn)
- **Aygül Günaltay** (Conservatoire national, Istanbul)
- **Maarten Weyler** (Conservatorium Hogeschool Gent, Gand)
- **John Galea** (Università tà Malta, Malte)
- **Shane Levesque** (Hong Kong Academy for Performing Arts, Hong Kong)
- **Eleonoor Tchernoff** (Koninklijk Conservatorium Den Haag, La Haye) de Janvier à Juin 2014
- **Hannah Hebert** (Koninklijk Conservatorium Den Haag/AEC), La Haye/Bruxelles) jusqu'à Décembre 2013

**15:15 – 16:15, répété à 16:45 – 17:45**

## **Groupes de discussion**

*Élargir le contexte : les thématiques et évolutions actuelles dans le secteur de l'EMS et comment, avec les résultats de « Polifonia », elles peuvent contribuer à un Agenda européen pour la musique*

### **A - Tradition européenne et innovation à l'heure du village planétaire**

*« Les grandes écoles européennes historiques face à un dilemme : comment préserver leur précieux héritage tout en engageant des démarches innovantes ? » par **Philippe Dinkel**, HESGE, Genève et **András Batta**, Académie de musique Liszt, Budapest*

Le Conservatoire de Musique de Genève est une des plus anciennes écoles de musique d'Europe. À l'époque de sa création, en 1835, Genève était une petite ville et cet établissement privé répondait au souhait d'un mélomane fortuné de contribuer à l'instruction et à la distraction de ses concitoyens. Quelques 180 ans plus tard, le contexte a totalement changé. Carrefour international, siège européen des Nations Unies, Genève occupe une place importante dans le secteur musical professionnel, ce dont témoignent, entre autres, l'Orchestre de la Suisse Romande, le Grand-Théâtre, le Concours de Genève et la Haute Ecole de Musique de Genève. Par ailleurs, la vie locale s'est largement ouverte à une grande diversité culturelle et musicale : musique ancienne, jazz, musique contemporaine, ethnique etc. Philippe Dinkel brossera un bref panorama des difficultés que rencontre un établissement ancien face à des mutations aussi profondes et qui affectent la situation politique et économique, le curriculum, les structures, les financements, les partenariats, les nouvelles technologies etc. Si chaque situation est un cas unique, fruit d'un contexte historique et géographique particulier, Philippe cherchera néanmoins à dégager quelques orientations générales permettant de rester fidèle à un héritage culturel local tout en s'ouvrant largement au « village planétaire ».

Riche de 139 ans d'histoire, l'Académie Liszt (AL/LA) de Budapest est l'héritière spirituelle des grands noms qui jalonnent l'histoire nationale et universelle de la musique : Franz Liszt, Béla Bartók, Zoltán Kodály, Ernő (Ernst von) Dohnányi, Jenő Hubay, Leó Weiner. Figures tutélaires de chaque génération de musiciens formés à l'Académie, ils représentent aussi bien l'innovation (Liszt, Bartók, Kodály) que la pensée conservatrice (Dohnányi, Hubay, Weiner) et symbolisent divers aspects de la musique : la tradition de l'excellence instrumentale, à l'exemple de Liszt, Dohnányi, Hubay ; la finesse de la musique de chambre, en particulier la culture du quatuor à cordes, avec la

prestigieuse méthode de Weiner ; l'importance de la formation des professeurs de musique, basée sur l'approche philosophique et synthétique de Kodály ; le rôle et la connaissance véritable de l'art de la musique populaire au sens où l'entendaient Bartók et Kodály. Le défi que doit affronter un établissement héritier d'une telle tradition est celui du renouvellement. La grande réforme des infrastructures entreprise au cours des 10 dernières années (rénovation du bâtiment historique, construction d'un nouveau bâtiment) a donné à l'Académie l'occasion de promouvoir des projets innovants de portée internationale. En voici quelques exemples qui pourront être discutés plus en détail :

- Les deux visages de l'AL : l'enseignement et le concert unis dans un même esprit (projets pilotes)
- L'AL, musée vivant : mettre le passé au présent
- L'AL, centre de recherche artistique : projets interdisciplinaires, avec des partenaires extérieurs au milieu musical hongrois
- L'AL, « incubateur » pédagogique pour les générations futures : les nouvelles modalités du jeu d'ensemble et l'entrée dans l'industrie de la musique
- L'AL, sommet du système d'enseignement musical hongrois : responsabilités et perspectives.

Il faut évoquer ici certains problèmes spécifiques au « petits pays » d'Europe de l'Est. Par rapport à d'autres pays d'Europe, il est bien difficile pour la Hongrie, par exemple, d'être « planétaire » (langue, contexte historique, etc.). Une discussion ouverte sur le sujet peut être instructive pour d'autres pays confrontés à des problèmes similaires.

**Philippe Dinkel**, né à Vevey, a étudié le piano à Lausanne (auprès de Philippe-Jules Godard), à Genève (où il obtient le premier prix de virtuosité dans la classe de Harry Datyner), à Bloomington (Indiana University, classe d'Alfonso Montecino) et Bruxelles (classe de Pascal Sigrist). La musique de chambre tient une place importante dans ses activités de concertiste. Il joue avec le Trio Musiviva (1<sup>er</sup> Prix au concours de Colmar), avec le Quatuor Sine Nomine, et d'autres artistes et ensembles. Titulaire d'une maîtrise de musicologie de l'université de Genève, il a écrit de nombreux articles et allocutions, enseigné la musicologie, l'histoire de la musique et l'analyse avant d'occuper les fonctions de directeur du Conservatoire de Musique de Genève, et (depuis 2009) de la Haute École de Musique de Genève. Ancien président de la Conférence des universités suisses de musique, il a siégé au conseil d'administration de l'Association Européenne des Conservatoires et participé à divers jurys : Concours Clara Haskil, Concours Tchaïkovski pour les jeunes musiciens et Concours Enesco. Il est membre du conseil d'administration du Concours de Genève et doyen du département « musique » de l'Université des sciences appliquées de Suisse occidentale.

**András Batta**, né à Budapest en 1953, est diplômé de l'Académie Liszt en violoncelle (1977) et musicologie (1979). Ses sujets de recherche étaient F. Liszt et Richard Strauss (Mémoire : *La musique du futur. Les poèmes symphoniques de F. Liszt*, 1979 ; thèse de doctorat : « *De l'improvisation au poème symphonique – le parcours de Liszt, du pianiste au compositeur* »). Il enseigne la musicologie et l'histoire de la musique à l'Académie Liszt depuis 1979. Sa thèse d'habilitation universitaire (2002) portait sur « *L'œuvre tardif de Richard Strauss* ».

Parallèlement à ses activités d'enseignement, il a été journaliste musical pour la radio et la télévision hongroises et pour l'ORF (Vienne) de 1976 à 2002 et collaborateur des éditions Künemann à Budapest et à Cologne, de 1996 à 2002. Il a participé au dictionnaire « *Opéra* » (Cologne, 1999). Vice-recteur (en 2002 et 2004) puis recteur de l'Académie Liszt de Budapest de 2004 à 2013, il a à son actif la conservation patrimoniale et la rénovation du légendaire bâtiment principal de l'Académie Liszt ainsi que la création, grâce au soutien financier de l'UE et du gouvernement hongrois, d'un nouveau bâtiment adapté aux exigences actuelles d'un enseignement musical supérieur moderne (Bâtiment « György Ligeti »). On lui doit aussi l'intégration de l'Institut de pédagogie Kodály dans l'Académie et la création d'un département de musique traditionnelle populaire.

## B - Changer de perspectives : l'étudiant partenaire - l'expérience du *shadowing* étudiant au RNCM

par **Amy Webber**, Président du syndicat des étudiants du RNCM de 2012 à 2014, **Martin Harlow**, vice-recteur (académique), **Colin Beeson**, responsable du projet de *shadowing* étudiant au Royal Northern College of Music, Manchester

Pouvons-nous véritablement comprendre le vécu des étudiants de nos conservatoires ? De leur côté, comment les étudiants conçoivent-ils la vie professionnelle de leurs professeurs, ainsi que les devoirs et les responsabilités qui incombent aux administrateurs de leurs établissements ? Les avantages réciproques des expériences britanniques de *shadowing* étudiants/personnels ne sont plus à démontrer. Néanmoins, si les conclusions de ces études ont sans doute modifié les pratiques d'enseignement, d'apprentissage ou d'évaluation, les changements proprement dits semblent avoir été le fruit du hasard. Suite à un petit projet pilote, le *Royal Northern College of Music* a mené à terme un projet plus vaste, financé par la *Higher Education Academy*, pour étudier comment des projets ciblés de *shadowing* peuvent déboucher sur des actions déterminées et une amélioration de la qualité. Cette présentation décrira les méthodes utilisées, les résultats et les conclusions, et proposera des conseils aux établissements pairs désireux de mettre en place des programmes similaires.

**Amy Webber**, chanteuse et éducatrice, a obtenu un BMus (mention « très bien ») au RNCM en 2011. Présidente du syndicat des étudiants du RNCM pendant deux ans, elle l'a profondément modifié et a renforcé sa position. Interprète dynamique et énergique dans le domaine classique et dans le jazz, Ann enseigne également les arts de la scène et fait partie du personnel à temps partiel du College. Figure majeure de l'équipe du projet de *shadowing*, elle coordonnait la participation des étudiants et orientait les thématiques de recherche.

**Martin Harlow** est vice-recteur (académique) du RNCM. Après une carrière de clarinettiste professionnel, il devient maître-assistant au Conservatoire de Birmingham (1995). Diplômé de l'université de Sheffield (MPhil, 1996 ; PhD, 2004), il a concentré ses recherches sur la musique de la période classique et contribué à de nombreux articles à divers livres et revues spécialisées. Il a collaboré avec plusieurs maisons d'édition dont Bärenreiter, Ut Orpheus et A-R Editions. Au RNCM, Martin enseigne en premier et deuxième cycles. Il supervise également les travaux de recherches, principalement dans son domaine de spécialité : la pratique d'exécution du répertoire du 18<sup>ème</sup> siècle. Examinateur externe et consultant dans de nombreux conservatoires et universités britanniques, il était chef du récent projet de *shadowing*.

**Colin Beeson** - formé à Londres et à l'université de Reading, membre du personnel du RNCM depuis 1975. En 1990, il devient le premier régistre académique du College, dont

*il est nommé par la suite vice-recteur (1999–2007) puis directeur adjoint (2007–2010). En 2010, Colin prend une retraite anticipée afin de poursuivre d'autres activités (consultant pédagogique au R-U et à l'étranger, il est aussi examinateur dans le cadre de l'ABRSM, auditeur institutionnel pour l'agence d'assurance qualité), et de vivre sa passion pour l'opéra en qualité de directeur musical de l'Opéra de Preston. Il exerce ponctuellement des fonctions d'enseignant au RNCM, et a géré le récent projet de shadowing.*

## **C – Séminaires sur le Conservatoire innovant (ICON) : Présentation de l'approche ICON et réflexions sur son avenir**

*par Helena Gaunt, Guildhall School of Music and Drama, Londres*

Collaboration internationale présidée par la Guildhall School of Music & Drama, le « Conservatoire innovant » (acronyme anglais : ICON) réunit les professeurs de conservatoires de musique pour partager et étudier les pratiques, stimuler la réflexion, la recherche et l'innovation. ICON se concentre sur un développement professionnel adapté aux professeurs de conservatoire, par le biais de séminaires résidentiels semestriels, conçus pour stimuler l'échange des savoirs et une pratique réflexive collaborative. Le projet permet à des enseignants issus de plus de 25 conservatoires du monde entier de prendre en compte les valeurs fondamentales, le changement et l'innovation au cœur du processus d'enseignement et d'apprentissage, de structurer le savoir professionnel, et de devenir des acteurs clé du mouvement grandissant du questionnement des pratiques. Les thématiques des récents séminaires abordaient l'efficacité de l'enseignement individuel, en petit groupe et en master-classes ; la pratique personnelle ; la santé et le bien-être ; le rôle du coaching/mentorat et de l'évaluation ; le retour d'information (*feedback*). Les formats de ces « séminaires » sont sensiblement différents des conférences ou des séminaires traditionnels : les thématiques sont étudiées par le biais de la propre pratique artistique des participants, par l'improvisation et par plusieurs méthodes de travail innovantes et créatives. Les buts sont de partager les expériences, d'engager les participants dans l'approche pratique d'ICON et de débattre de la meilleure manière de poursuivre cette approche pour la rendre utile à la communauté des conservatoires. Les besoins de développement personnel dans le secteur conservatoire étant très spécialisés, nous soutenons que l'approche ICON, adaptée aux besoins des utilisateurs et axée sur une démarche artistique est particulièrement pertinente et bien plus efficace qu'une formule de formation « toute faite » ou conçue pour l'enseignement supérieur en général. Dans le cadre de cet atelier, nous souhaitons tout particulièrement bénéficier de la participation et des réactions des cadres supérieurs des conservatoires et des responsables des programmes de perfectionnement du personnel. ICON étant essentiellement axé sur la pratique et la participation active, l'introduction sera brève. Ensuite, pour donner aux participants un avant-goût de notre approche, nous partagerons un exercice pratique typique sur le thème de l'enseignement et l'apprentissage entre pairs. En cherchant comment encourager les étudiants à explorer leurs propres questionnements sur leur

prestation, par le biais de techniques de coaching et de critique, nous invitons les participants à prendre les rôles d'étudiant, d'enseignant ou d'observateur. Le « répertoire » utilisé sera nouveau pour tous : il peut s'agir d'un poème, d'une petite improvisation ou autre. Nous réfléchirons ensuite à une manière efficace de mettre à profit l'approche ICON dans les prochains programmes de perfectionnement professionnel des conservatoires, et nous nous pencherons sur sa mise en pratique, compte tenu des besoins et des priorités des établissements. Par exemple, nous avons testé avec succès un modèle « ICON-go » de programme personnalisé pour un établissement particulier et facilité par un petit nombre d'experts ICON. Nous souhaitons également étudier des modèles d'accréditation et réfléchir à une possible intégration d'ICON au portefeuille des personnels désireux d'améliorer leurs qualifications professionnelles.

**Prof. Helena Gaunt** est vice-rectrice et directrice adjointe (responsable « Recherche et développement académique ») de la Guildhall School of Music & Drama de Londres, où elle s'occupe de la gestion stratégique de la recherche, de l'innovation et de l'entreprise. Elle a reçu en 2009 le Prix national pour l'excellence de l'enseignement (National Teaching Fellow). Elle concentre actuellement ses recherches sur l'enseignement en cours individuel et en petits groupes dans les conservatoires, sur les musiciens d'orchestre du 21<sup>ème</sup> siècle et sur le rôle de l'improvisation (verbale et musicale) dans le développement des compétences professionnelles. Elle est membre associé du Centre for Musical Performance as Creative Practice (CMPCP), financé par le Arts and Humanities Research Council. Parallèlement à ses activités, elle est hautboïste professionnelle et membre du Britten Sinfonia, corédactrice de Music Performance Research et membre du comité de rédaction du British Journal of Music Education. Codirectrice des séminaires « Conservatoire innovant », programme international de développement professionnel pour les enseignants des conservatoires, Helena est aussi présidente du « Forum d'enseignement instrumental et vocal » de l'International Society of Music Education (ISME). De 2007 à 2010, elle a présidé le groupe « Recherche » du projet « Polifonia », dont le travail a débouché sur le manuel Polifonia « Researching Conservatoires/La recherche dans les Conservatoires ». Helena vit à Londres et s'occupe de ses cinq enfants, dont deux paires de jumeaux.

## D – Évolution de U-Multirank

par **Gero Federkeil**, Centre pour le développement de l'enseignement supérieur, Allemagne, **Hubert Eiholzer**, Conservatorio della Svizzera Italiana, Lugano et **Eirik Birkeland**, Académie norvégienne de musique, Oslo

**Il est recommandé aux membres de participer à l'une des deux sessions sur le U-Multirank afin de préparer la prise décision qui aura lieu lors de l'Assemblée Générale au sujet d'un projet pilote permettant d'observer les indicateurs spécifiques au secteur de la musique.**

Le but principal de U-Multirank est de donner de la transparence à la diversité des établissements d'enseignement supérieur. Par rapport à d'autres classements internationaux, celui-ci fournit des informations sur une vaste palette d'établissements d'enseignement supérieur. Nous soulignerons l'approche particulière de U-Multirank dans l'identification et la comparaison des établissements de profils et de missions similaires, et ses implications méthodologiques. L'originalité de U-Multirank tient à son caractère multidimensionnel puisqu'il évalue les établissements dans cinq domaines : la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage, la réputation en matière de recherche, la réussite en matière de transfert de connaissances, l'ouverture sur l'international et l'action régionale. U-Multirank brosse un tableau des profils de performance des établissements. Contrairement à d'autres classements, U-Multirank est orienté sur les besoins de l'utilisateur : il laisse ce dernier décider de la pertinence des indicateurs individuels et s'abstient de calculer une note générale composite. U-Multirank combine le classement institutionnel (comparaison globale des établissements) et des classements basés sur le terrain, comme le montrera l'outil en ligne développé spécialement pour présenter les résultats du projet. La seconde partie de la présentation sera consacrée à la validité de la méthodologie et des indicateurs. Le débat sera illustré par des expériences réalisées et des réactions à la publication des premiers résultats (en mai 2014). Les questions et les premières réflexions sur les modalités d'application de la méthodologie U-Multirank au secteur de la musique feront l'objet de présentations et de discussions. Nous terminerons sur les perspectives d'avenir de U-Multirank.

**Gero Federkeil** est directeur des classements internationaux au Centre pour le développement de l'enseignement supérieur (CHE) à Guetersloh, en Allemagne. Il est responsable des activités internationales de classement, dont le projet U-Multirank financé par l'UE. En octobre 2009, il a été élu vice-président de l'Observatoire international du classement et de l'excellence IREG.

*Expert reconnu dans le secteur des classements, ses domaines principaux de travail sont les classements, les indicateurs de performance, le benchmarking, l'assurance qualité et les problèmes liés aux relations entre employabilité/université et marché du travail. Il est*

*membre de l'Association allemande d'évaluation et membre du Réseau CHERPA. Avant de rejoindre le CHE en 2000, il a été consultant pour le Conseil allemand des sciences et des humanités pendant sept ans dans le domaine de la politique de l'enseignement supérieur, des rapports entre le marché du travail et l'enseignement supérieur, des investissements dans l'enseignement supérieur, l'évaluation et la médecine universitaire. Il est titulaire d'une maîtrise en sociologie de l'université de Bielefeld (1989).*

***Eirik Birkeland*** a occupé le poste de Recteur de l'Académie norvégienne de musique de 2006 à 2013. Né en 1953, il étudie l'histoire à l'université de Bergen et la musique à l'université d'Oslo et à l'Académie norvégienne de musique. Basson solo de l'orchestre royal du Danemark à Copenhague (1980-1984) puis co-solistre de l'orchestre philharmonique d'Oslo (1984-2006), il participe également à plusieurs ensembles de musique de chambre et s'est produit en soliste avec l'orchestre philharmonique d'Oslo et diverses formations symphoniques. Dans le cadre de ses fonctions à la tête de l'Académie, il a mis sur pied un groupe de direction dynamique dont les priorités sont : la qualité de l'enseignement, le renouveau musical et la réflexion critique. L'Académie vise à développer son niveau de qualité par la participation et la collaboration internationales et la transparence. Au cours des dernières années, il a été secrétaire général de l'Association des académies nordiques de musique (ANMA), et a participé activement au conseil d'administration de l'orchestre philharmonique d'Oslo, de Knowledge Oslo, et de l'Association norvégienne des établissements d'enseignement supérieur. Il dirige aujourd'hui un comité d'experts mandaté par le ministère de l'éducation et de la culture pour effectuer un bilan et proposer une restructuration de toute la contribution du secteur culturel aux disciplines esthétiques proposées dans l'enseignement primaire et secondaire.

***Hubert Eiholzer*** est vice-recteur et directeur de la recherche et du développement au Conservatoire della Svizzera Italiano à Lugano. Il détient un doctorat en philosophie de l'Université d'Oxford (Royaume-Uni), une licence ès Lettres de l'Université de Fribourg (Suisse) et le Diplôme d'enseignement du piano du Conservatoire de la même ville. Hubert Eiholzer joue un rôle clé dans le développement de la recherche et de sa définition au sein des conservatoires suisses. En 1999 il devient le premier directeur du centre national de coordination de la recherche musicale. Il est co-organisateur de la première conférence dédiée à la recherche au sein des conservatoires européens (Lucerne, Suisse, 1999). Hubert Eiholzer participe à de nombreux groupes de travail thématiques au sein de l'AEC, parmi lesquels «Les implications de la déclaration de Bologne pour l'enseignement supérieur de la musique »(2001-2004) et «Les études musicales au niveau du 3e cycle»(2004-2007). Dans les deux cas, des objectifs d'apprentissages sont proposés pour les 3 cycles. En 2006 il est élu au Conseil de l'AEC, auquel il participe toujours. Dans ce rôle il travaille en concertation avec d'autres membres du conseil pour introduire et organiser les journées thématiques des congrès annuels de l'AEC (la recherche en 2009; le conservatoire pérenne en 2010, et le musicien dans la société en 2011).

## **E – Les réseaux de l'enseignement musical en Europe : synergies et opportunités**

par Adri de Vugt (EAS), Timo Klemettinen (EMU) et Jeremy Cox (AEC)

**L'Association Européenne des Conservatoires, Académies de Musique et Musikhochschulen (AEC), l'Association européenne des écoles de musique (EMU) et l'Association européenne pour la musique à l'école (EAS)**, entretiennent d'excellents rapports de coopération. Ces trois réseaux, qui couvrent une grande partie de l'enseignement musical formel, ont décidé de préciser et d'approfondir leurs domaines et leur volume de coopération au service de leurs missions et de leurs communautés respectives et complémentaires :

- L'EMU vise la promotion de l'éducation musicale et de la pratique musicale ; la coopération par l'échange d'information sur tous les problèmes relatifs aux écoles de musique ; la promotion des échanges de délégations d'étudiants, de professeurs, d'élèves, d'orchestres, de chœurs, d'autres ensembles musicaux etc.
- L'AEC œuvre à la promotion de l'enseignement musical supérieur et, plus généralement, de la musique, des arts et de la culture dans la société contemporaine et pour les générations futures.
- L'EAS rassemble toutes les personnes concernées par l'éducation musicale afin de partager et d'échanger les savoirs et les expériences dans les domaines professionnels, et de plaider en faveur d'une éducation musicale de haute qualité accessible à tous.

Ce symposium informera sur les buts, l'organisation et les stratégies de l'EMU et de l'EAS et sur les arguments en faveur d'une coopération et d'une stratégie commune des trois organisations. Dans le débat avec le groupe de travail et le public, nous évoquerons comment une coopération plus étroite entre l'EAS, l'EMU et l'AEC apporterait une valeur ajoutée aux trois organisations et à leurs adhérents.

**Adri de Vugt** est chargé de cours d'éducation musicale au Conservatoire royal de La Haye, NL. Après une formation d'instituteur, il étudie l'éducation musicale. Il est diplômé en philosophie de l'éducation et en pédagogie. Professeur de musique dans le secondaire pendant de nombreuses années, il enseigne ensuite à l'université de Leyde, en particulier la pédagogie de l'enseignement artistique. Au Conservatoire royal, il enseigne aujourd'hui les théories de l'éducation, la didactique et la pédagogie musicale. Il coordonne par ailleurs le programme de maîtrise « Éducation musicale ». Il est très impliqué dans la formation des professeurs de musique et dans l'enseignement vocal et instrumental. Ses articles et ses

*livres ont paru aux Pays-Bas et à l'étranger. Il préside l'Association européenne pour la musique à l'école depuis 2011.*

**Timo Klemettinen** est né en 1965 à Imatra, en Finlande. Entré à l'Académie Sibelius en 1984, il obtient une maîtrise (MMus) en 1994.

*Il travaille ensuite comme musicien indépendant, professeur de musique et directeur d'une école de musique. Directeur général de l'Association des écoles de musique finlandaises depuis 1999, il a présidé l'Association des écoles d'art finlandaises de 2007 à 2011.*

*En 2003, il est nommé secrétaire général du Conseil finlandais de la musique, dont il est un des cofondateurs et qu'il présidera de 2008 à 2012.*

*Timo Klemettinen a une grande expérience des réseaux internationaux. Président du Conseil européen de la musique (2008 – 2012), membre du conseil de l'IMC (2007 – 2013), il est aussi membre du conseil de l'Association européenne des écoles de musique depuis 2007. Son activité professionnelle internationale s'étend à divers organismes culturels nordiques, à l'AEC et au Comité consultatif de l'Unesco pour l'éducation artistique.*

**Jeremy Cox** est directeur général de l'AEC depuis 2011. Jeremy a rejoint l'AEC après dix ans d'expérience au poste de doyen du Royal College of Music de Londres, où il avait la responsabilité globale de l'apprentissage, de l'enseignement et de la recherche.

*Titulaire d'un doctorat en musique de l'université d'Oxford (1986) et spécialiste du répertoire des chansons françaises de Francis Poulenc, il prépare un livre sur le sujet. Membre du chœur de la chapelle du New College pendant ses études à Oxford, il se produisit ensuite au sein de plusieurs chœurs de chambre spécialisés, dont les « Clerkes of Oxenford ». Parallèlement à ses activités dans plusieurs départements de musique et divers établissements à travers le R-U (il passe trois ans en Écosse), il a poursuivi une carrière de chanteur et de chef, tout en composant parfois, le plus souvent pour voix et ensembles de chambre. Très impliqué dans l'évolution de la politique européenne de l'enseignement musical supérieur depuis l'entrée en vigueur du Processus de Bologne, Jeremy est un des principaux architectes des Acquis de l'apprentissage (Learning Outcomes) AEC/« Polifonia », largement utilisés aujourd'hui comme points de référence dans l'EMS européen. Auteur des guides « Curriculum Design & Development » et « Admissions & Assessment », il a été conseiller expert pour l'AEC et pour le projet « Tuning » en Europe et en Australie. Dans le cadre de l'activité croissante de l'AEC dans le domaine de l'accréditation, il a présidé les évaluations de plusieurs établissements et programmes d'EMS dans toute l'Europe.*

## **F – Garantir l'accès à l'éducation musicale pour tous dans toute l'Europe et au-delà**

*par László Norbert Nemes, Directeur de l'Institut Kodály de l'Académie Ferenc Liszt de Budapest*

Nombre d'entre nous, dans le secteur de l'EMS, entretiennent le grand espoir que notre travail ne sera pas toujours limité aux murs de la salle du concert mais que la musique, source majeure de nourriture spirituelle, sera un jour accessible à TOUS. Nous sommes convaincus que la pratique musicale rassemble les gens de tous âges, races et croyances, d'expériences musicales diverses, de tous horizons et de toutes conditions socio-économiques et que l'expérience de la musique est génératrice de joie pour TOUS.

Si nous voulons que cet espoir se concrétise, il est important que la contribution de l'AEC à la formulation d'un « Agenda européen pour la musique » souligne la question de l'accès à la musique, et étudie une mise en œuvre concrète du troisième des Cinq droits musicaux promulgués par le Conseil international de la musique : le droit « ***pour tous les enfants et adultes d'accéder à la musique à travers la participation, l'écoute, la création et l'information*** ».

Cette séance se déroulera en deux temps de 30' chacun : une présentation par László Nemes suivie d'un débat. La présentation vise à lancer le débat sur le rôle et la place de l'art musical dans notre société et sur la responsabilité des artistes-éducateurs, véritables missionnaires chargés d'en préserver les valeurs esthétiques et humanistes, susceptibles de faire progresser la transformation sociale et culturelle - pour les transmettre aux générations futures, à nos enfants.

La présentation attirera l'attention sur les points suivants :

- (1) les nouvelles tendances des programmations de concert et de pédagogie du concert,
- (2) le rôle d'une pratique active dans l'éducation musicale,
- (3) les modèles d'apprentissage musical, dans un contexte formel et non-formel,
- (4) le modèle hongrois : l'éducation musicale par le chant, voie d'accès pour les jeunes et les musiciens amateurs à la richesse de l'art musical,
- (5) le Concept Kodály et *El Sistema*.

**László Norbert Nemes** (1969), directeur de l'Institut Kodály de l'Académie Liszt depuis 2008, est un des plus grands pédagogues de méthode Kodály. Régulièrement sollicité, il anime ateliers, master-classes et séminaires dans le monde entier (Australie, Brésil, Canada, Chine, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Corée, Pays-Bas, Philippines, Pologne,

*Portugal, Singapour, Suisse, Royaume-Uni, etc.), en qualité de spécialiste reconnu de Kodály mais aussi en tant que chef de chœur. Chef assistant du chœur d'enfants de la radio hongroise de 1997 à 2009, il a réalisé plusieurs enregistrements et effectué des tournées en Europe et au Japon. En 2005, il a reçu le prestigieux prix Bartók-Pásztory, la plus haute distinction hongroise dans le domaine musical. Sa nomination à la tête de l'Institut Kodály l'a conduit à diminuer ses activités de chef de chœur. Il dirige à présent le chœur de l'Institut et le Nouveau chœur de chambre Liszt.*

*László Norbert Nemes est vice-président de la Société internationale Kodály, membre honoraire et parrain de l'Académie Kodály de Grande-Bretagne et Patron of Education du chœur National Youth Choir of Scotland. Il est président du conseil d'administration de la Fondation AGAPE « Joy of Music, Joy of Life » qui œuvre à la promotion des idées pédagogiques de Klara Kokas.*

**17:50 – 18:30, Grande Salle**

**Séance plénière IV – « Après Polifonia : l’activité de projet de l’AEC après 2014 en vue d’un Agenda européen pour la musique » par Pascale De Groote**

*Le nouveau projet de l’AEC : « **FULL SCORE** », et les futures collaborations de l’Association avec ses établissements membres et d’autres organismes européens du secteur de la musique, de l’enseignement artistique supérieur et de la culture, par **Pascale De Groote**, Présidente de l’AEC*

**FULL SCORE : *FULfilling the Skills, COmpetences and know-how Requirements of cultural and creative players in the European music sector***

**(Satisfaire aux exigences de capacités, compétences et savoir-faire des acteurs de la culture et de la création dans le secteur musical européen)**

L’enseignement supérieur à caractère culturel et créatif (acronyme anglais : CCHE) a un rôle crucial à jouer pour renforcer la capacité de ces secteurs à s’adapter au changement. Ses étudiants diplômés seront les acteurs majeurs de la culture et de la création de demain. Armés des aptitudes, des compétences et du savoir-faire requis, ils contribueront de manière décisive à consolider ces secteurs et promouvoir l’innovation en leur sein.

Dans le domaine musical, les principaux fournisseurs d’enseignement supérieur à caractère culturel et créatif sont les conservatoires, dont l’AEC représente environ 90% sur l’ensemble de l’EEES. L’AEC a profondément modifié la vision des conservatoires en les incitant à s’adapter au changement et à accueillir l’innovation. La nouvelle proposition de cadre de partenariat, FULL SCORE, s’inscrit dans une continuité dynamique de cette action.

FULL SCORE a six objectifs :

- A. Renforcer et connecter les différents niveaux et les différentes branches du secteur de l'éducation musicale, pour l'aider à devenir une voix majeure et unie pour la musique dans le débat culturel.
- B. Renforcer et connecter les cadres d'amélioration de la qualité à tous les niveaux de l'enseignement musical, afin de garantir la cohérence du développement des aptitudes, des compétences et des savoir-faire des jeunes musiciens, qu'ils se destinent à être les acteurs culturels et créatifs ou les publics actifs de demain.
- C. Garantir l'engagement total et efficace des directeurs de conservatoires dans l'élaboration d'un Agenda européen pour la musique visant à stimuler la créativité et la création musicales ; améliorer la diffusion du répertoire européen et la mobilité des artistes en Europe ; soutenir la diversité musicale et garantir l'éducation musicale pour tous ; renforcer la reconnaissance de la valeur sociétale de la musique ; atteindre de nouveaux auditoires et développer de nouveaux publics.
- D. Aider les acteurs des secteurs culturels et créatifs à internationaliser leurs carrières et leurs activités, par l'essor et le rayonnement du forum annuel de l'AEC pour les échanges et la mobilité, et par la création d'une plateforme européenne commune annonçant les vacances de postes pour les chanteurs, les instrumentistes et les compositeurs du secteur CCHE.
- E. Partager les approches innovantes mises en œuvre par les conservatoires européens, concernant la diversification des genres, les orientations contemporaines et l'animation culturelle, et en encourager une plus large adoption.
- F. Faire appel aux idées des jeunes musiciens de l'enseignement supérieur (mais pas exclusivement) pour enrichir le débat sur l'établissement de nouveaux rapports avec le public et de mesures facilitant l'accès aux débouchés professionnels.

Les priorités de FULL SCORE reflètent ces objectifs, et se concentrent sur le soutien que l'AEC peut apporter aux conservatoires par le biais de rencontres, conférences, ateliers et l'élaboration d'outils appropriés. Avec l'appui du programme « Europe Créative », le projet apportera une considérable valeur ajoutée par des actions délibérément liées aux activités et événements réguliers de l'AEC et aux groupes de travail qui les préparent et les réalisent. Cette approche renforce les synergies et l'efficacité tout en structurant le contenu du projet et des événements dans une vision intégrée sur 3 ans, établissant ainsi des liens pertinents avec d'autres événements, réseaux et organisations en vue de résultats cumulatifs et durables.

Deux autres initiatives importantes s'ajoutent à cette approche stratégique. La première est le développement des capacités du nouveau site internet de l'AEC, lancé en mai 2013. La seconde est l'utilisation des possibilités du réseau pour atteindre un objectif

stratégique à long terme : l'engagement actif des étudiants dans la planification et la réalisation des événements et des activités de l'AEC. Leurs idées sur l'état et l'évolution des secteurs créatifs et culturels en Europe pourront influencer la politique de l'AEC et inspirer les conseils et le soutien au renforcement des capacités que l'Association apporte à sa communauté.

Le dossier constitué par l'AEC comprend donc un important projet, totalement intégré, entrepris avec l'EAS et l'EMU. Ces trois réseaux de l'enseignement musical européen - AEC, EAS et EMU - jouent des rôles très complémentaires. À eux trois, ils couvrent l'enseignement musical général et spécialisé, et englobent tous les environnements et établissements qui dispensent cet enseignement, des premières années jusqu'aux cycles supérieurs et à l'apprentissage tout au long de la vie.

Pour honorer ces priorités et ces initiatives, l'AEC a formulé les actions spécifiques suivantes :

**A. Renforcer le secteur de l'enseignement musical européen** : superviser au moins un projet commun avec l'EAS et l'EMU, et chercher de possibles synergies et de nouvelles stratégies particulières au secteur afin de former les musiciens de demain.

*Cette action crée un lien entre les conseils d'administration des trois organismes et élabore des stratégies pour l'avenir.*

**B. Évaluer pour améliorer** : évaluer, à tous les niveaux et dans tous les domaines, l'efficacité et la cohérence de l'enseignement musical en Europe destiné à donner aux acteurs de la culture et de la création de demain les capacités, les compétences et le savoir-faire qui contribueront au renforcement de ces secteurs.

*Cette action commune avec l'EAS et l'EMU évalue le développement des capacités, des compétences et du savoir-faire au niveau de l'enseignement musical supérieur, pré-supérieur et de la pédagogie de la musique.*

**C. Les Conservatoires et le développement d'une politique culturelle pour la musique** : partager des approches innovantes pour promouvoir la musique, mettre en valeur l'importance de son rôle dans la culture européenne et encourager une plus large adoption de ces approches.

*Cette action s'appuie sur la démarche des directeurs de conservatoire en vue de la création d'un Agenda européen pour la musique, conjointement avec le Conseil européen de la musique (CEM/EMC) et ses autres membres.*

**D. Évolution de carrière – vers la professionnalisation et l'internationalisation** : aider les acteurs du secteur de la culture et de la création à internationaliser

leurs carrières et leurs activités en organisant des ateliers pour les Coordinateurs des relations internationales (IRC) et le personnel des bureaux d'information sur les carrières des conservatoires, en recueillant des données sur l'emploi, et en développant des outils en ligne propres à soutenir la mobilité internationale dans les parcours professionnels.

*Cette action fournira au réseau actuel et dynamique des IRC une nouvelle infrastructure d'information encore plus efficace, combinant des séances de renforcement des capacités et le développement d'outils en ligne pour aider les musiciens et les enseignants à internationaliser leur carrière.*

- E. **Les Conservatoires, moteurs d'innovation et de formation du public** : partager les approches innovantes mises en œuvre par les conservatoires européens, concernant la diversification des genres, les orientations contemporaines et l'animation culturelle, et en encourager une plus large adoption.

*Cette action s'appuie sur une série de réunions PJP prévues sur trois ans, qui combineront leurs travaux sur ces thématiques, plus une réunion commune fondamentale avec l'EJN et l'IASJ en 2016.*

- F. **Les jeunes musiciens dans les réseaux internationaux** : faire appel aux idées des jeunes musiciens de (mais pas exclusivement) l'enseignement supérieur, pour enrichir le débat sur l'établissement de nouveaux rapports avec le public et de mesures facilitant l'accès aux débouchés professionnels.

*Cette action ambitieuse s'appuie sur le plan d'action de l'AEC pour l'engagement étudiant (2013) et l'intègre dans les événements et activités de l'AEC pour la période 2014-2017 (le projet comprendra des actions de sensibilisation en direction des associations étudiantes suivantes : European Student Union, European Youth Forum, European Music Council's Youth Committee, IMC Youth et Jeunesses Musicales International)*

# Agenda Européen Pour la Musique

*(adapté d'un document diffusé par le Conseil européen pour la musique – EMC - en 2013)*

## Contexte

L'idée d'un Agenda européen pour la musique est née au cours de discussions du Comité du CEM à l'automne 2012 sur l'avenir de la musique en Europe. Pour qu'un tel document soit vraiment représentatif, et reflète tous les éléments du secteur européen de la musique, le CEM invita ses membres et d'autres organisations notables, mais non membres, à se joindre au débat sur les actions à entreprendre pour assurer une activité musicale florissante dans l'Europe de demain. Réunissant l'industrie musicale et les organisations musicales de la société civile, l'Agenda aura donc une approche horizontale.

## Pourquoi élaborer un Agenda européen pour la musique ?

À l'heure actuelle, l'extrême fragmentation du secteur de la musique en Europe ne lui confère pas une image positive et l'empêche de fonctionner en tant qu'entité. Un consensus permettrait d'obtenir une meilleure politique en faveur de la musique. La création d'un Agenda réunira toutes les parties prenantes autour d'une même table et leur permettra de mieux se connaître. Un secteur bien informé est un secteur fort, qui sait ce qu'il veut et qui sera entendu des décisionnaires politiques.

## Objectifs

Grâce à l'Agenda européen pour la musique, tout le secteur musical parlera d'une seule voix et sera une plateforme de collaboration et d'échange. Initié par le CEM, qui en conservera la coordination, l'Agenda lui-même sera la propriété de toutes les parties concernées. L'Agenda fera des **Cinq droits musicaux** promulgués par le Conseil international de la musique, les principes fondamentaux de ses objectifs à long terme.

Son but n'est pas de développer des politiques séparées pour la musique, mais de faire en sorte que le secteur mette en avant ses propres priorités afin d'améliorer la situation de la musique en Europe. Si la Commission européenne a exprimé le souhait d'une coopération accrue entre les diverses disciplines culturelles, il est important de souligner les spécificités et les besoins de chaque secteur : c'est la raison d'être de l'Agenda.

Si l'UE ou des gouvernements nationaux veulent prendre des décisions sur la musique à l'avenir, l'Agenda leur fournira un document complet (et un secteur uni) auquel ils pourront se référer. Le CEM et ses partenaires dans cette aventure sont la voix de la

musique en Europe. Suite à l'enquête réalisée début 2013 auprès de sa communauté et d'un inventaire des priorités, le CEM a identifié les questions suivantes comme étant les plus importantes à traiter dans un premier temps par l'Agenda :

- Comment stimuler la créativité et la création musicales ?
- Comment améliorer la circulation du répertoire européen en et hors Europe ?
- Comment améliorer la mobilité des artistes en Europe ?
- Comment garantir et fournir l'accès à la diversité musicale ?
- Comment garantir un enseignement musical pour tous ?
- Comment renforcer la reconnaissance de la valeur sociale et sociétale de la musique (dans les domaines de l'inclusion sociale, de la réconciliation, de la santé, des prisons, etc.) ?
- Comment soutenir la liberté d'expression artistique/musicale ?
- Comment garantir une rémunération équitable des musiciens et de leur travail ?
- Comment toucher de nouveaux auditeurs et développer de nouveaux publics ?
- Comment renforcer le rôle de la musique dans le cadre d'un développement durable ?

**Samedi 15 Novembre, 15:45 – 16:45**

## **Rencontres régionales avec les membres du Conseil**

Les membres du Conseil de l'AEC agissent au nom de tous les membres, et non uniquement ceux de leur propre pays. Néanmoins, afin de renforcer la représentation de tous et de faciliter la communication, chaque membre du Conseil a été désigné comme référent pour les établissements d'un pays ou d'un groupe de pays spécifique. Par ailleurs, un représentant de tous les membres associés de l'AEC a été coopté par le Conseil de l'AEC en 2014 pour assurer la représentation de ces parties.

Les participants auront l'occasion de rencontrer leur référent pour discuter avec eux de toute question pertinente. Vous trouverez la liste des pays et des référents ci-après.

<b>Membres du Conseil</b>	<b>Pays</b>	<b>Salle</b>
Hubert Eiholzer	Grèce, Turquie, Chypre, Israël, Liban, Egypte	Salle XV
Jörg Linowitzki	Allemagne, Autriche, Suisse	Salle Dome
Eirik Birkeland and Kaarlo Hilden	Norvège, Suède, Finlande, Danemark, Islande, Estonie, Lettonie, Lituanie	Salle Solti
Grzegorz Kurzyński	Pologne, Biélorussie, Russie, Ukraine, Bulgarie, Kazakhstan, Azerbaïdjan, Géorgie, Arménie	Salle XVII
Deborah Kelleher	Royaume-Uni, Irlande	Salle XVI
Harrie v.d. Elsen	Pays-Bas, Belgique	Salle X
Bruno Carioti	Italie	Salle XXIII
Georg Schulz	Hongrie, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Macédoine, Kosovo, Albanie, Slovénie, Croatie, Bosnie, Monténégro, Serbie	Salle V
Antonio Narejos	Espagne, Portugal	Bibliothèque
Jacques Moreau	France, Luxembourg	Salle I
Don Mc Lean	Membres associés a) Non-européenne: Australie, Canada, Chine, Corée, Japon, Puerto Rico, Singapour, Etats-Unis, Thaïlande b) Européenne	Salle XVIII

# **DOCUMENTS POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

# Assemblées Générales Conjointes des Deux Associations 'Pays-Bas' et 'Belgique'

(15.11.2014)

## Ordre du jour

### I. Général

1. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée générale du 9 novembre 2013 à Palerme (*concerne tous les membres de l'AEC*)

### II. Dissolution de l'Association de droit néerlandais

2. Vote d'approbation des comptes 2013 de l'AEC aux Pays-Bas  
*Concerne tous les membres de l'AEC ayant adhéré à l'AEC avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013.*

*Les comptes annuels 2013 sont disponibles en ligne sur le site internet de l'AEC : <http://www.aec-music.eu/about-aec/organisation/general-assembly-2014>*

3. Vote sur la dissolution de l'Association AEC sise au Pays-Bas  
*Concerne tous les membres de l'AEC ayant adhéré à l'AEC avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013.*

*(Cf le compte-rendu de l'AG 2013, la décision du Conseil de l'AEC Council et l'information diffusée en novembre 2013.)*

- 3.1. Donner au Conseil décharge complète et final pour toutes ses activités jusqu'à la dissolution proprement dite, inclusivement.
- 3.2. Vote sur la dissolution de l'AEC « Pays-Bas »
- 3.3. Nomination de l'AEC « Belgique » comme liquidatrice, pour autant que de besoin.
- 3.4. Approuver le fait que la dissolution d'AEC Pays-Bas, l'absence de biens/bénéfices et la cessation d'existence de l'association de droit néerlandais, soient signalées au registre de la Chambre de commerce néerlandaise.

### III. Questions d'actualité

*Le reste de l'ordre du jour concerne tous les membres de l'AEC, y compris les membres ayant adhéré depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.*

4. Élections au Conseil
  - Nomination d'un second scrutateur (pour les élections 2014 et 2015) aux côtés de Mladen Janjanin (Vice-directeur de l'Académie de Musique de l'Université de Zagreb)
  - Présentation des candidats pour les places vacantes au sein du Conseil
  - Vote pendant la pause-café (candidat à la vice-présidence)
  - Vote pour le renouvellement des membres siégeant au Conseil durant la pause déjeuner

5. Rapport de la Présidente sur les activités : Rapport annuel 2013 et rappel des activités jusqu'en novembre 2014
  - Présentation de la nouvelle *Fondation pour l'amélioration de la qualité et l'accréditation dans l'enseignement musical supérieur : MusiQuE – Music Quality Enhancement* et approbation des membres du Conseil de MusiQuE et d'un membre de la Commission d'appel

***Vote pour l'élection du vice-président, suivi d'un moment de réseautage informel autour de rafraîchissements***

Suite du rapport de la Présidente sur les activités : Rapport annuel 2013 et rappel des activités jusqu'en novembre 2014

6. Rapport financier du secrétaire général
  - Vote sur les propositions de tarifs de cotisations pour 2015
  - Vote sur les propositions de tarifs d'inscription aux événements proposés pour 2015
  - Prévisions de résultats pour 2014 et proposition de budget pour 2015
  - Nomination de deux auditeurs externes pour les comptes 2014
7. Propositions de personnalités artistiques comme président(e)s d'honneur
8. Débats avec U-Multirank concernant la mise en place d'indicateurs appropriés pour la musique
9. Confirmation des nouvelles adhésions, des retraits et des exclusions
10. Prochains congrès
11. Questions diverses (à notifier au préalable au président de séance)

**III. Forum d'information**

**IV. Rencontres avec les membres du Conseil responsables régionaux**

# Compte-rendu de l'Assemblée générale 2013 de l'AEC



Aula Magna, Faculté d'ingénierie  
Palerme – Italie, 9 novembre 2013

Pascale de Groote, présidente de l'AEC, accueille les membres de l'Association, déclare l'Assemblée générale de l'AEC ouverte et confirme que toutes les dispositions réglementaires et légales nécessaires pour cette assemblée et les questions devant être examinées ont été respectées par le Conseil

## 1. Explications relatives à la tenue d'une Assemblée générale pour chacune des deux associations (l'une de droit néerlandais, l'autre de droit belge)

Afin que le Bureau de l'AEC soit opérationnel en Belgique, nous avons dû créer, l'année dernière, une association asbl de droit belge. (Signé le 4 décembre 2012, l'acte de création de l'association a été ratifié par le Roi le 23 janvier 2013). Toutes les affaires ont été gérées avant et après le 23 janvier 2013 comme s'il n'y avait qu'une seule AEC, mais juridiquement, deux AEC coexistent depuis cette date : l'association de droit néerlandais et la nouvelle association de droit belge.

- ✓ Les membres présents conviennent de la tenue conjointe des assemblées générales des deux associations.

## 2. Compte-rendu de l'AG 2012 à Saint-Pétersbourg

- ✓ Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les membres présents (association de droit néerlandais)

## 3. Préparatifs de la dissolution de l'association de droit néerlandais

Tous les participants reçoivent une information détaillée concernant les préparatifs de la dissolution de l'association de droit néerlandais (ce document est disponible sur les sites internet de l'AEC et cité ci-dessous).

**« *Information concernant les préparatifs de la dissolution de l'association AEC de droit néerlandais (8-11-2013)***

*L'information suivante se base sur le conseil de l'étude notariale qui, aux Pays-Bas, s'occupe de la dissolution de l'association de droit néerlandais de l'AEC.*

## **1 Le contexte - deux associations pour l'AEC :**

- *La précédente assemblée générale, en novembre 2012, avait débattu du déménagement à Bruxelles de l'AEC, association de droit néerlandais depuis 2001. Les circonstances avaient entraîné la création d'une seconde association, de droit belge. Cette seconde association porte le même nom que la première, de droit néerlandais. Il existe donc à l'heure actuelle deux associations, portant toutes les deux le nom « AEC ».*
- *La prochaine assemblée générale se déroulera donc sous forme de deux assemblées, l'une pour l'association AEC de droit néerlandais, l'autre pour l'association AEC de droit belge. Ces deux assemblées se tiendront simultanément.*
- *En fin de compte, l'association belge devra pouvoir poursuivre son existence et son travail en toute indépendance. Les actions pour atteindre cet objectif sont un suivi des actions antérieures et des intentions évoquées à l'assemblée générale 2012 de l'association « AEC » de droit néerlandais et dans les correspondances ultérieures.*

## **2. Mesures prises à ce jour et actions à venir :**

- *Les actions entreprises à ce jour comprennent des solutions pragmatiques plus ciblées sur les problèmes économiques que sur les implications légales et fiscales (internationales). Les actions ont toujours été entreprises dans l'intérêt de l'AEC en toute bonne foi. Néanmoins, aujourd'hui, après consultation d'un conseil juridique, les formalités légales nécessaires doivent être respectées. Ceci est important, entre autres, pour protéger l'association et ses membres. C'est également important pour protéger des tiers contre des inexacititudes de nature plutôt financière de la part de l'AEC.*
- *L'objectif de la phase légale du processus est, en fin de compte, de « vider » l'AEC « Pays-Bas » de ses actifs et de la dissoudre, de sorte qu'il ne reste que l'AEC « Belgique ».*

## **3. Types d'adhésions et droits des membres adhérents :**

- *Il existe actuellement trois types d'adhérents à l'AEC :*
  - a) *adhérents « exclusivement » belges : adhérents inscrits après le 23 janvier 2013 (date officielle de création de l'association de droit belge) ;*
  - b) *adhérents « exclusivement » néerlandais : adhérents inscrits avant le 23 janvier 2013 et n'ayant pas encore signé le formulaire qui les rend également membres de l'association de droit belge ;*
  - c) *adhérents aux deux associations : adhérents de l'association de droit néerlandais (donc inscrits avant 2013) ayant également fait une demande d'adhésion à l'association de droit belge et possédant en conséquence le statut de membre dans les deux associations.*
- *Pour le bon déroulement de la prochaine assemblée, les membres présents qui n'adhèrent qu'à l'association de droit néerlandais signeront une déclaration les rendant également membres de l'association de droit belge. Les membres présents seront donc uniquement de type a) ou c), ce qui facilitera le processus électoral.*
- *Les droits des membres concernant l'association de droit néerlandais demeurent valides pour tout membre de l'AEC Pays-Bas. Ce point est important pour la future dissolution de l'association de droit néerlandais par vote de ses membres ; ainsi les adhérents aux deux*

*associations ne peuvent pas annuler leur adhésion « néerlandaise ».*

**4. Les Réserves financières :**

- *Les réserves financières ont déjà été transférées et mises à disposition de l'association de droit belge mais, pour le moment, simplement par le biais de paiement et de transferts d'un compte courant vers l'autre. Le notaire a conseillé d'effectuer ceci sans préjudice de toutes obligations ou réclamations à l'AEC « Pays-Bas ».*

**5. Contributions (cotisations d'adhésion) :**

- *À l'heure actuelle, il y a deux obligations en termes de contributions/cotisations d'adhésion : à l'AEC « Pays-Bas » et à l'AEC »Belgique ». L'AEC « Belgique » est officiellement née le 23 janvier 2013. À la double assemblée générale, nous demanderons aux délégués membres des deux associations de convenir que la contribution due à l'AEC « Pays-Bas » pour l'année 2013 soit mise à la disposition de l'AEC « Belgique ». Par la suite, la contribution due à l'AEC « Pays-Bas » pour les années futures (2014) devra être fixée à zéro, et le budget 2013 établi pour l'AEC « Pays-Bas » aboutira en fin de compte à zéro.*
- *Les membres qui n'adhèrent qu'à l'association belge auront payé leur cotisation 2013 à l'association belge de la manière habituelle.*
- *Tous les membres présents à l'AG devront voter les tarifs de cotisation 2014 pour l'association belge.*

**6. Frais de dissolution de l'association de droit néerlandais :**

- *Les frais de dissolution seront payés autant que possible par l'association de droit belge afin de dissoudre les comptes bancaires le plus possible. Le transfert se fera sans préjudice.*

**7. Incidences fiscales :**

- *Nous avons été exemptés (par les services fiscaux néerlandais) de l'impôt sur les sociétés, de l'impôt sur les salariés et de la taxe sur le chiffre d'affaires pour le mois de janvier 2013. De plus, depuis la création légale de l'AEC belge (23 janvier 2013) il n'y a eu aucune transaction susceptible d'être soumise aux divers impôts néerlandais (impôts sur le chiffre d'affaires, sur les sociétés etc).*
- *Le transfert des réserves de l'association néerlandaise à l'association belge pourrait être soumis aux droits sur les donations (en Pays-Bas). La situation est en cours de clarification et nous étudions avec l'inspecteur des impôts les possibilités d'annulation des droits (néerlandais) sur les donations.*

**8. Gestion :**

- *Le notaire recommande que les deux associations – de droit néerlandais et de droit belge - fusionnent les personnes. Ceci signifie que les membres du Conseil de l'association néerlandaise devraient également être membres du Conseil de l'association belge.*
- *Il faut encore informer la Chambre néerlandaise de commerce de deux changements de personnes au conseil d'administration, suite aux élections de 2012.*

- *Les résultats des élections qui auront lieu à la prochaine assemblée générale (2013), affecteront l'association de droit néerlandais et l'association de droit belge. La nouvelle modification du conseil d'administration devra être ensuite communiquée à la Chambre néerlandaise de commerce et au « Moniteur » belge.*

#### **9. Dernières questions juridiques :**

- *Les membres de l'association néerlandaise seront priés de se prononcer par vote sur sa dissolution à l'assemblée générale de 2014, afin que tous les membres soient informés suffisamment longtemps avant l'assemblée, conformément aux statuts de droit néerlandais. Il a été décidé de ne pas demander aux membres de voter sur ce point en 2013 parce que l'information aurait été diffusée aux membres moins d'un mois avant l'assemblée. Le report du vote à 2014, et le respect du délai légal, rendront la démarche incontestable. Les décisions prises à l'assemblée 2013 seront confirmées à l'assemblée 2014.*

L'Assemblée générale approuve le document et plus spécifiquement, décide ce qui suit :

1. L'AG prend connaissance et approuve les mesures prises par le Conseil pour « vider » le plus possible l'association de droit néerlandais, par le transfert des actifs, des contrats et des actes ainsi que tous autres valeurs/biens matériels et immatériels à l'association AEC de droit belge.
2. Concernant les points 1 et 2 du document cité ci-dessus : l'AG accepte la responsabilité collective de toute éventuelle mesure et décharge les membres du Conseil de toute autre responsabilité particulière quant aux mesures que le Conseil devra prendre pendant la phase de transition de l'association de droit néerlandais à l'association de droit belge.
3. Concernant le point 3 : en amont de l'AG, les adhérents « exclusivement » néerlandais ont tous sauté le pas et sont devenus membres de l'Association de droit belge. En conséquence, l'AG réunit 2 types de membres (les adhérents aux deux associations et les adhérents « exclusivement » belges) et peut voter sur les affaires belges et les affaires néerlandaises. C'est sur cette base juridique que seront décidés les autres points soumis au vote.
4. Concernant le point 4 : les réserves de l'association de droit néerlandais ont déjà été transférées et mises à disposition de l'association de droit belge par le biais de paiements et de transferts entre comptes courants. L'AG a pris conseil auprès d'un notaire afin d'effectuer ces opérations sans préjudice de toutes obligations ou réclamations à l'AEC « Pays-Bas », et vote à l'unanimité pour agir dans cette direction. Le Conseil est autorisé à agir de même.
5. Concernant le point 5 : l'Assemblée générale de l'association de droit néerlandais approuve à l'unanimité le transfert des cotisations de 2013 de l'association néerlandaise à l'association de droit belge. L'Assemblée générale de l'association de droit néerlandais approuve la décision de fixer à zéro le montant de la cotisation pour l'association de droit néerlandais à partir de l'année 2014.

6. Concernant le point 6 : l'AG convient que les coûts de la dissolution de l'association de droit néerlandais soient payés par l'association de droit belge.

7. Concernant le point 7 : l'AG confirme/ratifie les mesures entreprises pour obtenir une exemption des divers impôts néerlandais qui, autrement, seraient applicables.

8. Concernant le point 8 : l'AG donne son accord à la proposition de fusion des membres du Conseil des deux associations – de sorte que les membres du Conseil de l'association de droit néerlandais soient également ceux de l'association de droit belge.

9. Concernant le point 9 : l'AG confirme que la diffusion de l'information et de la convocation, habituellement faite par email, se poursuivra de cette manière pour la prochaine assemblée de 2014.

Comme évoqué plus haut, l'objectif de cette étape juridique du processus est en fin de compte de « vider » l'AEC « Pays-Bas » de ses actifs et de la dissoudre, afin que seule demeure l'AEC « Belgique ». Le vote sur la dissolution de l'association néerlandaise aura lieu au cours de la prochaine Assemblée générale, en 2014.

#### 4. Minute de silence à la mémoire de Marie-Claude Ségard et Dmitri Chassovitin

L'Assemblée générale a observé une minute de silence en mémoire de deux collègues décédés en 2013 : Marie-Claude Ségard et Dmitri Chassovitin.

#### 5. Rapport de la présidente sur les activités de l'AEC : Rapport annuel 2012-2013

Le compte-rendu détaillé de l'année 2012 se trouve dans le rapport annuel 2012 de l'AEC (disponible en anglais, français et allemand), avec un résumé des comptes annuels 2012. Au cours de son intervention, Pascale de Groote aborde les questions suivantes :

- Les adhérents : fin 2012, l'AEC comptait 286 membres (249 membres actifs et 37 membres associés)
- Le Conseil de l'AEC (membres et rôles) : fin 2012, deux nouveaux membres ont été élus : Deborah Kelleher et Georg Schultz.
  - Présidente : **Pascale De Groote**, Anvers, Belgique
  - Vice-Présidents: **Gretchen Amussen**, Paris, France ; **Hubert Eiholzer**, Lugano, Suisse
  - Secrétaire Général : **Jörg Linowitzki**, Lübeck, Allemagne
  - Membres du Conseil : **Eirik Birkeland**, Oslo, Norvège ; **Bruno Carioti**, L'Aquila, Italie ; **Harrie Van Den Elsen**, Groningen, Pays-Bas ; **Deborah Kelleher**, Dublin,

Irlande ; **Grzegorz Kurzyński**, Wroclaw, Pologne ; **Antonio Narejos Bernabéu**, Murcia, Espagne; **Georg Schulz**, Graz, Autriche ; **John Wallace**, Glasgow, R-U

- Les réunions du Conseil de l'AEC : en 2013, le Conseil s'est réuni trois fois en 2013, et le Comité exécutif, deux fois (soit entre chaque réunion du Conseil). Ces deux instances ont traité les questions suivantes :
  - Évaluation de la deuxième année de mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2015 et approbation des mesures prévues pour 2013
  - Préparation et suivi des événements et plateformes 2013
  - Préparation du Congrès 2013 et des congrès futurs
  - Préparation de l'AG 2013 et mise en place des dispositions appropriées pour l'élection des nouveaux membres du Conseil
- Les changements au sein du Bureau (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013) :
  - Maarten Aarse (nommé Coordinateur en juillet 2012) a été remplacé par Nerea Lopez de Vicuna, nommée Coordinatrice en octobre 2013
- L'évolution de la politique : diverses actions ont été entreprises en 2013 pour mettre en application le Plan stratégique 2011-2015, adopté à l'AG 2010. Les deux documents relatifs à cette mise en application sont à disposition dans le dossier du Congrès.
  - Lors de sa réunion de mars, le Conseil a approuvé la performance par rapport aux objectifs fixés pour 2012.
  - Lors de sa réunion de septembre, le Conseil a approuvé les objectifs fixés pour 2013.
- Les activités régulières de l'AEC (voir le Rapport annuel 2012).
- Les autres activités : au cours de l'année, le Conseil a approuvé la création de deux sous-groupes spéciaux, chacun composé de deux ou trois membres du Conseil, responsables de thèmes particuliers :
  - Le premier, chargé des Ressources humaines, adapte une des mesures du Plan stratégique ; il jouera un rôle important dans le domaine de l'assurance qualité par rapport à l'équipe du Bureau, mais il a aussi pour mission de suivre les questions de ressources humaines qui, de manière plus large, affectent l'Association et sa communauté.
  - Le second sous-groupe s'intéresse au classement (*ranking*) et veille à ce qu'il continue à faire l'objet d'un suivi à l'heure où ce domaine connaît diverses évolutions au niveau européen.
- Les activités d'amélioration de la qualité et d'accréditation :

- En septembre 2013, l'AEC a organisé le premier processus d'amélioration de la qualité d'un programme commun (Maîtrise en performance contemporaine et composition), et nommé deux évaluateurs pour participer au groupe d'accréditation en visite au Conservatoire de Yerevan, en Arménie.
- Un autre processus d'amélioration de la qualité est prévu en novembre 2013 au Cefedem Rhône-Alpes, à Lyon.
- En outre, l'AEC s'est fortement impliquée dans une coopération avec l'agence belge AEQES pour l'évaluation des programmes de quatre établissements d'enseignement musical supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les visites d'évaluation auront lieu en 2014-2015. L'AEC est également en contact avec l'agence italienne ANVUR pour l'aider à élaborer des critères d'évaluation des établissements artistiques.
- Le Comité d'amélioration qualité de l'AEC a présenté au Conseil les résultats d'une étude de faisabilité concernant la création d'un organisme européen d'accréditation ciblant les établissements et les programmes d'enseignement musical (y compris les programmes communs).
- Projets dans lesquels l'AEC a joué un rôle actif en 2012/13 :
  - Réseau ERASMUS pour la musique « Polifonia » [2011-2014]
  - Projet CoPeCo (programme commun de Maîtrise en performance contemporaine et composition) organisé par 4 établissements adhérents à l'AEC et coordonné par l'Académie estonienne de musique et de théâtre.
  - Projet PRIMO, développé par l'AEC sur les Indicateurs de classement.
  - Projet TEMPUS : « Introduire l'interdisciplinarité dans les études musicales dans les Balkans occidentaux, conformément à la perspective européenne » (InMusWB).
- Rôle représentatif et consultatif (voir le rapport annuel 2012)
- Les partenariats avec d'autres organismes (voir le Rapport annuel 2012)
- Le site Internet de l'AEC 2013 : ouvert en mai, le nouveau site de l'AEC jouera un rôle crucial dans l'évolution de la stratégie de communication de l'AEC.
- Activités 2014
  - Réunion de la Plateforme Pop & Jazz, Trieste (14-15 février)
  - Forum EPARM, Stockholm (8-9 mars)
  - Plateforme Musique ancienne, Vicenza (5-7 avril)
  - Forum international des directeurs d'institutions musicales, Daegu (14-17 mai)
  - Réunion des Coordinateurs des relations internationales (IRC)g, Aalborg (26-28 septembre)
  - Congrès annuel de l'AEC, Budapest (13-15 novembre)

## 6. Rapport financier du secrétaire général (Jörg Linowitzki)

- Rapport de gestion et vote des comptes 2012 (Association de droit néerlandais) :

Jörg Linowitzki, secrétaire général de l'AEC, attire l'attention de l'AG sur la situation financière générale de l'Association. Il présente un diaporama du résumé des comptes, lesquels figurent dans le Rapport annuel de l'AEC 2012 remis aux participants avec une copie des prévisions de résultats pour 2013 et du premier budget prévisionnel pour 2014.

Les comptes annuels détaillés sont à la disposition des membres sur simple demande. Le texte complet du rapport financier est également disponible sur simple demande.

Le Secrétaire général remercie les auditeurs externes Martin Ullrich (Hochschule für Musik Nürnberg) et Staffan Storm (Académie de musique de Malmö) pour leur travail en 2013. Il informe l'AG que tous deux recommandent l'approbation des comptes 2012.AEC.

- ✓ L'Assemblée générale approuve à l'unanimité les comptes 2012 de l'Association néerlandaise (association de droit néerlandais).

L'assemblée générale de Saint-Pétersbourg n'avait pas explicitement mentionné qu'en 2013, les cotisations seraient payées à l'Association belge et non à l'Association néerlandaise. En conséquence, il est assumé implicitement que les cotisations payées en 2013 sur le compte belge sont en fait la propriété de l'association néerlandaise.

- Transfert des cotisations de 2013 de l'association néerlandaise à l'association belge :

Sur le conseil de son notaire néerlandais, l'AEC a placé les cotisations d'adhésion recueillies en 2013 par l'association néerlandaise à disposition de l'association belge. Les adhérents « exclusivement » membres de l'association belge (et n'ayant jamais été membres de l'association néerlandaise, c'est à dire ceux qui ont adhéré à l'AEC à partir de janvier 2013) sont considérés comme ayant payé leur cotisation 2013 à l'association belge.

- ✓ L'Assemblée générale (association de droit néerlandais) approuve à l'unanimité le transfert des cotisations 2013 de l'association néerlandaise à l'association belge.

- Montant de la cotisation d'adhésion 2014 à l'association néerlandaise fixé à zéro :

Le Conseil propose de fixer à zéro le montant de la cotisation d'adhésion 2014 à l'association de droit néerlandais.

- ✓ L'Assemblée générale (association de droit néerlandais) approuve la décision de fixer à zéro le montant de la cotisation d'adhésion à l'association de droit néerlandais pour l'année 2014 et les années suivantes.

- Proposition d'une nouvelle structure tarifaire des cotisations d'adhésion :

Le Conseil propose alors de voter le montant des cotisations d'adhésion 2014 pour l'association belge. Ainsi, les adhérents aux deux associations ne paieront qu'une seule cotisation.

L'Assemblée générale 2012 de Saint-Pétersbourg avait approuvé une nouvelle structure tarifaire des cotisations d'adhésion à l'AEC sur la base des plus récentes statistiques

nationales concernant le PNB (produit national brut). Au lieu de recalculer chaque année les montants des cotisations en fonction des nouvelles données de PNB, le Conseil propose une réévaluation tous les trois ans. Dans l'intervalle, le Conseil suggère de corriger les cotisations selon l'indexation annuelle des salaires des employés de l'AEC. Le Conseil propose l'adoption pour 2014 des nouveaux tarifs des cotisations présentés sur le tableau ci-dessous, qui reflètent l'indexation prévue de 1,5%.

- ✓ L'Assemblée générale approuve les nouveaux tarifs des cotisations.

- Proposition de tarifs d'inscription aux événements :

Les frais d'inscription aux événements de l'AEC sont généralement aussi bas que possible pour permettre la participation du plus grand nombre d'adhérents. L'augmentation a pu être contenue ces dernières années grâce à la subvention de fonctionnement allouée en 2011, 2012 et 2013 à l'AEC par la Commission européenne. Les coûts indirects – en particulier le temps que le personnel du Bureau consacre à la planification et à la réalisation de ces événements – ne sont pas inclus. Les subventions de fonctionnement n'étant pas reconduites, l'AEC doit revoir les coûts au sens large. Les propositions de tarifs d'inscription aux événements se trouvent dans le dossier du Congrès. Le Conseil propose en outre que l'AEC évolue vers un système où les tarifs d'inscription aux événements reflètent l'intégralité des coûts.

Un participant relève une erreur dans les chiffres du document présentant les propositions de cotisations pour 2014 (p. 60 du dossier) : les frais de participation au Congrès et à la réunion IRC sont plus bas en 2014 qu'en 2013. Le secrétaire général présente ses excuses pour cette erreur et rectifie les montants.

- ✓ L'Assemblée générale approuve la nouvelle grille tarifaire des inscriptions aux événements AEC.

- Prévisions de résultats pour 2013 et proposition de budget pour 2014 :

(Ces deux documents sont réunis sur une seule feuille jointe au rapport annuel.)

Les prévisions pour l'année indiquent que l'AEC clôturera l'exercice avec un petit excédent. Ceci inclut les frais juridiques déjà engagés pour préparer la dissolution de l'association néerlandaise. Comme l'AEC reçoit encore une subvention de fonctionnement en 2013, tout excédent supérieur serait déduit du paiement final de la subvention.

- ✓ L'Assemblée générale (des deux associations) approuve à l'unanimité les prévisions 2013.

Le Conseil et le Bureau de l'AEC ont énormément travaillé pour établir un budget 2014 permettant à l'Association de poursuivre son travail au niveau actuel sans subvention de fonctionnement. Le budget proposé y parvient mais dépendra de la réussite d'un certain nombre de mesures qui seront mises en œuvre en 2014. Malgré l'équilibre général des

comptes, les coûts supplémentaires relatifs à la dissolution de l'association de droit néerlandais devront être réglés en prenant sur les réserves. Voilà pourquoi le résultat présenté est un déficit légèrement inférieur à 6000 euros.

✓ L'Assemblée générale approuve à l'unanimité la proposition de budget 2014

- Modification du calendrier d'approbation des comptes à l'avenir (association de droit belge) : nouvelle procédure de vote en ligne

L'AEC étant maintenant une association de droit belge, l'Assemblée générale doit prendre en compte un nouvel élément. Les associations belges sont tenues de remettre une déclaration fiscale en même temps que leurs comptes annuels, au plus tard le 31 juillet de l'année suivant la clôture des comptes (à titre d'exemple, au plus tard le 31 juillet 2014 pour l'exercice 2013).

Les comptes annuels doivent être approuvés par l'AG, or notre AG a lieu en novembre. L'AEC doit trouver une solution alternative pour que ses comptes annuels soient approuvés chaque année avant le 31 juillet. Le Conseil propose que le Bureau organise une procédure de vote en ligne afin de respecter le nouveau calendrier d'approbation des comptes.

✓ L'Assemblée générale approuve à l'unanimité la procédure de vote électronique sur les Comptes annuels (association de droit belge)

- Nomination de deux auditeurs externes pour les comptes 2013 :

Enfin, le secrétaire général demande d'approuver la nomination d'Anthony Bowne, du Trinity Laban Conservatoire of Music & Dance de Londres et Zdzisław Łapiński, de l'Académie de musique de Cracovie, Pologne, en qualité d'auditeurs externes du budget 2013.

✓ L'Assemblée générale (des deux associations) approuve ces deux nominations.

## 7. Élections au Conseil

✓ L'AG approuve à l'unanimité la nomination de Rineke Smilde (Conservatoire Prince Claus, Groningen) et de Mladen Janjanin (vice-doyen de l'académie de musique de l'université de Zagreb) comme scrutateurs (pour les deux associations).

• Se retirent du Conseil de l'AEC :

- Gretchen Amussen, au terme d'un mandat de vice-présidente
- John Wallace, au terme d'un mandat de membre du Conseil

La Présidente remercie les membres sortants pour leur travail.

• Briguent un second mandat :

- Pascale De Groote (présidente), Jörg Linowitzki (secrétaire général) et Grzegorz Kurzyński (membre du Conseil)

• Sont candidats aux sièges à pourvoir au Conseil :

- Eirik Birkeland (membre du Conseil), se présente à la vice-présidence
- Kaarlo Hildén et Jacques Moreau, se présentent au Conseil
- Résultats : Pascale De Groote, Jörg Linowitzki et Grzegorz Kurzyński sont reconduits pour un second mandat ; Eirik Birkeland est élu vice-président ; Kaarlo Hildén et Jacques Moreau sont élus pour un premier mandat.

## 8. Proposition de Président honoraire

Des négociations sont en cours depuis l'automne avec un candidat potentiel mais rien n'est encore décidé. C'est donc au Congrès 2014 que l'AEC aura une proposition ferme à présenter.

## 9. Confirmation des nouveaux membres, retraits et exclusions en 2013

- Ont été acceptés en qualité de membres actifs les établissements suivants :
  - Conservatoire du Caire, Égypte
  - Université Technologie de Kaunas, Département des technologies audiovisuelles, Kaunas, Lituanie
  - Conservatoire d'État de Thessalonique, Grèce
  - Conservatorio di Musica « A. Corelli », Messine, Italie
  - Siena Jazz, Italie
  - Sukurova Universitesi - Devlet Konservatuvari, Adana, Turquie
  - Académie nationale des Arts et de la Culture, Perm, Russie.
  - Conservatorio Superior de Musica de Vigo, Espagne.
  - Conservatorio Statale di Musica « Lorenzo Perosi », Campobasso, Italie.
  - Université de Nicosie, Chypre
  - Conservatorio Superior de Musica Salvador Segui, Castellon, Espagne
  - Institut Supérieur des Arts de Toulouse – isdaT, France
  - Conservatorio de Musica « Lucio Campiani », Mantoue, Italie
- Ont été acceptés en qualité de membres associés les établissements suivants :
  - New England Conservatory, Boston (Massachusetts), USA
- Se sont retirés :
  - Université d'Ostrava, République tchèque
  - Université des Sciences appliquées de Lahti, Finlande.
  - Conservatoire Gabriel Fauré, Angoulême, France
  - Conservatoire à Rayonnement Régional, Toulouse, France
  - The Banff Centre, Music Department, Banff, Canada

- Chapelle Reine Elisabeth, Waterloo, Belgique
- Aucune exclusion.
- Changements de dénominations :
  - Le Conservatoire de Lille devient le Pôle supérieur d'enseignements artistiques Nord - Pas de Calais (apPSEA).
  - Le Cefedem Ile de France devient le PoleSup93
- L'AEC compte 295 membres à ce jour.

## 10. Prochains congrès

- Le prochain Congrès se tiendra à l'Académie de musique Franz Liszt de Budapest, Hongrie, du 13 au 15 novembre 2014
- Le Congrès 2015 se tiendra du 12 au 14 novembre au Royal Conservatoire of Scotland, Glasgow, R-U

# **Explication du contenu de l'ordre du jour de l'AG 2014 en rapport avec l'association néerlandaise**

## Vote d'approbation des comptes 2013 de l'Association de droit hollandais (AEC Pays-Bas)

Il est nécessaire de « vider » l'AEC Pays-Bas de ses actifs et de la dissoudre, afin que seule demeure l'AEC Belgique. Cette mesure a été entreprise courant 2013, et les membres devront voter l'approbation des comptes annuels de l'AEC Pays-Bas. Ces comptes ne montrent que des mouvements destinés à régulariser les réserves de 2012 et à transférer tous les actifs de l'AEC Pays-Bas à l'AEC Belgique, pour un montant total d'environ 5000 euros pour l'année entière.

## Vote sur la dissolution de l'AEC Pays-Bas.

Ce point de l'ordre du jour se déroulera en quatre étapes :

### *Étape 1: Donner au Conseil décharge complète et finale pour toutes ses activités jusqu'à la dissolution proprement dite, inclusivement*

En premier lieu, il sera demandé à l'AG d'accepter la responsabilité collective de toute éventuelle mesure et de décharger les membres du Conseil de toute autre responsabilité particulière quant aux mesures que le Conseil devra prendre pendant la phase de transition de l'association de droit néerlandais (AEC Pays-Bas) à l'association de droit belge (AEC Belgique).

### *Étape 2 : Voter la dissolution de l'AEC Pays-Bas*

Il sera donné lecture du résultat des votes par procuration. Conformément au point 3 du résumé ci-dessus, seuls les adhérents de la première catégorie (c'est à dire membres des deux Associations, belge et néerlandaise) ont reçu un formulaire de procuration, puisqu'ils ont la double capacité de vote sur les affaires de l'association néerlandaise et celles de l'association belge.

Pour autant que l'on sache, « AEC Pays-Bas » n'a plus de possessions/bénéfices. Sa dissolution sera donc effective immédiatement après le vote de cette décision.

### *Étape 3 : Nommer AEC Belgique comme liquidateur pour autant que de besoin*

Il sera demandé à l'AG d'approver la nomination de AEC Belgique comme liquidatrice de l'association de droit néerlandais. Ceci par mesure de précaution, car l'association de droit néerlandais est « vide » (ses actifs, contrats et actes, ainsi que tous biens et valeurs matériels et immatériels ont été transférés à l'AEC Belgique).

*Étape 4 : Approver que la dissolution d'AEC Pays-Bas, l'absence de biens/bénéfices et la cessation d'existence de l'association de droit néerlandais, soient signalées au registre de la Chambre de commerce néerlandaise.*

Il sera demandé à l'AG d'approver la radiation de l'association de droit néerlandais du registre de la Chambre de commerce néerlandaise.

# PLAN STRATÉGIQUE DE L'AEC 2011 – 2015: Actions pour 2013 et progrès accomplis en janvier 2014

En définissant « Une stratégie pour l'AEC pour 2011-2015 », le Plan stratégique approuvé à Varsovie en novembre 2010, stipulait :

*« ...le but principal de l'Association doit être de contribuer à la pérennité du secteur de l'enseignement musical supérieur européen en soutenant le développement des établissements membres à travers l'échange de connaissances, d'expertise et de personnes, et en favorisant le renforcement des capacités dans les établissements et dans le secteur en général. Mais il est tout aussi important de défendre les intérêts du secteur, face à une évolution défiant la nature particulière de l'enseignement musical supérieur, en préconisant des approches thématiques - plutôt que « identiques pour tous » - tenant compte des caractéristiques du secteur. »*

*En vertu de ces réflexions, les futures mesures de l'AEC devront combiner les points suivants :*

- A. *Faciliter les flux d'expertise et de personnes compétentes à travers tout le secteur de l'enseignement musical supérieur européen en soutien au développement et au renforcement des capacités dans les établissements membres.*
- B. *Renforcer son approche thématique pour aborder les questions telles que les cadres de qualification, l'assurance qualité, et le développement institutionnel en consolidant sa position sur la scène européenne de la culture et de l'enseignement supérieur, pour une prise en compte des spécificités du secteur dans le développement général de la politique européenne d'enseignement supérieur.*
- C. *Améliorer l'infrastructure organisationnelle pour donner à l'Association et à ses activités une base financière et administrative forte.*

Le Plan stratégique définissait des actions pour chaque année. En 2013, l'évaluation des actions originellement prévues pour cette année entraîné des modifications et des ajouts. Les actions révisées ont été approuvées par le Conseil en septembre 2013. Le présent document rend compte de l'avancée des travaux pour chacun des trois points d'action réajustés, en janvier 2014.

Ce rapport est en deux parties. La section 1 récapitule la liste complète des actions pour toute la période stratégique, telles que définies à l'origine, en 2010. La section 2 liste la version révisée pour 2013 et approuvée en septembre 2013 avec, en regard, le commentaire sur la situation en janvier 2014.

## 1. Liste complète des actions pour 2011-2015

### Action stratégique A : Faciliter le flux d'information et d'expertise à travers le secteur de l'enseignement musical supérieur européen

#### POINTS D'ACTION A :

- ✓ D'ici fin 2015, l'AEC aura organisé 5 congrès annuels, en veillant à l'équilibre géographique quant aux lieux des congrès, des orateurs invités et des langues utilisées.
- ✓ D'ici fin 2015, l'AEC aura organisé 5 rencontres annuelles des coordinateurs des relations internationales dans différents pays européens, en veillant à l'équilibre géographique quant aux lieux des rencontres et aux orateurs invités.
- ✓ D'ici fin 2015, l'AEC aura organisé plusieurs rencontres des Plateformes « Jazz & Pop » et « Musique ancienne ». Les rencontres seront annuelles ou biennales en fonction des besoins.
- ✓ D'ici fin 2012, l'AEC aura étudié la possibilité, tant organisationnelle qu'en terme de contenu, d'ajouter la Plateforme européenne pour la Recherche artistique en musique (EPARM) et une plateforme pour la formation des professeurs d'instrument et de chant, à son portefeuille d'activités.
- ✓ D'ici fin 2011, l'AEC aura étudié la possibilité, tant organisationnelle qu'en terme de contenu, d'instaurer des séminaires de développement professionnel continu pour le personnel de direction et le personnel enseignant des conservatoires.
- ✓ D'ici fin 2015, l'AEC aura initié un ou des projet(s) de collaboration au niveau européen pour développer une expertise spécifique et de nouvelles connaissances dans des domaines pertinents du secteur.

### Action stratégique B : Développer des approches thématiques en réponse aux développements politiques européens

#### POINTS D'ACTION B :

- ✓ Jusqu'à fin 2015 : poursuite de la participation proactive aux divers développements de la politique culturelle de l'UE : plateformes du secteur culturel et, le cas échéant, ce qui leur succédera.
- ✓ D'ici fin 2011 : élaboration d'un plan de développement sur l'autonomie future du *Mécanisme d'évaluation des établissements et des programmes*.
- ✓ D'ici fin 2015 : promotion du *Cadre de qualifications sectorielles pour l'enseignement musical supérieur* et d'autres outils pertinents par la diffusion de l'information (par ex. lors des congrès de l'AEC, de réunions régulières ou de visites de conseillers) et finalisation d'une première évaluation complète du contenu du cadre.
- ✓ D'ici mi-2011 : élaboration d'une réponse détaillée à la proposition d'un système de classement pluridimensionnel mondial des universités.

### Action stratégique C : Améliorer la structure organisationnelle de l'AEC

#### POINTS D'ACTION C :

- ✓ 2010 - 2013 : recherche d'un soutien opérationnel accru
- ✓ D'ici fin 2011 : instauration d'un Comité des ressources humaines au sein du Conseil de l'AEC
- ✓ D'ici fin 2012 : création d'un Comité consultatif avec des personnalités connues du monde musical
- ✓ D'ici fin 2011 : évaluation de la stratégie de communication
- ✓ D'ici fin 2011 : évaluation externe de la structure organisationnelle actuelle

## 2. Actions pour 2013, approuvées par le Conseil en septembre 2013, et situation en janvier 2014

Points d'action A retenus pour 2013	Situation en janvier 2014
✓ D'ici fin 2013, l'AEC aura organisé son 40ème	Organisation et tenue du 40ème Congrès de

<p>congrès annuel à Palerme (Sicile). Ce choix, après Saint-Pétersbourg et avant Budapest, préserve l'équilibre géographique quant aux lieux des congrès, des orateurs invités et des langues utilisées.</p>	<p>l'AEC à Palerme, Sicile. Confirmation du lieu du Congrès 2014 : Budapest, Hongrie.</p> <p>Le Congrès a accueilli des intervenants de tous horizons linguistiques et géographiques, mais la plupart ont choisi de s'exprimer en anglais. La journée thématique : « L'AEC a 60 ans : une association plurielle pour une secteur hétérogène » a mis en évidence l'éventail de rencontres et réunions que propose aujourd'hui l'AEC et suscité en retour les commentaires des membres de l'Association sur les directions qu'ils souhaiteraient voir prendre dans la décennie à venir (et au-delà).</p>
<p>✓ D'ici fin 2013, l'AEC aura organisé la rencontre annuelle des IRC à Anvers (Belgique). Ce choix, après Naples et avant Aalborg, préserve l'équilibre géographique quant aux lieux des rencontres et aux orateurs invités.</p>	<p>Organisation et tenue de la Rencontre IRC à Anvers, Belgique. Confirmation du lieu de la Rencontre IRC 2014 : Aalborg, Danemark.</p> <p>Les principaux orateurs invités étaient des membres de la Commission européenne. Ils ont présenté les plus récentes informations sur les nouveaux (et très attendus) programmes pour 2014.</p>
<p>✓ D'ici fin 2013, l'AEC aura organisé une rencontre de la Plate-forme Pop &amp; Jazz à Mannheim et expérimenté une rencontre de type « Forum » pour la Plate-forme Musique ancienne, conjointement au Festival de musique ancienne d'Utrecht. Elle aura spécifié la fréquence de rencontre pour chaque plate-forme : rencontres annuelles ou alternance Forum/Conférence.</p>	<p>Organisation et tenue de la Plate-forme Pop &amp; Jazz à Mannheim, Allemagne. Premier Forum EMP à Utrecht, Pays-Bas.</p> <p>L'alternance de réunions plénières (Conférences) et de séances de réseautage associées à des festivals de musique ancienne (Forums) se poursuivra, avec une Conférence à Vicenza en 2014.</p> <p>Pour le moment, la PJP souhaite conserver le format d'un événement annuel de type « conférence ». Une rencontre est prévue à Trieste (2014).</p> <p>Une rencontre EPARM de type « Forum » sera expérimentée en 2014 à Stockholm, Suède.</p> <p>Selon la situation financière de l'AEC à partir de 2014, le modèle biennal des conférences / forums pour EMP et EPARM et des réunions annuelles pour PJP sera ajusté.</p>
<p>✓ D'ici fin 2013, l'AEC aura trouvé comment organiser de futures rencontres INVITE, soit en tant qu'événements autonomes soit en lien avec d'autres activités, et à quelle fréquence. Une analyse de toute la structure événementielle de l'AEC, au cours du Congrès annuel, aidera à atteindre cet objectif.</p>	<p>Les retours d'information au Congrès semblent montrer un intérêt de la communauté AEC pour relancer les rencontres INVITE. L'AEC ne peut prendre aucune décision définitive avant de connaître les ressources financières dont elle pourra disposer après 2014, mais il a déjà été possible d'identifier les approches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Grâce à des partenariats stratégiques, créer une source de revenus pour les rencontres</li> </ul>

	<p>Musique ancienne et/ou Pop &amp; Jazz, et libérer ainsi des ressources pour INVITE.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En coopération avec l'EAS et l'EMU, développer des projets communs basés sur l'évaluation, pouvant inclure un thème de pédagogie musicale.</li> </ul>
✓ D'ici fin 2013, l'AEC aura initié sur son nouveau site internet une explication de ses divers concepts : par ex. classement, recherche, innovation, gestion de la qualité, etc., avec des liens vers les publications de l'AEC sur ces sujets. Cette tâche, en dialogue avec l'ELIA et l'EUA, est destinée à aider les conservatoires en montrant la valeur ajoutée que leur apportent leurs activités.	<p>Le Conseil a approuvé le format proposé pour la déclaration du « concept » de l'AEC sur la recherche, présenté en septembre 2013. Le travail a progressé sur cette base mais, en janvier 2014, la déclaration n'est pas encore prête à être mise sur le site internet. L'objectif est d'avoir un texte prêt pour approbation à la réunion d'avril 2014 du Conseil. [Cet objectif a été atteint et le texte a été publié en tant que livre vert en avril 2014]</p>

Points d'action B retenus pour 2013	Situation en janvier 2014
✓ D'ici fin 2013, l'AEC aura poursuivi et renforcé sa participation pro-active aux divers développements de la politique culturelle de l'UE, comme les Plates-formes du secteur culturel (Accès à la culture et Culture & et industries créatives) et Culture Action Europe. Elle sera également devenue membre d'au moins un groupe d'experts conseillant la Commission sur les questions artistiques. L'AEC aura commencé à exploiter les possibilités offertes par sa nouvelle implantation à Bruxelles quant à une approche pro-active des développements de la politique culturelle de l'UE, du lobbying, etc. par rapport à 2012. Elle aura également recensé les moyens d'impliquer plus fortement les membres du Conseil dans le lobbying.	<p>En 2013, l'AEC a accru sa participation au développement de la politique culturelle de l'UE, mais il reste encore beaucoup à faire. Le directeur général de l'Association a été accepté comme membre d'un groupe thématique de consultation sur les arts, le spectacle et les loisirs dans le projet de la Commission européenne sur les aptitudes/compétences, qualifications et occupations (acronyme anglais : ESCO). Des représentants des sous-programmes Education et Culture de la Commission européenne ont fait des présentations à la rencontre IRC d'Anvers en septembre 2013 et communiqué des informations utiles à l'AEC sur les nouveaux programmes pendant la préparation de cet événement. La nature d'une participation plus poussée de membres du Conseil dans les actions de lobbying est encore à définir.</p>
✓ D'ici fin 2013, l'AEC aura formulé un plan de développement pour déterminer la future autonomie des activités d'amélioration de la qualité et d'accréditation de l'AEC au-delà de 2014. Pendant l'année 2013, l'AEC aura entrepris au moins quatre procédures d'amélioration de la qualité/visites d'accréditation et accru la palette d'agences nationales avec lesquelles elle mène des activités conjointes.	<p>Le Comité AQ de l'AEC, avec l'aide du GT 3 de « Polifonia » (Amélioration de la Qualité), a finalisé un plan d'entreprise pour mettre sur pied une agence indépendante d'assurance qualité en septembre. Il a été présenté au Conseil en septembre 2013 et à la communauté lors du Congrès de Palerme.</p> <p>Trois établissements membres de l'AEC/programmes ont reçu la visite de pairs évaluateurs de l'AEC (le programme CoPeCo à Tallinn, le conservatoire de Yerevan et le Cefedem de Lyon) et une coopération a commencé ou s'est poursuivie avec plusieurs</p>

	agences nationales d'assurance qualité (ANQA en Arménie, ANVUR en Italie, AQA Autriche, AEQES en Belgique). Par ailleurs, l'AEC a participé à des activités de lobbying, de rencontres et d'apprentissage.
✓ D'ici fin 2013, l'AEC aura poursuivi et élargi sa coopération avec ELIA, par exemple par le dialogue sur mes résultats du projet de classement « PRIMO » (voir ci-dessous) et par le développement des explications de ses concepts clés (voir Points d'action A, ci-dessus).	L'AEC et l'ELIA ont maintenu des contacts et un certain degré de coopération – par exemple, la diffusion réciproque des annonces de leurs événements. Un obstacle majeur a cependant empêché toute expansion de cette coopération en 2014 car la rencontre biennale d'ELIA coïncide avec le Congrès de l'AEC. De nouvelles dispositions ont été ajoutées à celles de 2012 afin d'éviter une autre fâcheuse coïncidence. Les collègues d'ELIA qui ont participé au projet de classement PRIMO ont reçu les conclusions préliminaires du projet et ont été invités à faire part de leurs commentaires.
✓ D'ici fin 2013, l'AEC aura continué à promouvoir l'utilisation du Cadre de qualifications sectorielles pour les disciplines de création et de spectacle et d'autres outils sectoriels pertinents plus spécifiques à la musique, par la diffusion de l'information (par ex. lors des réunions régulières ou des visites de conseillers). Elle aura aussi adopté un échéancier et une procédure pour la première évaluation exhaustive des résultats de l'apprentissage de « Polifonia », qui devrait être terminée d'ici fin 2015.	Les acquis de l'apprentissage « Polifonia » et le Cadre sectoriel de qualifications pour les disciplines de création et de spectacle ont été présentés lors d'une réunion du groupe d'experts ESCO, cité plus haut. Le projet ESCO va maintenant étudier l'intégration de la terminologie des acquis de l'apprentissage. Le directeur général de l'AEC a proposé de participer au groupe de travail sur le sujet. Le délai pour convenir d'un calendrier et de procédures pour une analyse complète des Acquis de l'apprentissage « Polifonia » a été légèrement reporté et sera débattu à la réunion du Conseil en avril 2014 .
✓ D'ici fin 2013, l'AEC aura présenté à ses membres les résultats préliminaires du travail sur le développement d'indicateurs appropriés au secteur pour le système U-Multirank par le biais du projet AEC de classement « PRIMO ». La musique figurant parmi les sujets de la prochaine phase de U-Multirank, l'AEC aura également mis sur pied un « sous-groupe de classement » pour en suivre l'évolution et donner son avis sur les interactions pendant l'années 2014.	Les résultats préliminaires du projet PRIMO ont été diffusés dans les groupes de discussion dédiés lors du Congrès de Palerme, en novembre 2013. En septembre 2013, le Conseil a créé un Sous-groupe « Classement ». U-Multirank a confirmé qu'il ne s'occupera de la musique que dans la prochaine phase, si le sujet a le soutien de l'AEC. Des réunions communes du Sous-groupe et de U-Multirank seront organisées fin février/début mars 2014 la première réunion a eu lieu début avril 2014]

Points d'action C retenus pour 2013	Situation en janvier 2014
✓ D'ici fin 2013, l'AEC aura pris des mesures concrètes pour se protéger financièrement	Lors de sa réunion de septembre 2013, le

<p>contre une possible réduction, ou suppression, de la subvention opérationnelle dont elle a bénéficié de 2011 à 2013. Ces mesures comprendront une campagne de recrutement dynamique de membres associés, en particulier dans les catégories suivantes : départements de musique des universités ; écoles de musique spécialisées et autres établissements équivalents réalisant un travail similaire à celui des membres actifs de l'AEC mais au niveau pré-supérieur ; autres établissements hors régions géographiques des membres actifs (par ex. Amérique du Nord). L'objectif visé est le recrutement de 30 nouveaux adhérents dans les catégories précitées.</p>	<p>Conseil a élaboré une série de mesures pour compenser le non remplacement de la subvention de fonctionnement dans le cadre des nouveaux programmes européens. Plusieurs actions ont été approuvées, dont le lancement d'une campagne de recrutement de nouveaux membres associés. Fin 2013, la Présidente de l'AEC a envoyé un message aux départements de musique des universités dans toute l'Europe. Plusieurs réponses exprimaient un certain intérêt et certaines se concrétisèrent par une demande officielle d'adhésion. À ce jour, leur nombre ne suffit pas à générer le revenu supplémentaire envisagé. Les prochaines campagnes de recrutement cibleront les établissements européens spécialisés dans l'enseignement musical au niveau du secondaire ainsi que les conservatoires d'Amérique du Nord. Par ailleurs, les niveaux de cotisation pour les événements de l'AEC ont été ajustés pour 2014 afin de couvrir 2/3 des coûts indirects ainsi que les coûts directs. Une demande est en cours de préparation dans le cadre du « Soutien aux Réseaux européens » du nouveau Sous-programme Culture.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ D'ici fin 2013, l'AEC aura organisé la première rencontre du nouveau sous-groupe des ressources humaines au sein du Conseil de l'AEC. Initialement, ce sous-groupe sera responsable des affaires internes mais l'élaboration de ses termes de référence, au cours de sa première réunion, devra envisager la possibilité d'étendre son mandat aux ressources humaines de tout le secteur de l'enseignement musical supérieur.</li> </ul>	<p>La première réunion du Sous-groupe coïncidera avec la première réunion du Conseil en avril 2014. [Finalement, cette première réunion a coïncidé avec la deuxième réunion du Conseil, en septembre 2014].</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ D'ici fin 2013, the AEC aura formulé un plan visant à inclure la représentation des étudiants au sein de sa structure d'ici le congrès de Glasgow en novembre 2015. Elle aura aussi réalisé une étude sur la possibilité d'un travail en réseau pour les étudiants des établissements membres tous les deux ou trois ans et présentera le plan et l'étude au Congrès 2013.</li> </ul>	<p>Le plan et l'étude de faisabilité ont été réunis dans un même document présenté au Congrès 2013. La participation étudiante était une des initiatives pour l'avenir débattues au Congrès 2013. À cette occasion, des étudiants étaient intégrés à part entière dans l'équipe de la plate-forme animant le débat. Élargir la participation étudiante est un des volets de la demande présentée dans le cadre des nouveaux programmes européens cités plus haut.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ D'ici fin 2013, l'AEC aura élaboré des termes de référence pour un comité consultatif, sur la base du modèle adopté, et aura commencé à contacter les personnes</li> </ul>	<p>La formulation des attributions a été approuvée par le Conseil à sa réunion de septembre 2013. Une liste de candidats potentiels est en cours d'établissement. Contact sera pris en 2014.</p>

susceptibles d'en faire partie.	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ D'ici fin 2013, l'AEC aura fait en sorte que son nouveau site internet soit totalement opérationnel et fixé les modalités d'une évaluation plus complète de toute sa stratégie de communication, à faire en 2014.</li> </ul>	<p>Le nouveau site internet a été lancé en mai 2013. Les réactions sont positives et, comme nous l'espérons, le site est le principal moyen de communication avec la communauté. La mise à jour du système de gestion du contenu, installée par le concepteur du site, devrait permettre de concrétiser, en 2014, l'amélioration du transfert de données envoyées par les établissements membres, ou les concernant. En janvier 2014, les termes d'une refonte plus large de la stratégie de communication de l'AEC sont encore en cours de finalisation mais le plan est toujours de la poursuivre pendant l'année.</p>

# PLAN STRATÉGIQUE DE L'AEC 2011-2015: Objectifs pour 2014 relatifs au Plan stratégique

## Action stratégique A : Faciliter le flux d'information et d'expertise à travers le secteur de l'enseignement musical supérieur européen

POINTS D'ACTION – A :	Objectifs 2014 – A :
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ D'ici fin 2015, l'AEC aura organisé 5 congrès annuels, en veillant à l'équilibre géographique quant aux lieux des congrès, des orateurs invités et des langues utilisées.</li><li>✓ D'ici fin 2015, l'AEC aura organisé 5 rencontres annuelles des coordinateurs des relations internationales dans différents pays européens, en veillant à l'équilibre géographique quant aux lieux des rencontres et des orateurs invités.</li><li>✓ D'ici fin 2015, l'AEC aura organisé plusieurs rencontres des plateformes Pop &amp; Jazz et Musique ancienne ; les rencontres seront annuelles ou semestrielles en fonction des besoins.</li><li>✓ D'ici fin 2012, l'AEC aura étudié la possibilité, tant organisationnelle qu'en terme de contenu, d'ajouter la Plateforme européenne pour la Recherche artistique en musique (EPARM) et une plateforme pour la formation des professeurs d'instrument et de chant, à son portefeuille d'activités.</li><li>✓ D'ici fin 2011, l'AEC aura étudié la possibilité, tant organisationnelle qu'en terme de contenu, d'instaurer des séminaires de développement professionnel continu pour le personnel de direction et le personnel enseignant des conservatoires.</li><li>✓ D'ici fin 2015, l'AEC aura initié un ou des projet(s) de collaboration au niveau européen pour développer une expertise spécifique et de nouvelles connaissances dans des domaines relatifs au secteur.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• D'ici fin 2014, l'AEC aura organisé le 4<sup>ème</sup> des 5 Congrès annuels de la période stratégique. Le choix de Budapest préservera l'équilibre géographique en terme de lieux. Le choix des orateurs invités et les langues utilisées visera à renforcer cet équilibre sur l'ensemble de la période.</li><li>• D'ici fin 2014, l'AEC aura organisé la 4<sup>ème</sup> des 5 rencontres des coordinateurs des relations internationales de la période stratégique. Le choix d'Aalborg préservera l'équilibre géographique en terme de lieux. Le choix des orateurs invités renforcera cet équilibre sur l'ensemble de la période.</li><li>• D'ici fin 2014, l'AEC aura organisé une rencontre PJP à Trieste et une rencontre EMP à Vicenza. Après discussion, il a été décidé de conserver un cycle annuel de rencontres PJP, sous réserve de l'obtention d'un financement de l'UE pour 2014-2017, et d'organiser au moins deux rencontres EMP pendant cette même période.</li><li>• D'ici fin 2014, l'AEC aura organisé une rencontre EPARM de type « Forum » à Stockholm. Dans le cadre d'une coopération accrue avec l'EAS, des discussions seront initiées sur la possibilité de co-organiser à partir de 2015 un sous-événement spécialisé, axé sur l'enseignement supérieur, au sein de la rencontre annuelle de l'EAS.</li><li>• D'ici fin 2014, l'AEC se sera assuré que la soumission de projet à « Europe créative » intègre les ateliers de développement professionnel continu pour les IRC et les conseillers d'orientation professionnelle des conservatoires et que, si le projet est accepté, ces ateliers sont mis en place.</li><li>• D'ici fin 2014, l'AEC aura achevé avec succès la troisième édition de « Polifonia », donnant lieu à des présentations appropriées des résultats et un débat sur les stratégies de pérennisation lors de son congrès annuel.</li></ul>

## Action stratégique B : Développer des approches thématiques en réponse aux développements des politiques européennes

POINTS D'ACTION – B :	Objectifs 2014 – B :
<p>✓ Jusqu'à fin 2015 : poursuite de la participation proactive aux divers développements de la politique culturelle de l'UE : plateformes du secteur culturel et, le cas échéant, ce qui leur succédera.</p> <p>✓ D'ici fin 2011 : élaboration d'un plan de développement sur l'autonomie future du <i>Mécanisme d'évaluation des établissements et des programmes</i>.</p> <p>✓ D'ici fin 2015 : promotion du <i>Cadre de qualifications sectorielles pour l'enseignement musical supérieur</i> et d'autres outils pertinents par la diffusion de l'information (par ex. lors des réunions régulières de l'AEC ou des visites de conseillers) et finalisation d'une première évaluation complète du contenu du cadre.</p> <p>✓ D'ici mi-2011 : élaboration d'une réponse détaillée à la proposition d'un système de classement multidimensionnel international des universités.</p>	<p>Objectifs 2014 – B :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'ici fin 2014, l'AEC se sera fortement impliquée dans l'initiative du CEM visant à élaborer un Agenda européen pour la musique. Cet engagement se manifestera de diverses manières : une représentation au Forum CEM sur la musique ; l'intégration d'un volet relatif à l'Agenda dans la soumission de projet au programme « Europe créative » ; des séances du Congrès consacrées à certains aspects de l'Agenda.</li> <li>• D'ici fin 2014, l'AEC aura pris des mesures importantes en vue de la création d'une agence indépendante d'accréditation, parmi lesquelles un examen indépendant de ses procédures d'assurance qualité &amp; d'accréditation et de leur conformité avec les « Références et lignes directrices européennes » (ESG). Suite à cet examen, l'objectif sera de faire une demande d'inscription auprès d'EQAR, courant 2015.</li> <li>• D'ici fin 2014, l'AEC aura établi les modalités d'intégration de l'évaluation des Acquis de l'apprentissage de l'AEC/ Polifonia, prévue à partir de 2015, dans le Plan stratégique 2016-2020. L'Association aura également décidé si le coût de cette action peut être couvert par le projet soumis à « Europe créative » ou nécessite la recherche d'une autre source de financement.</li> <li>• D'ici fin 2014, l'AEC aura eu au moins une réunion avec l'équipe de U-Multirank au sujet de l'insertion de la musique parmi les nouvelles disciplines concernées par la recherche d'indicateurs de terrain. Si la discussion progresse, la proposition sera présentée au Congrès avec des précisions sur les diverses possibilités de se retirer en cours de projet. Parallèlement, l'AEC aura rédigé son deuxième livre vert sur les « concepts fondamentaux », consacré cette fois au classement.</li> </ul>

## Action stratégique C : Améliorer la structure organisationnelle de l'AEC

POINTS D'ACTION – C :	Objectifs 2014 – C :
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 2010-2013 : recherche d'un soutien opérationnel accru</li> <li>✓ D'ici fin 2011 : instauration d'un Comité des ressources humaines au sein du Conseil de l'AEC</li> <li>✓ D'ici fin 2012, l'AEC aura créé un Comité consultatif avec des personnalités connues du monde musical</li> <li>✓ D'ici fin 2011, l'AEC aura évalué sa stratégie de communication</li> <li>✓ D'ici fin 2011, l'AEC aura réalisé une évaluation externe de sa structure organisationnelle actuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• D'ici fin 2014, l'AEC aura soumis une demande de subventions au programme « Europe créative », dans le cadre du « Soutien aux réseaux européens ». Le montant de cette subvention dépassera celui de la subvention opérationnelle accordée en 2011-2013. Ce soutien permettra d'harmoniser au mieux les priorités et les moyens de leur réalisation, et la première phase du Plan stratégique 2016-2020 pourra avancer avec une efficacité maximum.</li> <li>• D'ici fin 2014, le sous-groupe « Ressources humaines » du Conseil de l'AEC aura tenu sa réunion inaugurale, finalisé sa mission et ses attributions et commencé à élaborer son plan de travail pour les années à venir.</li> <li>• D'ici fin 2014, l'AEC aura constitué un petit groupe de « Artist patrons » et défini leur rôle par rapport au Comité consultatif. Des contacts auront été pris avec des personnalités aux compétences complémentaires pour compléter le Conseil.</li> <li>• D'ici fin 2014, l'AEC aura fait le point sur sa communauté (dirigeants, enseignants, étudiants etc.) et ses principales cibles de communication (adhérents, acteurs de l'industrie musicale, politiciens, leaders d'opinion dans le domaine culturel etc.) afin de cibler son activité en 2015-2016. Cette analyse fera également appel à la contribution du groupe de travail étudiant, créé en septembre 2014 grâce au financement du « Soutien aux réseaux européens ».</li> <li>• D'ici fin 2014, l'AEC aura engagé une nouvelle analyse de sa structure organisationnelle, en tenant compte de l'aspect financier à partir de 2015, du volume annuel d'activité nécessaire pour répondre aux besoins de la communauté, de l'intérêt du maintien du Bureau puissant actuellement en place et des conséquences du départ de son directeur général, en août 2015.</li> </ul>

## MusiQuE – Music Quality Enhancement



La nouvelle Fondation pour l'amélioration de la qualité et l'accréditation dans l'enseignement musical supérieur : MusiQuE – Music Quality Enhancement sera présentée au cours de l'Assemblée générale.

Les membres de l'AEC seront invités à approuver la nomination de :

- Trois membres du conseil d'administration de MusiQuE désignés par le Conseil de l'AEC ;
- Un membre permanent du Comité d'appel, recommandé par le bureau provisoire de MusiQuE.

### Informations générales

#### *« MusiQuE – Music Quality Enhancement » ?*

MusiQuE – Music Quality Enhancement est un organe indépendant d'évaluation externe, dédié à l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement musical supérieur intra- et extra-européen, et à l'aide aux établissements d'enseignement musical supérieur dans leurs propres projets d'amélioration de la qualité.

MusiQuE prend le relais de la responsabilité des visites d'évaluation d'établissements et de programmes conduites par l'AEC depuis 2008 et suivies par son Comité d'AQ.

#### *Quels sont les services fournis par MusiQuE ?*

MusiQuE offre une panoplie de processus d'évaluation et d'accréditation adaptés aux besoins des établissements d'enseignement musical supérieur :

- 1. Processus d'amélioration de la qualité pour les établissements, les programmes et les programmes communs**
- 2. Procédures d'accréditation pour les établissements, les programmes et les programmes communs**

### **3. Procédures communes avec les agences nationales d'amélioration de la qualité et d'accréditation**

Tous les processus comportent les étapes suivantes :

- ✓ Un rapport analytique d'auto-évaluation préparé par l'établissement et/ou l'équipe du programme commun, et envoyé aux pairs-évaluateurs ;
- ✓ Une visite sur site d'une équipe de pairs-évaluateurs (au moins quatre personnes, dont un/une étudiant/e) accompagnés d'un secrétaire. Au cours de cette visite, d'une durée de 1 ½ à 3 jours, ils rencontreront des membres de l'équipe de direction et du personnel académique, artistique et administratif, des étudiants, des représentants du secteur professionnel etc. ; ils auront la possibilité d'observer des cours et des leçons, et assisteront à des concerts et/ou des récitals.
- ✓ La remise d'un rapport : soit un rapport consultatif mettant en relief les bonnes pratiques et comportant un ensemble de recommandations en vue de nouvelles améliorations [dans le cas d'un processus d'AQ] soit un rapport qui, outre les éléments mentionnés, donne en conclusion une recommandation formelle pour l'obtention d'une accréditation.

MusiQuE offre également un soutien aux établissements dans le domaine de l'assurance et de l'amélioration de la qualité, grâce à son Bureau d'AQ des établissements et des programmes.

#### *MusiQuE – Qui sommes-nous ?*

MusiQuE se compose de :

- Un Conseil d'administration : 5 personnes nommées par les 3 organisations partenaires engagées dans le projet MusiQuE : l'AEC, l'Association européenne des écoles de musique (EMU) et Pearle\*-Live Performance Europe (la ligue européenne des associations d'employeurs du spectacle vivant). Le Conseil est chargé de superviser toutes les activités de MusiQuE.
- Du personnel auxiliaire pour accomplir les tâches définies par le Conseil (*MusiQuE Staff* –L'équipe MusiQuE – qui sera normalement secondée par du personnel du Bureau de l'AEC)
- Un registre de pairs-évaluateurs, listant les noms des personnes susceptibles d'être sollicitées pour former les groupes d'experts qui réalisent les visites d'évaluation commandées par le Conseil.

*Quels sont les avantages des services de MusiQuE ?*

- Les pairs-évaluateurs de MusiQuE sont des **spécialistes internationalement reconnus dans les domaines musicaux concernés**. Ils sont à même de se projeter dans les problèmes soulevés par l'évaluation en cours et de comprendre les particularités des divers établissements, programmes et disciplines. En conséquence, chaque établissement reçoit des recommandations spécialement conçues pour son cas, formulées par des collègues compétents.
- Les visites d'évaluation de MusiQuE se basent sur des **normes internationalement acceptées** qui tiennent compte des spécificités du secteur tout en étant compatibles avec les normes génériques nationales et internationales en usage dans l'enseignement supérieur.
- MusiQuE insiste sur la **dimension « amélioration » de l'assurance qualité** : dans toutes les visites d'évaluation, l'accent est mis sur la manière dont l'établissement ou le programme peut se développer et s'améliorer.
- MusiQuE aide les établissements à bâtir une **réputation internationale**.
- MusiQuE contribue à **instaurer la confiance** entre les établissements par l'équité d'une approche comparable, basée sur des normes internationalement acceptées.
- La structure souple de MusiQuE lui permet d'offrir **une grande diversité de services** aux établissements : une procédure d'essai en préparation de la procédure nationale ; un processus en complément de la procédure nationale, par le biais d'une procédure commune ou d'un processus remplaçant une procédure nationale.
- MusiQuE propose **une guidance** aux établissements désireux de développer leurs propres systèmes d'assurance qualité, par des conseils ciblés et l'organisation d'activités de développement professionnel continu.

*Quelle valeur ajoutée pour les étudiants ?*

- **Amélioration de la qualité de l'enseignement et des services offerts aux étudiants** : les procédures de MusiQuE débouchent sur des recommandations concrètes de la part de pairs-évaluateurs spécialisés dans le domaine de la musique.
- **Responsabilisation** : le commentaire étudiant joue un rôle important dans les processus d'évaluation et il en est tenu compte dans les recommandations formulées.
- **Participation** : toutes les équipes d'évaluation comportent un étudiant. Ainsi, les étudiants musiciens s'impliquent de plus en plus dans les questions d'assurance qualité et développent une meilleure connaissance/compréhension des procédures

- En instaurant la confiance entre établissements, MusiQuE contribue à la **reconnaissance des parcours et des qualifications**, facilitant ainsi la mobilité et l'employabilité des étudiants.

*Quelle valeur ajoutée pour l'enseignement musical supérieur en général ?*

- MusiQuE fera bénéficier le secteur de procédures basées sur les spécificités de l'enseignement musical supérieur et compatibles avec les Normes et directives européennes pour l'assurance qualité (ESG)
- MusiQuE renforce la crédibilité du secteur au sein de l'enseignement supérieur européen en mettant en évidence l'attention que le secteur de l'EMS porte aux questions d'assurance qualité et en participant activement au débat européen sur le sujet dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EHEA/EEES).
- MusiQuE facilite un dialogue structuré avec le secteur professionnel en impliquant l'Association européenne des écoles de musique (EMU) et Pearle\*-Live Performance Europe (Ligue européenne des associations d'employeurs du spectacle vivant) en tant qu'organisations partenaires.
- MusiQuE joue un rôle pionnier dans le secteur des arts et des humanités par son approche thématique à l'échelle européenne.

*À qui s'adresse cet outil ?*

- Aux établissements d'enseignement musical supérieur (les établissements membres de l'AEC bénéficient de tarifs préférentiels).
- Aux agences nationales d'assurance qualité et d'accréditation intéressées par des procédures communes
- Au personnel et aux étudiants du secteur de l'enseignement musical supérieur, par le biais du Bureau AQ.
- À d'autres disciplines de l'enseignement supérieur cherchant un modèle d'approche thématique et à l'échelle européenne de l'assurance qualité.

*Contacts*

Un site internet est en construction ([www.musique-qe.eu](http://www.musique-qe.eu)).

Pour plus d'information, merci de contacter le bureau de l'AEC : [info@aec-music.eu](mailto:info@aec-music.eu).

## Cotisations 2015: Propositions de tarifs

À l'Assemblée générale de Palerme, en 2013, il avait été décidé de recalculer les tarifs d'adhésion tous les trois ans, sur la base des statistiques actualisées du PNB. Dans l'intervalle entre deux ajustements (c'est à dire la 2ème et la 3ème années), les cotisations d'adhésion sont ajustées sur le taux d'indexation belge.

Selon le droit belge et le « Comité Paritaire » applicable en l'espèce, les salaires des employés de l'AEC seront automatiquement indexés chaque année au 1er janvier. Le taux d'indexation, qui dépend du prix des biens de consommation, est définitivement confirmé à la fin décembre de l'année en cours pour l'année suivante.

Le Conseil propose donc d'adopter pour 2015 les nouveaux tarifs de cotisations d'adhésion présentés dans le tableau ci-dessous, qui reflètent une hausse anticipée du taux d'indexation de 1%.

Pays	Tarif cotisation Earlybird 2014	Plein tarif 2014	Tarif cotisation Earlybird +1% 2015	Plein tarif +1% 2015
<b>MEMBRES ACTIFS</b>				
LUXEMBOURG	1010	1066	1020	1076
NORVÈGE	1010	1066	1020	1076
SUISSE	1010	1066	1020	1076
HOLLANDE	1010	1066	1020	1076
DANEMARK	1010	1066	1020	1076
SUÈDE	1010	1066	1020	1076
AUTRICHE	1010	1066	1020	1076
ALLEMAGNE	1010	1066	1020	1076
BELGIQUE	995	1051	1005	1061
FINLANDE	995	1051	1005	1061
R-U	995	1051	1005	1061
FRANCE	995	1051	1005	1061
IRLANDE	934	990	943	1000
ESPAGNE	934	990	943	1000
ITALIE	934	990	943	1000
ISLANDE	934	990	943	1000
ISRAEL	934	990	943	1000
CHYPRE	863	919	871	928
GRÈCE	863	919	871	928
SLOVENIA	863	919	871	928
PORTUGAL	863	919	871	928
RÉPUB. TCHEQUE	863	919	871	928
SLOVAQUIE	863	919	871	928
ESTONIE	863	919	871	928

POLOGNE	863	919	871	928
HONGRIE	863	919	871	928
LETONIE	751	807	759	815
RUSSIE	751	807	759	815
CROATIE	751	807	759	815
LITUANIE	751	807	759	815
TURQUIE	751	807	759	815
ROUMANIE	751	807	759	815
BELARUS	721	776	728	784
ÉGYPTE	721	776	728	784
LIBAN	721	776	728	784
BULGARIE	721	776	728	784
MONTÉNÉGRO	721	776	728	784
SERBIE	721	776	728	784
MACEDOINE	721	776	728	784
KAZAKHSTAN	721	776	728	784
AZERBAÏDJAN	690	746	697	753
BOSNIE HERZ.	690	746	697	753
UKRAINE	690	746	697	753
ALBANIE	690	746	697	753
GÉORGIE	690	746	697	753
KOSOVO	690	746	697	753
ARMÉNIE	690	746	697	753
<b>MEMBRES ASSOCIÉS</b>				
TOUS PAYS	721	776	728	784

# **Artistes parrains de l'AEC : proposition d'adaptation du Plan stratégique – Point d’Action C et projet de nomination de Parrain honoraire**

En avril 2014, le Conseil de l'AEC a examiné et approuvé une proposition de création d'un groupe d' « Artistes parrains » de l'Association. L'urgence de trouver des sources supplémentaires de revenus pour 2014 et au-delà (dans l'hypothèse d'un échec éventuel de la demande de subventions européennes) reléguait au second plan les bénéfices à long terme d'un Comité consultatif.

Nous savons maintenant que l'AEC bénéficiera du soutien financier accordé aux Réseaux jusqu'à l'été 2017. Néanmoins, il est important de statuer sur la poursuite de l'initiative « Artiste parrain » et, le cas échéant, sous quelle forme : il ne s'agit pas simplement de traiter à court terme un problème financier mais d'établir des liens avec des professionnels de premier plan et de donner un plus grand rayonnement à l'AEC en dehors de la sphère de l'enseignement musical supérieur.

En avril, le Conseil réuni a pris les décisions suivantes :

Autoriser Jörg Linowitski à faire avancer dès que possible la proposition ébauchée avec Sabine Meyer et plusieurs de ses collègues musiciens.

Désigner les personnes concernées du titre de « Artistes parrains ».

Définir leur rôle, combinant a) les obligations des membres du Comité consultatif, b) les obligations du Parrain honoraire et c) les dispositions d'un nouveau texte déterminant leur rôle dans la collecte de fonds.

Réfléchir à l'utilité d'ajouter un unique Parrain honoraire.

Prévoir d'élargir le groupe d'Artistes parrains à des spécialistes du Jazz et de la Pop.

Approuver le matériel de communication sur l'AEC à diffuser lors de concerts de bienfaisance.

Un document de communication a été produit par la suite, avec des informations sur l'AEC à diffuser lors de concerts de bienfaisance. Il est reproduit ci-dessous :

## **À propos de l'AEC**

L'AEC a pour mission d'être « la voix de l'enseignement musical en Europe ». L'Association regroupe environ 90% des établissements européens - conservatoires, académies de musique et Musikhochschulen – qui dispensent aux jeunes musiciens un enseignement ciblé de haut niveau et à visée professionnelle.

L'AEC travaille à la promotion de l'enseignement musical supérieur en Europe et dispose pour ce faire de divers moyens d'action : l'apport de soutien, d'information et d'avis d'experts aux institutions spécialisées d'enseignement musical supérieur ; la représentation et le partenariat aux niveaux européen et international ; l'élaboration de mesures destinées à une meilleure connaissance et une amélioration des normes de l'enseignement musical supérieur. Représentante et porte-parole de sa communauté d'adhérents, l'Association cherche à être la championne de la musique, des arts et de la culture dans la société contemporaine et pour les générations futures.

L'AEC concentre son travail sur quatre points essentiels :

- Répondre aux besoins, aux souhaits et aux priorités de ses institutions membres en fournissant un avis éclairé pour orienter les priorités sur la promotion globale de l'enseignement musical supérieur en Europe ;
- Fournir un éventail de plateformes pour l'échange d'expériences et d'idées au sein de sa communauté et pour identifier et partager les meilleures pratiques dans l'enseignement musical supérieur européen ;
- Mettre ses membres en relation avec d'autres organisations et personnes qui, en Europe et dans le monde, sont actives dans des domaines pertinents pour la promotion de l'enseignement musical supérieur européen ;
- Représenter et défendre les intérêts du secteur de l'enseignement musical supérieur aux niveaux national, européen et international.

AEC professe les principes suivants :

1. La musique est créatrice de lien et nous enrichit. À ce titre, elle doit être promue et mise à l'honneur sous toutes ses formes et de toutes les manières possibles.
2. La musique est un sujet d'étude valable pour l'enseignement supérieur ; un objet de pratique, d'exploration et de recherche par les musiciens professionnels tout au long de leur carrière et la matière d'un apprentissage spécialisé informel et permanent pour leurs homologues amateurs.
3. Il faut promouvoir la musique à tout âge et toute étape de la vie ; les voies d'accès à l'acquisition de connaissances plus élevées doivent être aussi ouvertes et équitables que possible.
4. La pratique individuelle ou collective de la musique présente de tels avantages qu'elle mérite d'être enseignée dans des pôles d'apprentissage spécialisés réunissant de jeunes musiciens aux talents complémentaires et partageant le même engagement.
5. L'enseignement de la musique améliore le niveau technique et artistique des musiciens mais développe aussi une vision et des qualités positives au niveau personnel et pour la société.
6. Un enseignement musical de haut niveau doit être fondé sur la pratique artistique de la musique et permettre l'interaction artistique des étudiants et des professeurs dans un esprit commun d'exploration.
7. L'enseignement musical supérieur doit encourager la dimension spéculative et innovante de la pratique musicale.
8. Utiliser la musique comme véhicule de partage des connaissances renforce et valorise une vision d'une Europe unifiée, ouverte, diverse et tolérante.
9. Les traditions et les systèmes musicaux, internes et externes au courant historique dominant de la tradition européenne, sont à pratiquer, étudier et mettre en valeur à égalité.
10. Poursuivre l'intégration de nouveaux genres musicaux et de nouvelles traditions

au fur et à mesure de leur apparition dans l'espace culturel européen est une force pour l'avenir.

Pour que la musique demeure un des grands joyaux de la culture européenne, la prestation européenne en matière d'enseignement musical supérieur doit poursuivre une action fortement engagée en faveur de la tradition mais aussi être ouverte au changement et à l'innovation. Soutenir l'AEC lui permet de travailler d'autant plus efficacement avec et par le biais de sa communauté pour atteindre ces deux buts.

En septembre, le Conseil réuni a pris les décisions suivantes :

Nonobstant la récente attribution de subvention, il faut poursuivre le plan de constitution d'un réseau d'Artistes parrains : établir des liens étroits avec un groupe d'artistes *en amont* de toute nécessité financière grave pourrait être une judicieuse stratégie à long terme visant à assurer la situation financière de l'AEC après 2017.

Par conséquent, l'initiative « Artiste parrain » et les noms des personnes pressenties seront présentés à l'Assemblée générale au cours du Congrès 2014 à Budapest. Ceci prendra la forme d'un amendement à deux idées originellement distinctes concernant, d'une part, un Parrain honoraire unique (approuvée par l'AG en 2012), d'autre part un Comité consultatif (une des actions stipulées dans le Plan stratégique).

L'Assemblée générale sera appelée à voter sur ces deux décisions.

## **U-Multirank – prudence dans la recherche d'indicateurs de terrain appropriés à la musique**

L'AEC suit de près les évolutions de l'enseignement en Europe et dans le monde et s'efforce, le cas échéant, d'y contribuer par une influence active. Un des points sensibles concerne le classement (*ranking*). L'AEC a donc engagé des discussions prudentes sur la faisabilité et le bien-fondé, dans l'intérêt de notre discipline, de l'élaboration d'indicateurs de terrain appropriés à la musique.

Le classement (*ranking*) est aujourd'hui un élément si bien établi dans le paysage international de l'enseignement supérieur que la Direction Générale Education et Culture de la Commission européenne (DG EAC) l'a intégré en principe dans sa stratégie de modernisation de l'enseignement supérieur à l'horizon 2020. La DG apporte ainsi son soutien à un système exceptionnel par son caractère « *pluri-dimensionnel* », nommé **U-Multirank**. Ce système pourrait s'avérer bien plus approprié que tous les autres à ce jour pour les disciplines spécifiques, comme la musique.

Les indicateurs de U-Multirank sont de deux types : *indicateurs institutionnels* et *indicateurs de terrain*. Les indicateurs institutionnels sont déjà en place et des indicateurs de terrain pour un petit nombre de disciplines (non artistiques) ont été approuvés. L'AEC et l'ELIA ont toutes deux participé à la phase de consultation des parties prenantes de U-Multirank. Achevée à l'été 2011, cette consultation permit de constater qu'il n'existe pas encore d'indicateurs valables pour la musique et les autres arts. Depuis, l'AEC a réalisé un petit projet interne, intitulé PRIMO, pour analyser l'ampleur du fossé entre la situation actuelle et la possible réalisation d'indicateurs de terrain pour la musique. Les résultats de PRIMO font ressortir les nombreuses difficultés à surmonter avant d'élaborer des indicateurs viables. PRIMO a néanmoins eu un résultat positif : l'équipe du projet U-Multirank a reconnu l'AEC comme l'autorité habilitée à décider s'il faut des indicateurs de terrain pour la musique et, le cas échéant, sous quelle forme.

Suite aux débats en petits groupes sur le classement, lors du Congrès 2013, le Conseil de l'AEC a été mandaté par les personnes présentes pour entamer un dialogue prudent avec l'équipe U-Multirank sur l'inclusion de la musique dans le prochain groupe de disciplines concernées par la recherche d'indicateurs de terrain. Suite à la réunion exploratoire qui s'est tenue dans nos bureaux en avril 2014, des représentants du Conseil de l'AEC ont analysé les indicateurs existants pour déterminer ceux qui pouvaient être repris tels quels, ceux qui nécessitaient une adaptation et, le cas échéant, ceux qui semblaient inappropriés même après de considérables modifications. La conclusion de ce travail fut que, si U-Multirank laissait suffisamment de temps et se montrait suffisamment souple, il était envisageable de créer un ensemble d'indicateurs de terrain pour la musique parfaitement appropriés au secteur.

L'équipe de U-Multirank a assuré l'AEC que la musique, en qualité de première discipline artistique à développer des indicateurs de terrain (et dans cette hypothèse) aurait toute liberté pour modifier les dimensions des indicateurs et, si nécessaire, toute latitude pour recadrer ces dimensions. Nous avons donc une marge considérable, si nous le souhaitons, pour adapter le modèle existant des indicateurs de terrain U-Multirank aux exigences du secteur musical. L'AEC doit donc prendre une décision majeure : **devons-nous poursuivre, nous engager avec U-Multirank et faire de la musique la première discipline artistique à développer des indicateurs de terrain, ou devons-nous refuser de nous engager**, en espérant que la notion de classement (ranking), quelle que soit son évolution dans l'enseignement supérieur en général, n'empêtre jamais complètement sur notre territoire ?

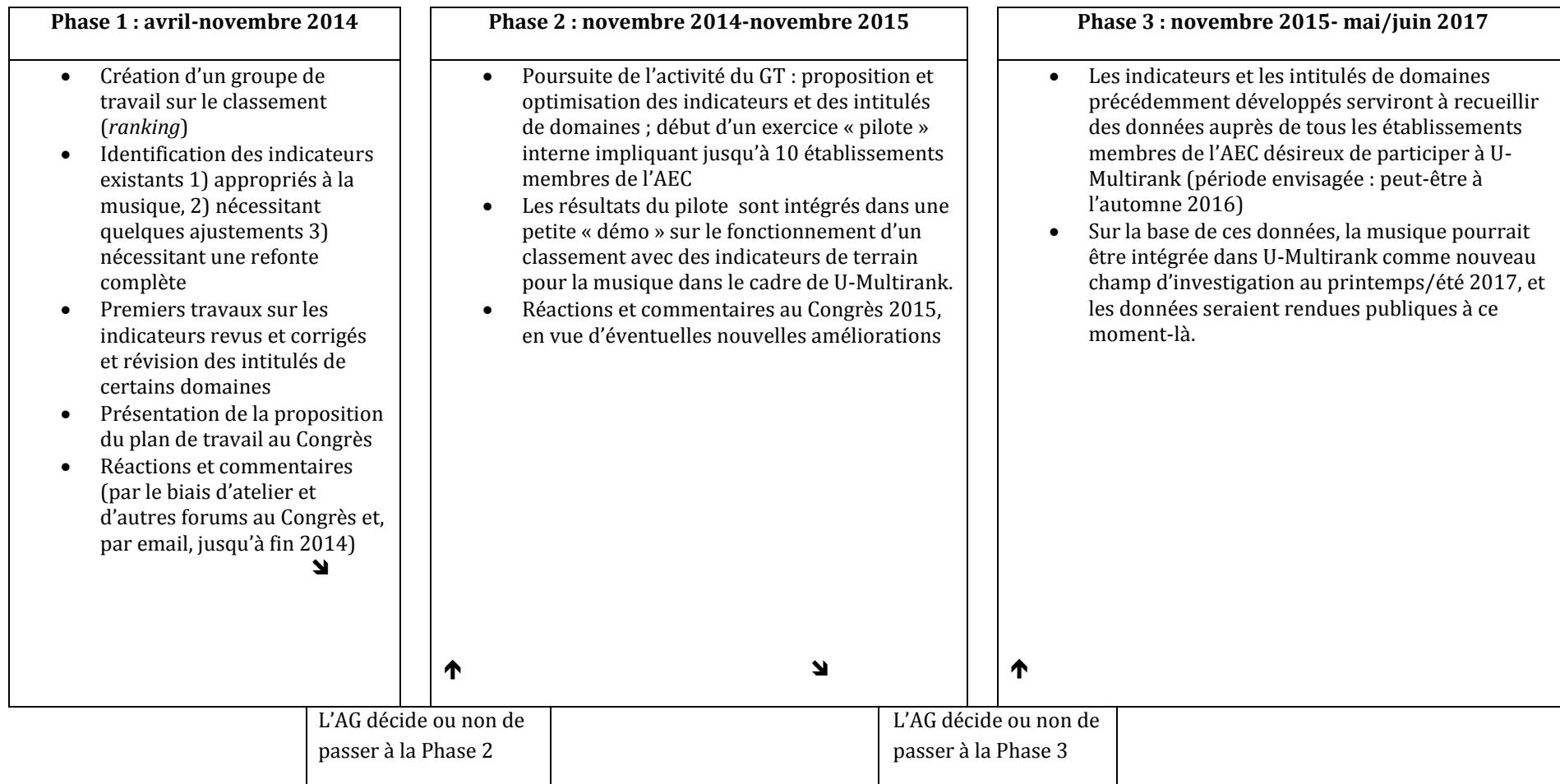
En réponse à ce dilemme, le Conseil de l'AEC recommande un engagement prudent et une approche progressive, prévoyant des évaluations à échéances régulières et judicieuses, et permettant, le cas échéant, un retrait. Il faut envisager le projet en **trois phases** : la première est en cours ; la deuxième se poursuivra en 2015, et la troisième et dernière phase se déroulera en 2016. Dans le meilleur des cas, elle aboutirait à la publication des indicateurs de terrain pour la musique en 2017. Le schéma ci-dessous présente les trois phases, avec un ensemble plus détaillé des objectifs de la première.

Au cours de la phase initiale, deux rencontres ont eu lieu entre les représentants de U-Multirank et un groupe de travail composé du Sous-groupe du Conseil dédié au classement (Eirik Birkeland et Hubert Eiholzer) et du président du GT « Polifonia » consacré à l'assurance qualité, l'accréditation et le benchmarking (Stefan Gies), appuyés par le directeur général de l'AEC et son administratrice générale (Jeremy Cox et Linda Messas).

La première réunion avait pour objectif une étude de principe de l'engagement de l'AEC dans ce travail avec U-Multirank. Il fut ensuite procédé à l'élaboration de l'approche par étapes et à l'analyse des indicateurs de terrain pour les domaines couverts actuellement afin de déterminer ceux qui pouvaient s'appliquer directement à la musique, ceux qui pourraient s'appliquer après quelques ajustements et ceux qui nécessitaient une refonte complète. Il ressortit de cet exercice que seule un minorité d'indicateurs, pour la plupart dans le champ « Recherche et transfert de connaissances », nécessitait une réécriture totale. D'autres pouvaient être améliorés par des ajustements et le reste s'appliquait aussi bien à la musique qu'à d'autres domaines.

La seconde rencontre, qui s'est tenue récemment, était consacrée à la recherche d'autres intitulés et indicateurs possibles pour « Recherche et transfert de connaissances », et à la préparation des séances thématiques proposées au Congrès.

## U-Multirank - Calendrier de travail pour l'élaboration d'indicateurs de terrain pour la musique 2014-2017



# Élections du Conseil de l'AEC 2014 - Biographies des candidats

## Candidat à la vice-présidence - Georg Schulz (AU)

Georg Schulz  
Université de Musique et des Arts  
Graz, Autriche

---

Né à Graz, Autriche, en 1963. Initialement, études de chimie à l'université Karl-Franzens de Graz, Autriche (diplôme de magistère / Mag.rer.nat en 1987, diplôme de doctorat / Dr.rer.nat en 1990). Formation musicale en accordéon à l'université de musique et d'art dramatique (KUG) à Graz, Autriche, ainsi qu'à Hanovre, Allemagne, et Copenhague, Danemark (diplôme de magistère / Mag.art. en 1992). Carrière internationale de concertiste comme soliste ainsi que musicien d'ensemble et d'orchestre, p. ex. 5 ans comme accordéoniste du « Klangforum Wien », des « Wiener Symphoniker », au « Steirischer Herbst », aux « Salzburger Festspiele », au « Festival d'Automne à Paris » ou aux « Darmstädter Ferienkurse ». Sa spécialité principale porte sur la musique de chambre contemporaine, mais Georg Schulz a aussi été actif en tant qu'arrangeur et instrumentaliste dans un bon nombre de productions théâtrales. Enseignant à l'Université depuis 1992, il a été nommé professeur des universités en accordéon (Ao. Univ.-Prof.) à la KUG, en 2002.

En plus de sa carrière artistique et d'enseignant, il a suivi le cours d'université «Hochschulmanagement» (gestion de l'enseignement supérieur) à l'université de Klagenfurt, Autriche, ainsi que le programme d'études «Hochschul- und Wissenschaftsmanagement» (gestion de l'enseignement supérieur et des sciences de gestion) à l'université danubienne de Krems, Autriche (diplôme maîtrise de sciences / Master of Sciences en Septembre 2007). Fonctions d'expert dans le cadre de nombreuses procédures d'évaluation dans des organisations internationales (p.ex. AEC, EUA, evalag), activités dans son domaine : conférences, évaluations, interventions. Fonctions à l'université de musique et d'art dramatique à Graz: vice-doyen d'études de 2000 à 2003 ; vice-recteur d'enseignement de 2003 à 2007, recteur de la KUG de 2007 à 2012. Pendant cette période, entrée remarquable de la KUG au niveau international, avec le souci d'une gestion financière stable et durable. Membre de l'*International advisory board* avec Janet Ritterman et Samuel Hope, que l'académie Sibelius d'Helsinki a nommé en 2013.

Depuis novembre 2012, membre du Conseil de l'AEC (responsable entre autres des institutions membres de l'Europe du Sud-Est). Organisateur des rencontres entre ces universités en mars 2013 à Graz et avril 2014 à Sarajevo et auteur d'une demande

ERASMUS+ en vue d'un partenariat stratégique. Participation aux nombreuses conférences AEC et EUA, au congrès bi-annuel d'ELIA, ainsi qu'aux conférences IUA, UNESCO-CEPES et Magna Charta. Initiateur des réunions des recteurs des universités de musique autrichiennes et invité à des conférences des recteurs des universités de musique allemandes et suisses.

*La musique n'a pas de frontière : ce constat n'est pas sans conséquences sur les activités de nos jeunes diplômé(e)s. Internationalisation et mobilité vont de pair et ne cessent de croître : en témoignent le nombre d'étudiants étrangers dans nos académies, le nombre de nos étudiants qui partiront travailler à l'étranger, et le recrutement international des enseignants. Il est de notre responsabilité de réfléchir très sérieusement à ce facteur indispensable à la réussite de nos étudiants. Pour cela, il faut développer une stratégie institutionnelle pour repenser en profondeur le rôle de l'établissement d'enseignement supérieur musical dans la société, dans le système d'enseignement supérieur du pays et dans un contexte mondial de plus en plus interdépendant. L'AEC est une plateforme idéale pour tirer parti des expériences d'autrui mais aussi, plus simplement, pour s'informer de ce qui se fait ailleurs. Au fil des années, j'ai beaucoup appris de mes confrères et j'en suis très reconnaissant à l'AEC.*

*Mais internationalisation ne doit pas rimer avec uniformisation ! Car c'est bien le danger qui pourrait menacer la pertinence du processus de Bologne. Dans certains établissements européens d'enseignement artistique, l'objectif d'harmonisation des diplômes et de meilleure comparabilité des qualifications a déjà eu pour conséquence l'abandon de types de formations éprouvés, spécifiques à une discipline. Pourtant, la force de l'enseignement supérieur artistique européen est justement sa diversité ! Il est donc de la plus grande importance pour chaque établissement d'enseignement supérieur de s'affirmer en préservant, sinon en défendant, ses traditions nationales et ses particularités régionales, tout en les inscrivant dans un contexte mondial au sens large. Ces traditions sont synonymes de richesse culturelle et non l'expression d'un frileux chauvinisme provincial. Je suis fermement convaincu que l'AEC doit soutenir cette forme de diversité !*

*L'AEC a pour missions principales de représenter nos intérêts institutionnels dans la politique européenne de l'enseignement supérieur et de nous soutenir en nouant des partenariats.*

*Fort de cinq ans d'expérience au poste de recteur d'une grande université de musique, précédés d'une période de quatre ans à celui de vice-recteur chargé de l'enseignement, je me sens à la hauteur de cette tâche. Pendant mon mandat de recteur, j'ai contribué à l'établissement du profil international de l'Université des Arts de Graz (KUG) et réussi à stabiliser ses finances de manière durable. Une tâche essentielle était la représentation et la défense des besoins spécifiques des établissements supérieurs d'enseignement artistique auprès des autres universités et des instances politiques. Dans ce domaine, un des plus grands succès (conjointement avec le recteur d'une université autrichienne des Beaux-Arts)*

*fut d'arriver à convaincre le fonds d'aide à la recherche scientifique autrichienne (FWF) d'établir un programme spécifique dédié à la recherche artistique (PEEK).*

*Au sein du Conseil dont je suis membre depuis 2012, je suis responsable, entre autres, des institutions membres dans le Sud-Est de l'Europe. J'ai eu le plaisir d'organiser deux réunions de ce groupe, à Graz et à Sarajevo, et de rédiger une demande ERASMUS+ de partenariat stratégique.*

*Mon expérience professionnelle dans le domaine de la musique de chambre, au sein de divers ensembles et au théâtre, m'a permis d'acquérir de solides compétences d'équipe en communication, médiation/animation et résolution de conflit. Mon activité de recteur m'a appris à structurer une pensée stratégique et affecter les tâches en conséquence. Je suis prêt à consacrer beaucoup de temps et d'énergie au service de l'AEC, au soutien de ses institutions membres et à la promotion de l'enseignement musical supérieur en Europe. Si je suis élu à la vice-présidence, sachez que je donnerai le meilleur de moi-même!*

## **Candidat au siège de membre du Conseil- Claire Mera-Nelson (UK)**

**Claire Mera-Nelson**  
**Trinity Laban Conservatoire de Musique et Danse**  
**Londres, Royaume-Uni**

---

Dr Claire Mera-Nelson est Directrice de Musique au Trinity Laban Conservatoire of Music and Dance à Londres où elle est responsable de la gestion de l'apprentissage, de l'enseignement, de la recherche et des représentations de la Faculté de Musique. Elle a rejoint l'équipe de Trinity Laban (anciennement connu sous le nom de Trinity College of Music) en 1999 et depuis cette époque a été responsable de la direction du département et de la programmation. Chargée des cours d'études des représentations pour les étudiants de maîtrise en musique de 2001 à 2007 ; Claire a aussi tenu les rôles de Directrice des études de troisième cycle, Directrice de la recherche et du développement de l'enseignement et Doyenne des études. Après la fusion du Trinity College of Music avec Laban en 2006, Claire est devenue Directrice des Futurs Créatifs, un centre de recherches, d'amélioration académique et des entreprises, ce qui lui a permis de lancer une gamme de projets de recherches et d'entreprises enquêtant sur les rôles de la musique et de la danse dans la société moderne, ainsi que d'initier des activités de développement pour les professeurs et pour les étudiants. En 2008 elle fut également nommée Doyenne de l'amélioration de la qualité, ce qui lui a permis de jouer un rôle décisif dans la détermination de la stratégie académique institutionnelle avant d'être appointée à son rôle actuel.

Née en Ecosse, Claire a étudié le violon et le violon baroque au Royal College of Music à Londres. Récipiendaire de nombreux prix et récompenses au Royal College of Music, la thèse de son doctorat portait sur le sujet suivant : « La création d'une notion de "Britannisme"; le rôle de la musique écossaise dans la négociation d'une culture commune, avec une référence particulière aux sonates « accompagnées » pour piano du 18<sup>ème</sup> siècle », un sujet qui explore les problèmes de la théorie de l'identité (nationale et personnelle) et qui continue à alimenter son travail de manière presque quotidienne.

En tant qu'interprète d'instrument ancien, active jusqu'en 2009, Claire a surtout joué en Europe, en Australie et en Asie avec des ensembles dont l'Orchestre Baroque de l'Union Européenne, English Touring Opera, Orchestre of the Age of Enlightenment, Florilegium, le Gabrieli Consort, le London Handel Orchestra, et en particulier The Sixteen avec lesquels elle a joué régulièrement depuis plus de 15 ans.

Claire est une conférencière et une universitaire expérimentée et a enseigné l'histoire de la musique, la théorie de la musique, les techniques d'apprentissage, les répétitions pour les représentations et les techniques éditoriales aux étudiants de premier cycle tout comme aux étudiants de troisième cycle. Elle a également aidé à former de nombreux jeunes ensembles baroques, amateurs et professionnels. En plus de superviser de nombreux projets de niveau Master portants sur des sujets incluant la musique baroque,

le nationalise dans la musique et la pédagogie de la musique, Claire a aussi supervisé et été examinatrice pour de nombreux projets de doctorat sur une série de sujets associés. En tant qu'examinatrice extérieure et conseillère extérieure elle a tenu le rôle de conseillère qualité pour la Quality Assurance Agency (Grande-Bretagne) et Hobéon (Pays-Bas) ainsi que pour plusieurs instituts d'éducation supérieure en Grande-Bretagne, incluant Ravensbourne (faculté de design et de média audiovisuel) où elle fut administratrice laïque et membre du comité de contrôle.

Claire a un intérêt particulier pour la création d'opportunités d'accès et de diversité à l'intérieur du petit cercle de l'éducation supérieure spécialisée et défend de manière passionnée l'enseignement au conservatoire. Elle participe régulièrement aux dialogues internationaux sur la musique avec de récentes présentations en Autriche (Classical NEXT 2014), au Brésil (Conférence British Council Transform Orchestral Leadership) et en Grande-Bretagne (Guildhall School of Music and Drama). En plus de se faire la championne de la formation des enseignants, ses innovations clefs en tant que Directrice du département de musique incluent l'introduction d'opportunités révolutionnaires pour l'éducation dans le domaine de la pratique collaborative et de l'engagement de l'audience.

*Actuellement Directrice de la musique au Trinity Laban Conservatoire of Music and Dance à Londres, je supervise la formation d'environ 630 étudiants de l'enseignement supérieur (du premier cycle au doctorat) et de 350 jeunes musiciens de 3 à 18 ans. Je gère également une équipe de 350 professeurs – certains contractuels salariés, d'autres vacataires. J'ai occupé auparavant divers postes de direction académique au Trinity Laban.*

*Formée, puis employée depuis plus de 15 ans dans les conservatoires britanniques, je connais et comprends bien le secteur de l'enseignement musical supérieur du Royaume-Uni et je suis bien informée sur les tendances actuelles de l'enseignement dispensé dans les conservatoires intra et extra européens. Violoniste baroque professionnelle, j'ai travaillé avec de nombreux musiciens européens formés en conservatoires au cours de mes quinze années de carrière d'interprète, y compris lorsque j'étais membre de l'Orchestre baroque de l'Union Européenne. Grâce aux contacts établis par le biais de l'AEC, j'ai également participé à un grand nombre d'activités d'élaboration de cursus et d'assurance qualité aux Pays-Bas et au Royaume-Uni.*

*J'ai assisté à ma première conférence de l'AEC à Birmingham, en 2005, et je m'intéresse de très près aux activités de l'Association depuis lors. Je pense qu'il est essentiel que les membres de l'AEC poursuivent leur investissement dans l'association pour pérenniser la bonne santé de notre secteur : l'AEC doit pouvoir continuer à offrir des services à ses membres par le biais de ses réseaux, des plateformes et de la qualité du débat.*

*Je m'intéresse tout particulièrement aux thèmes de l'accessibilité, de la diversité et de l'amélioration de la qualité dans l'enseignement musical supérieur, ce qui inclut le*

*développement professionnel des enseignants (conservatoire et pré-enseignement supérieur), et l'innovation dans l'enseignement musical professionnel (pour les jeunes musiciens comme pour les musiciens établis) en ciblant deux objectifs prioritaires : développer les pratiques collaboratives et faire avancer notre forme d'art, tous genres confondus. Je suis convaincue que notre recherche de modèles innovants doit nous inciter à regarder au-delà des frontières européennes. J'ai participé avec des collègues d'Amérique du Nord, d'Amérique du Sud et de Chine à une réflexion sur de nouvelles méthodes de travail. Si je suis élue, je puiserai dans toutes ces expériences et développerai des idées permettant d'établir de nouveaux types de réseaux à l'échelle mondiale parmi les membres de l'AEC, dans notre intérêt à tous.*

## **Candidat au siège de membre du Conseil - Ettore Borri (IT)**

**Ettore Borri**  
**Conservatoire de Musique "G. Verdi"**  
**Milan, Italie**

---

Diplômé de piano avec mention d'honneur dans la classe de Alberto Mozzati et titulaire d'une maîtrise « cum laude » en Lettres auprès de l'Université Catholique de Milan (Italie).

De 1979 à 1998, il collabore avec Giampiero Tintori au Musée du Teatro alla Scala à des réalisations de manifestations historiques dans le « Ridotto dei Palchi » du Teatro alla Scala aussi bien comme concertiste et conférencier que dans le domaine du projet artistique.

Son activité de concertiste se déroule au niveau national et international. Signalons ici quelques participations prestigieuses: au Vatican, Sale Nervi, en présence du pape Jean-Paul II (2000); à Munster, pour le Festival des Nations Européennes (1991); à Budapest, auprès du Musée Liszt et de l'Académie Liszt (1996 et 2000), où il a également été professeur invité; c'est lui qui a donné le concert inaugural pour l'opération de restauration des instruments de musique du Musée du Teatro alla Scala et du Conservatoire Verdi de Milan. Il a été invité à participer aux semaines de la culture consacrées à l'Italie sous l'égide des ambassades italiennes de Cologne (1985), de Budapest (1996) et de Stockholm (2003). Outre son activité de soliste, il a tenu des concerts avec des artistes comme Thomas Bloch, Gabriele Cassone, Corrado Colliard, Gaetano Nasillo, Luigi Alberto Bianchi, Carlo Balzaretti, Quartetto Bernini. Il a activement contribué à la réalisation de spectacles qui réunissaient différentes expressions artistiques, aux côtés de Luciana Savignano, Franca Nuti, Alessandro Quasimodo et Mario Cei, produits par le Théâtre de Locarno (Suisse) et repris dans des salles importantes, comme le « Piccolo Teatro » de Milan.

Pour la RAI et pour Duetto, Naxos ainsi que pour La Bottega Discantica, il enregistre des œuvres pour piano de Donizetti, Field, Respighi, Sgambati et Martucci (Piano Transcriptions, en première mondiale). En première italienne, il enregistre des morceaux pour piano de Wagner sur le piano Steinway de 1883 qui avait appartenu à Liszt, à l'occasion de l'inauguration de l'Associazione wagneriana italiana (Milan, 1994). En 1997, il publie pour Enda Multimediale un CD-Rom consacré aux Concertos Brandebourgeois n°1, 3 et 5 de Johann Sebastian Bach, pour lesquels il réalise une transcription en quatre parties de la partition accompagnée d'une analyse approfondie sur trois niveaux des concertos.

Outre de nombreux articles dans des revues spécialisées (comme par exemple HiArt et Venezia Musica, ecc.), il publie également des essais de musicologie chez Mazzotta, Bompiani, Fabbri, Vita & Pensiero et LIM, en se consacrant plus particulièrement à l'étude de la littérature italienne pour piano du dix-neuvième et du vingtième siècles, dont il est aujourd'hui considéré comme un des meilleurs experts. Il s'occupe de l'édition

du catalogue des « Manoscritti di Ponchielli nella collezione di Giulio Cesare Sonzogno » [manuscrits de Ponchielli dans la collection de Giulio Cesare Sonzogno]. Il assure la rédaction du texte didactique Musique Ensemble (Ghisetti&Corvi). Il publie en 2005 la révision critique du livret et de la partition du mélodrame de Giulio Cesare Sonzogno Il denaro del Signor Arne [L'argent de Monsieur Arne]. Il dirige la révision de pages pour le piano de Liszt et de Debussy pour Carisch.

Depuis 2011, il est “Référent didactique pour la Lombardie” du Système Italien des Orchestres et des Chœurs de Jeunes et d’Enfants (présidents honoraires: Claudio Abbado † et José Antonio Abreu); conseiller artistique pour les manifestations culturelles officielles de « Cremona Pianoforte » et « Mondo Musica »; Président de la célèbre Association des Amis de la Musique “Vittorio Cocito” de Novare. Depuis février 2012, il est le représentant de la Chapelle Musicale Pontificale “Sixtine” auprès de l’AEC (Association Européenne des Conservatoires).

Depuis 1978, il est professeur de piano principal dans les Conservatoires italiens et il enseigne actuellement au Conservatoire “Giuseppe Verdi” de Milan; il tient des cours de piano pour des mastères en Italie et dans d’autres pays (Universités de Séoul, Osaka, Poznan, Budapest); de 1995 à 2001, il est directeur didactique auprès de l’Ecole Musicale de Milan; de janvier 2002 au mois d’octobre 2011, il dirige le Conservatoire “Guido Cantelli” de Novare. Au cours de son activité en tant que directeur du Conservatoire de Novare, il crée et lance le Festival Fati e Tasti Neri Tasti Bianchi. Pianoforte e Organo in Italia nei secoli XIX e XX [Festival des Instruments à vent et des Touches Noires Touches Blanches. Piano et orgue dans l’Italie des XIX-ème et XX-ème siècles], il soutient l’activité In-audita Musica consacrée aux compositions écrites par des femmes au cours de l’histoire et il lance le Centre d’Etudes« Guido Cantelli ». Au mois de septembre 2011, il réalise le projet Europe et identités nationales, qui concerne le premier enregistrement mondial, publié par La Bottega Discantica, des Etudes pour piano de Francesco Sangalli et de Adolfo Fumagalli, avec la participation exclusive d’étudiants des conservatoires d’Aarhus (Danemark), Bucarest (Roumanie), Feldkirch et Linz (Autriche), Novare (Italie), Poznan (Pologne).

Du mois d’avril 2007 au mois d’octobre 2011, il est membre du Conseil de Direction de la Conférence des Directeurs des Conservatoires italiens; en 2009, il est nommé par le Ministre de l’Instruction, de l’Université et de la Recherche, membre de la commission pour la réorganisation des lycées de musique en Italie.

Pour les questions liées à l’“Evaluation et à la Quality Assurance”, il a été un des premiers à mettre en place en Italie, auprès du Conservatoire de Novare, une équipe d’évaluation, et ce, dès 2008. Sous sa direction, le Conservatoire de Novare, jusque-là unique en son genre en Italie, bénéficie d’un rapport flatteur publié sur le site de l’AEC à la suite de la visite des Polifonia Counsellors concernant la Quality assurance et la réorganisation des cours supérieurs. Il a présidé l’équipe d’évaluation de l’IMP de Gallarate et il est actuellement président de celle de l’ISSM “Gaetano Donizetti” de

Bergame. Depuis le mois d'avril 2013, il fait également partie du "Peer-Reviewers Register" de l'AEC. Au mois de mai 2013, il est nommé par ANVUR membre du groupe de travail chargé d'établir les "critères pour les équipes d'évaluation". En 2014 il a été nommé au «Comité pour la Qualité de l'enseignement et de la recherche" au Conservatoire de Milan et il est parmi les organisateurs de la première Conférence internationale sur la qualité de l'enseignement dans les Conservatoires.

Il a reçu le prix "Umberto Barozzi" pour la culture (Novare, 2010).

Il a été décoré du titre de Chevalier dans l'Ordre du Mérite de la République Italienne, décerné par le Président de la République Giorgio Napolitano, le 27 décembre 2011. J'ai rejoint l'AEC en 2006 en tant que Directeur du Conservatoire "Guido Cantelli" de Novara.

*Grâce aux directives et critères donnés par l'AEC, j'ai été parmi les premiers à instituer une équipe d'évaluation en Italie. Ensuite j'ai demandé la visite de conseillers Polyphonie à aussi bien à l'assurance qualité qu'à l'organisation des Cours de Licence et Maîtrise en musique.*

*J'ai suivi et fortement apprécié les débats de l'AEC sur l'assurance qualité et la recherche artistique.*

*En ce qui concerne l'Assurance Qualité, j'ai travaillé pour répandre le critère d'une plus grande transparence dans les Conservatoires italiens. En tant que composant de la commission du Ministère de l'Instruction pour les écoles secondaires de musique et membre du Groupe de travail ANVUR (visant à établir des critères pour les équipes d'évaluation), j'ai toujours été inspiré par les principes de l'AEC. En février 2014, j'ai organisé une rencontre entre ANVUR et AEC (représenté par le Comité du conseil sur la qualité de la qualité et par Groupe de travail 'Polifonia' 3).*

*Au sujet de la Recherche Artistique, j'ai voulu attirer l'attention des autorités italiennes sur l'importance du doctorat en musique (surtout quant à la composition et interprétation) comme en toutes les autres disciplines universitaires. Donc, en 2013, j'ai organisé une grande réunion à MondoMusica / CremonaPianoforte (Cremona) sur « L'état de la recherche artistique dans les conservatoires italiens » avec des experts du CEA et le secrétaire du Ministère italien de l'Education, Université et de la Recherche.*

*Un engagement semblable a aussi inspiré un projet que j'ai initié en 2011 sur « Les études de piano en Italie au XIXe siècle après Chopin et Liszt: Sangalli et Fumagalli ». Le but du projet était à l'amélioration des étudiants dans les compétences sur la recherche sur l'interprétation. Le résultat en a été le premier enregistrement mondial réalisé entièrement par des étudiants de six conservatoires européens: Aarhus, Bucarest, Feldkirch, Linz, Novara et Poznan.*

*En 2012, j'ai été nommé par la Chapelle Sixtine comme expert responsable des accords internationaux avec Conservatoires : ainsi, le Vatican est à présent Membre Associé de l'AEC.*

*Mon but est d'embrasser les principes de l'AEC et de contribuer à leur diffusion afin d'améliorer les liens entre les établissements européens d'enseignement de musique : ainsi, des pays comme l'Italie sont en mesure d'offrir aux étudiants européens la richesse de leurs propres traditions artistiques.*

**Candidat au siège de membre du Conseil - Evis Sammoutis (CY)**  
**Evis Sammoutis**  
**Université européenne de Chypre**  
**Nicosia, Chypre**

---

Né à Chypre en 1979, Evis Sammoutis commence la musique à l'âge de six ans. Diplômé à seize ans (licence LRSM et diplôme de concert et d'enseignement, mention très bien), il s'installe en Angleterre en 1998 pour suivre un cursus universitaire. Ses œuvres sont jouées au Royaume-Uni et dans le monde, et reçoivent partout un accueil enthousiaste.

Diplômé de l'université de Hull où il obtient une licence (BMus) avec mention dans toutes les disciplines et le Prix du Département, il poursuit un doctorat en composition à l'université de York sous la direction de Thomas Simaku. Il peaufine sa formation dans le cadre de divers festivals, séminaires et stages prestigieux, dont Darmstadt, IRCAM, Royaumont et Tanglewood, auprès de compositeurs aussi divers que Brian Ferneyhough, Georges Aperghis, George Benjamin, Johannes Schollhorn et Augusta Read Thomas.

Après son doctorat, Evis bénéficie d'une bourse de la Fondation Wingate (2005 – 2007) qui lui permet de continuer ses recherches tout en enseignant la composition et l'orchestration à l'université de Nottingham, ainsi que l'interprétation du répertoire guitaristique à l'université de York (2002 – 2007). Il a également enseigné la composition à l'université de Hull en 2006. Collaborateur scientifique à l'université de Chypre, il est actuellement professeur assistant de composition et de théorie dans ce même établissement.

Divers festivals et organismes culturels – Biennale de Venise, Klangspuren, Royaumont et ARD – lui ont passé commande. Régulièrement programmées dans les concerts de musique contemporaine à Tanglewood, MusicNOW, Gaudeamus, Music of Today et ISCM, ses œuvres sont jouées dans plus de quarante pays du monde et diffusées sur les ondes de BBC Radio 3, SWR2, Radio France and RAI3.

Le compositeur a reçu de nombreuses distinctions et plus de 35 prix, bourses, résidences et autres récompenses : citons le Prix de la Royal Philharmonic Society (Angleterre), le Prix Irino Prize (Japon) et la Bourse Franz Liszt (Allemagne) ; premier prix des concours Andres Segovia (Espagne) et Dundee (Écosse) ; deuxième prix des Concours Dutilleux (France), Jurgenson (Russie), Y.A Papaioannou (Grèce) et Samobor (Croatie) ; prix spécial au Vème concours annuel de musique contemporaine du Yvar Mikhashoff Trust for New Music (États-Unis) ; mention honorifique au concours IMRO (Irlande) ; bourses de recherche DAAD (Allemagne) et Fulbright (États-Unis).

Ses œuvres sont au répertoire d'ensembles, d'orchestre et de solistes de renom : Ensemble Modern, quatuors Arditti, KAIROS, Kreutzer, Doelen, Zephyr et Prometeo, Ensemble Nomad, Ensemble Aleph, EXAUDI, Het Collectief, New York Woodwind

Quintet, quintettes Arirang et Chantilly, Les Percussions de Strasbourg, Endymion et des membres de l'orchestre Philharmonia ; London Symphony Orchestra, Holland Symfonia, Orchestra of Opera North et orchestre symphonique d'Athènes ; David Alberman, Alan Thomas, Movses Pogossian, Rohan de Saram, Sarah Leonard, Julian Warburton, Adrian Spillett et John Potter, ainsi que les chefs Christoph Poppen, Elgar Howarth, Kasper de Roo et Franck Ollu, pour n'en citer que quelques-uns.

Evis Sammoutis est cofondateur et directeur artistique du festival international de musique contemporaine de la fondation Pharos, créé en 2009. Cette manifestation annuelle est la première du genre à Chypre et en Méditerranée orientale. Le festival a déjà présenté plus de quarante créations mondiales d'œuvres commandées à divers jeunes compositeurs déjà reconnus.

Evis a récemment coordonné à Nicosie la conférence internationale en hommage à Iannis Xenakis. Au cours des saisons 2012 et 2013, il a répondu à des commandes pour le New York Woodwind Quintet (commande du Barlow Endowment), pour l'orchestre symphonique d'Athènes, pour les quatuors Arditti et Prometeo. Il a également composé une pièce brève pour le London Symphony Orchestra, ainsi que le morceau imposé dans la catégorie « basson et piano » du concours international de la radio ARD Munich 2013, deux pièces pour grand ensemble, respectivement pour Klangforum Wien et Ensemble Modern, et une œuvre vocale pour les Neue Vocalsolisten.

*Je postule pour être Membre du Conseil de l'AEC ayant la conviction de pouvoir faire une contribution positive au travail de l'Association. Vivant et enseignant dans la périphérie de l'Europe, dans un endroit où se rencontrent trois continents et diverses cultures se croisent, voyageant fréquemment en Europe et les Etats Unis dans le but d'entreprendre des projets, de faire de la recherche et collaborer avec différentes institutions, fondations et musiciens, je crois que je peux apporter des idées et perspectives nouvelles au Conseil. Ma familiarité avec diverses tendances artistiques, une profonde connaissance des difficultés et complexités des systèmes d'enseignement supérieurs à travers des paysages culturels et esthétiques changeants, mon engagement avec des projets européens, des résidences et des échanges, l'organisation de plusieurs éditions d'un festival international important ainsi que des conférences, ma carrière de compositeur et mon interaction avec plusieurs musiciens professionnels de haut niveau, ma participation au Sénat et au Conseil du Département de mon université ainsi que ma nomination actuelle en tant que coordinateur du Programme Musical et vice-président du Département des Arts, sont des expériences et des acquis dans lesquels je peux puiser pour faire face à des situations différentes, suite à des changements géographiques ou d'esthétique, tout en représentant ma région d'origine et faisant preuve de compétences variées.*

À trente-cinq ans, avec treize ans d'enseignement académique dans différents pays, je crois présenter un bon équilibre entre l'expérience requise pour la position en question, ainsi que le temps et l'énergie nécessaires pour venir à bout des responsabilités qui en découlent. Mes compétences en communication et diplomatie sont excellentes, et je peux faire des contributions significatives dans le domaine de la recherche, en particulier celle qui traite des qualités musicales pratiques, un sujet qui gagne sans cesse en importance, ainsi que dans les domaines de la Composition Musicale, la Musique Contemporaine sous tous ses angles (interprétation, créativité, développement du public, recherche) et surtout celui des approches interdisciplinaires. L'exemple le plus récent de mon travail et qui illustre ce mélange d'activités et cet aspect interdisciplinaire est le projet "Living Museums" (Musées vivants) ([www.livingmuseums.com](http://www.livingmuseums.com)), où la collaboration internationale interdisciplinaire sert de fer de lance à l'enseignement supérieur.

## Candidat au siège de membre du Conseil - Harrie van den Elsen (NL)

Harrie van den Elsen  
Prince Claus Conservatoire  
Groningen, Pays Bas

---

Harrie van den Elsen est directeur du 'School of Performing Arts' (Prince Claus Conservatoire et Académie de Danse Lucia Marthas Amsterdam/Groningen) de l' Hanze University of Applied Sciences Groningen' aux PaysBas et 'leading dean' du Centre de recherches appliquées et d'innovation Art & Société. Harrie est membre du conseil de l'Association Européenne des Conservatoires (AEC) depuis 2012. Il est également membre du réseau des Académies Néerlandaises de musique et de musique pop (dont il a été president jusqu'à septembre 2012), étant responsable du développement des politiques stratégiques pour l'éducation supérieure de musique au niveau national ainsi qu'international. En tant que membre du réseau il est également le principal contact pour le Conseil Consultatif pour l'Education des Arts (SAC-KUO), le Conseil Néerlandais des Universités de Sciences Appliquées (HBO-Raad), le Ministère de l'Enseignement, de la Culture et de la Recherche (OC&W) et le Comité Néerlandais et Flamand d'Accréditation (NVAO). Depuis 2011 il est examinateur externe du Trinity College de Londres et membre du conseil de l'administration du 'Peter de Grote Festival' (Ecole d'été et festival de musique classique aux Pays-Bas). Depuis 2014 il est membre du conseil provincial de la 'Prins Bernhard Cultuurfonds', une fondation nationale de soutien financier pour la culture. Jusqu'à septembre 2011 Harrie van den Elsen était Directeur de l'Académie de Musique de Maastricht. En 2009 l'Académie de Musique de Maastricht a accueilli le Congrès Annuel de l'AEC.

*En 2012 à Valencia j'ai été élu comme Membre du Conseil de l'AEC. La raison de candidater pour ce poste prestigieux en ce moment était ma ferme conviction que l'AEC est instrumental en ce qui concerne le développement et la durabilité de l'avenir de l'Enseignement Supérieur Professionnel de Musique (ESPM). En outre je suis persuadé que des développements innovants et inspirants se passent toujours dans un contexte international. Il y a eu une époque où l'avenir de l'ESPM pouvait être déterminé dans des réseaux nationaux mais nous avons laissé ce temps-ci loin derrière nous. Depuis que j'ai été élu Membre du Conseil cette conviction a seulement grandi et j'ai le sentiment que servir l'AEC pour la durée de juste un terme est trop court. Dans un deuxième terme j'ai l'ambition de contribuer substantiellement aux développements des lignes de politique de l'AEC en général. J'ai un intérêt particulier pour le domaine des recherches, pour les journées thématiques et le développement du personnel de l'AEC. En tant que membre de longue date de la communauté de l'AEC (actif depuis 2011), ayant organisé le congrès annuel à Maastricht en 2009 et en ma qualité de Membre du Conseil, je me sens très engagé dans le travail de l'AEC. A Groningue je suis responsable pour le Prince Claus Conservatoire ainsi que pour le Centre des Recherches Appliquées et de l'Innovation Art & Société. La recherche menée dans notre centre est importante pour l'avenir des arts à travers 'Lifelong Learning in Music' (la formation musicale tout au long de la vie). Les disciplines New Audiences (de nouveaux publics) et Innovative Practice (les pratiques*

*innovatrices) sont des domaines de recherche particulièrement intéressants et stimulants, qui dans ma vue, sont primordiaux pour la sécurisation de l'avenir de la musique dans notre société contemporaine. Et en conclusion, deux choses. D'abord, mon curriculum vitae pourrait montrer que je suis qualifié pour le poste pour trois années de plus; mais de plus, deuxièmement le Conseil, son Président, le bureau de l'AEC et son directeur, ce sont tous des collègues merveilleux qui m'inspirent et je me réjouis de la perspective de notre collaboration.*

## Candidat au siège de membre du Conseil – Renato Meucci (IT)

Renato Meucci  
Conservatoire de Musique "G.Cantelli"  
Novara, Italie

---

Renato Meucci (1958) enseigne l'organologie à l'université de Milan et l'Histoire de la musique au Conservatoire de Novara, dont il est directeur depuis 2011. Après avoir étudié la guitare et le cor aux conservatoires de Rome et de Milan et la philologie classique à l'Université de Rome, il a travaillé en tant que corniste indépendant pendant une dizaine d'années ; après il se tourna vers la musicologie, l'organologie et l'histoire de l'exécution musicale en publiant plus d'une centaine d'études en plusieurs langues et dans différents pays. Il est aussi l'auteur de *Strumentaio*, un livre unique sur l'histoire de la fabrication d'instruments de musique dans la tradition occidentale (2e éd, Venise 2010). En 2012 il a reçu, pour sa longue activité de recherche, le prestigieux "Curt Sachs Award" délivré par la American Musical Instrument Society.

*En tant que vice-président de la Conférence nationale des directeurs des Conservatoires Italiens, qui depuis 8 janvier 2013 réunit officiellement les responsables des 80 instituts supérieurs italiens d'études musicales, je présente ma candidature au conseil de l'Association Européenne des Conservatoires dans le but primaire de représenter les positions et les instances du susdit organisme italien. La situation particulière de la formation musicale en Italie, que selon les directives du processus de Bologna une loi de 1999 a radicalement transformée d'un programme à cycle unique en un moderne parcours d'études à trois cycles principaux, exige une interface constante avec d'autres pays européens, confrontation qui à mon avis devrait être conduite par un directeur en titre, capable de faire se rencontrer et confronter fréquemment ses collègues directeurs des autres conservatoires. Les institutions italiennes de hautes études musicales ont en effet des caractéristiques et des ressources tout-à-fait différentes les unes des autres, exigeant ainsi un réalignement et une harmonisation cohérente au système européen d'enseignement musical, tel qu'il apparaît même de la déclaration de mission de l'AEC. Si la pratique musicale est bien sûr un but commun de toutes ces institutions, certaines d'entre elles sont surtout consacrées au développement de compétences d'enseignement, tandis que d'autres sont plus impliquées dans la production musicale et d'autres encore à la recherche et à l'innovation : mettre mes collègues au courant à ce propos et les informer de ce qui se passe à l'étranger est un but indispensable, afin qu'une interface européenne puisse aider à conduire un développement cohérent de la nouvelle formation musicale en Italie. En outre, comme depuis plus de 15 ans, et jusqu'en 2007 j'étais à la tête de la plus vieille association italienne consacrée à la musique ancienne (Fondazione Italiana per la Musica Antica), ainsi que le directeur du festival et cours de musique ancienne d'Urbino, je pourrais participer aux activités de l'AEC liées à ce domaine. Veuillez agréer l'expression de mes sentiments respectueux,*

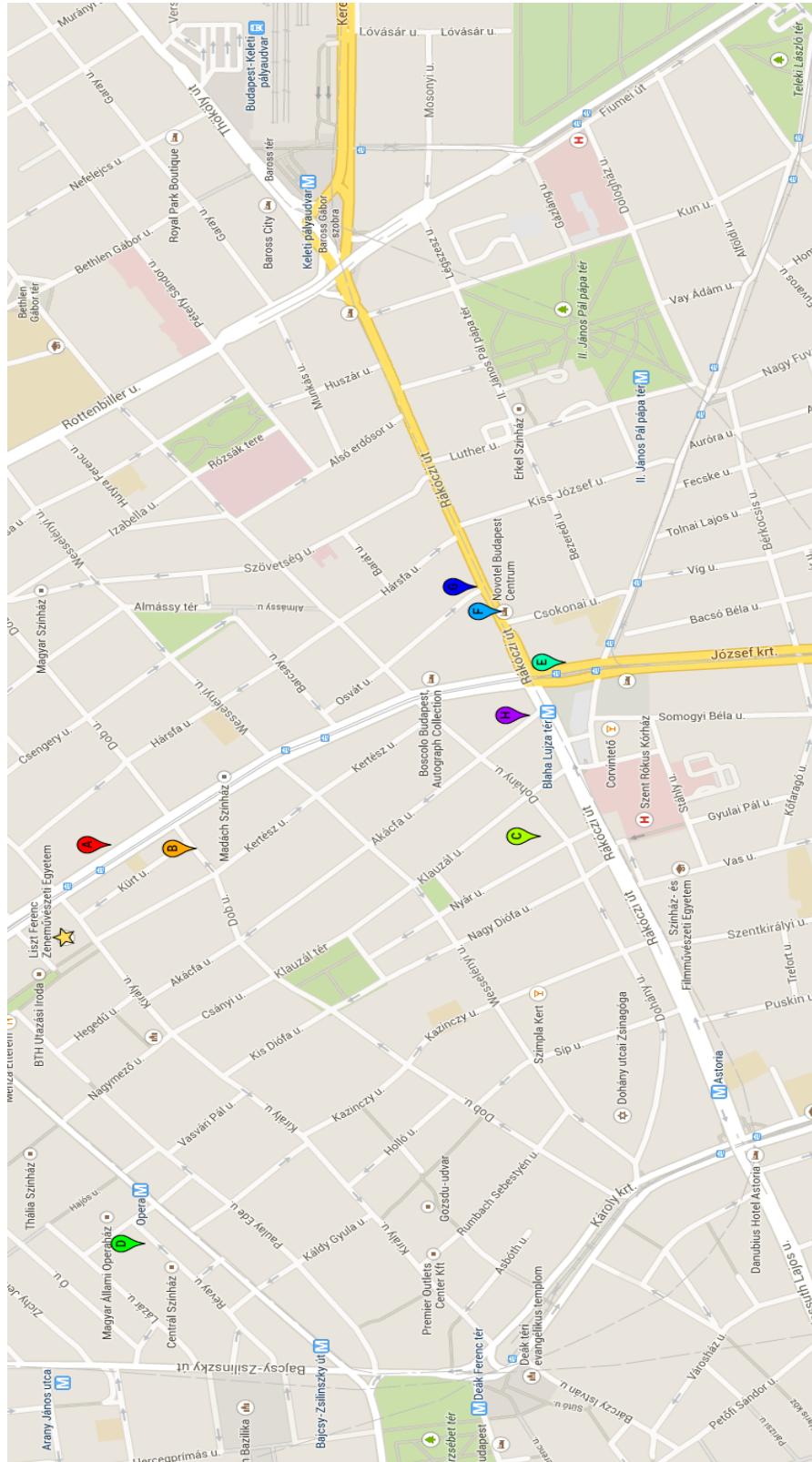
*prof. Renato Meucci*

# **INFORMATIONS PRATIQUES**

## **Hôtels - carte, adresses et numéros de téléphone**

## Carte sur Google Maps

<https://www.google.com/maps/d/edit?mid=zhZzwSn8kHPE.kPXMRAv3M2s>



**A - Corinthia Hotel Budapest \*\*\*\*\***

Adresse: Erzsébet körút 43-49. 1073 Budapest

téléphone: 0036 1 479 4812

Email: [reservations.budapest@corinthia.com](mailto:reservations.budapest@corinthia.com)

Site internet: <http://www.corinthia.com/hotels/budapest/>

**B - Queen's Court Hotel & Residence\*\*\*\*\***

Adresse: Dob utca 63, 1074 Budapest

téléphone: +36 1 882 3000

Email: [booking@queenscourt.hu](mailto:booking@queenscourt.hu)

Site internet: [www.queenscourthotelbudapest.com](http://www.queenscourthotelbudapest.com)

**C - Continental Hotel Budapest\*\*\*\*superior**

Adresse: Dohány utca 42-44, H-1074 Budapest

téléphone: **+36 1 815 1000**

Email: [continentalreservation@zeinahotels.com](mailto:continentalreservation@zeinahotels.com)

Site internet: <http://www.continentalhotelbudapest.com>

**D - K+K Hotel Opera\*\*\*\*superior**

Adresse: 24. Révay, H-1065 Budapest

téléphone : +36 1 269 0222

E-mail: [hotel.opera@kkhotels.hu](mailto:hotel.opera@kkhotels.hu)

Site internet: [www.kkhotels.com/opera](http://www.kkhotels.com/opera)

**E - Hotel Nemzeti Budapest - Mgallery Collection\*\*\*\*+**

Adresse: 4 József krt, H-1088 Budapest

téléphone: +36 1 477 4500

Email: [h1686-sl@accor.com](mailto:h1686-sl@accor.com)

Site internet: [www.hotel-nemzeti-budapest.com](http://www.hotel-nemzeti-budapest.com)

**F - Novotel Budapest Centrum \*\*\*\***

Adresse: 43-45 Rákóczi út, H-1088 Budapest

Fax: +36 1 477 54 54

Email: [h3560-sb3@accor.com](mailto:h3560-sb3@accor.com)

Site internet: [www.novotel-bud-centrum.hu](http://www.novotel-bud-centrum.hu)

**G - Mercure Budapest Metropol \*\*\*\***

Adresse: 58 Rákóczi út, H-1074 Budapest

téléphone: +36 1 462 81 63

Fax: +36 1 342 15 30

Email: [h2997-re@accor.com](mailto:h2997-re@accor.com)

Site internet: [www.mercure-budapest-metropol.com](http://www.mercure-budapest-metropol.com)

**H - Ibis Budapest City \*\*\***

Adresse: 3 Akácfa utca, H-1072 Budapest

téléphone: +36 1 478 30 50

Email: [h1681-fo@accor.com](mailto:h1681-fo@accor.com)

Site internet: <http://www.ibis.com/gb/hotel-1681-ibis-budapest-city/index.shtml>

Veuillez noter les participants doivent effectuer directement leur réservation dans l'hôtel de leur choix et que ni l'AEC, ni l'Académie de Musique « Franz Liszt » à Budapest ne prendront en charge d'éventuels frais d'annulation de réservation.

## **Numéros de téléphone des coordonnateurs de l'événement**

**Sara Primiterra (AEC Events Manager)**

AEC Mobile: 0031/639011273 (à partir de 9/11-17/11 uniquement)

Mobile Personnel: 0032/496207303

**Beata Furka (coordonnateur de l'événement à l'Academie Liszt de Budapest)**

0036/303819805

# Transferts / Transports

## À l'arrivée à l'aéroport de Budapest :

### Bureau de l'AEC

À votre arrivée - Terminaux A et B – veuillez vous adresser au bureau d'information portant le logo de l'AEC. Notre équipe vous fournira la pochette de bienvenue avec toutes les informations utiles.

### Taxi

À la sortie de l'aéroport, ignorez les chauffeurs ou les taxis privés. Seule la compagnie **FŐTAXI** est officiellement accréditée pour le Congrès de l'AEC. Rendez-vous directement au comptoir FŐTAXI, juste après les portes tambour, à la sortie, et donnez votre destination. Vous serez dirigés vers un véhicule sûr, avec un taximètre officiel.



## Prix moyens des taxis et distances depuis l'aéroport

Lieu de départ de la course :	Destination	Durée du trajet (minutes)*	Distance (km) *	Coût de la course (HUF) *
Budapest Liszt Ferenc International Airport	Académie de musique (Zeneakadémia)- 1061 Budapest, Liszt Ferenc tér 8.	29	21,3	9100
Budapest Liszt Ferenc International Airport	Bateau Europa (Európa Hajó) - 1011 Budapest, Szilágyi Dezső tér	32	24	10160
Budapest Liszt Ferenc International Airport	Hôtel Corinthia Budapest - 1073 Budapest, Erzsébet körút 43-49.	27	20,5	8800
Budapest Liszt Ferenc International Airport	Queen's Court Hôtel & Résidence - 1074 Budapest, Dob utca 63.	29	21,2	9050
Budapest Liszt Ferenc International Airport	Hôtel Continental Budapest - 1074 Budapest, Dohány utca 42-44.	28	20,5	8760
Budapest Liszt Ferenc International Airport	K+K Hôtel Opera - 1065 Budapest, Révay utca 24.	30	21	9000
Budapest Liszt Ferenc International Airport	Hôtel Nemzeti Budapest - Mgallery Collection - 1088 Budapest, József krt 4.	26	19,8	8500
Budapest Liszt Ferenc International Airport	Novotel Budapest Centrum - 1088 Budapest, Rákóczi út 35-43.	28	20,5	8800
Budapest Liszt Ferenc International Airport	Mercure Budapest Metropol **** -Rákóczi út 58, 1074 Budapest	26	20,2	8650
Budapest Liszt Ferenc International Airport	Ibis Budapest City *** - Akácfa utca 3, 1072 Budapest	27	20,5	8800

\*Attention : la durée du trajet et le prix de la course peuvent varier en fonction de la circulation.

## Transports en ville :

L'Académie Liszt est facilement accessible par les transports publics (tram No. 4,6 ou métro - ligne 1) et à pied. Nos hôtels partenaires sont tous situés dans un périmètre accessible à pied.

Si vous devez prendre un taxi, demandez à la réception de votre hôtel d'appeler la centrale Fótaxi : +36-1-222-2222 et donnez votre code spécial AEC : 4624.

# Adresses importantes et Cartes des Lieux

## Musée Liszt

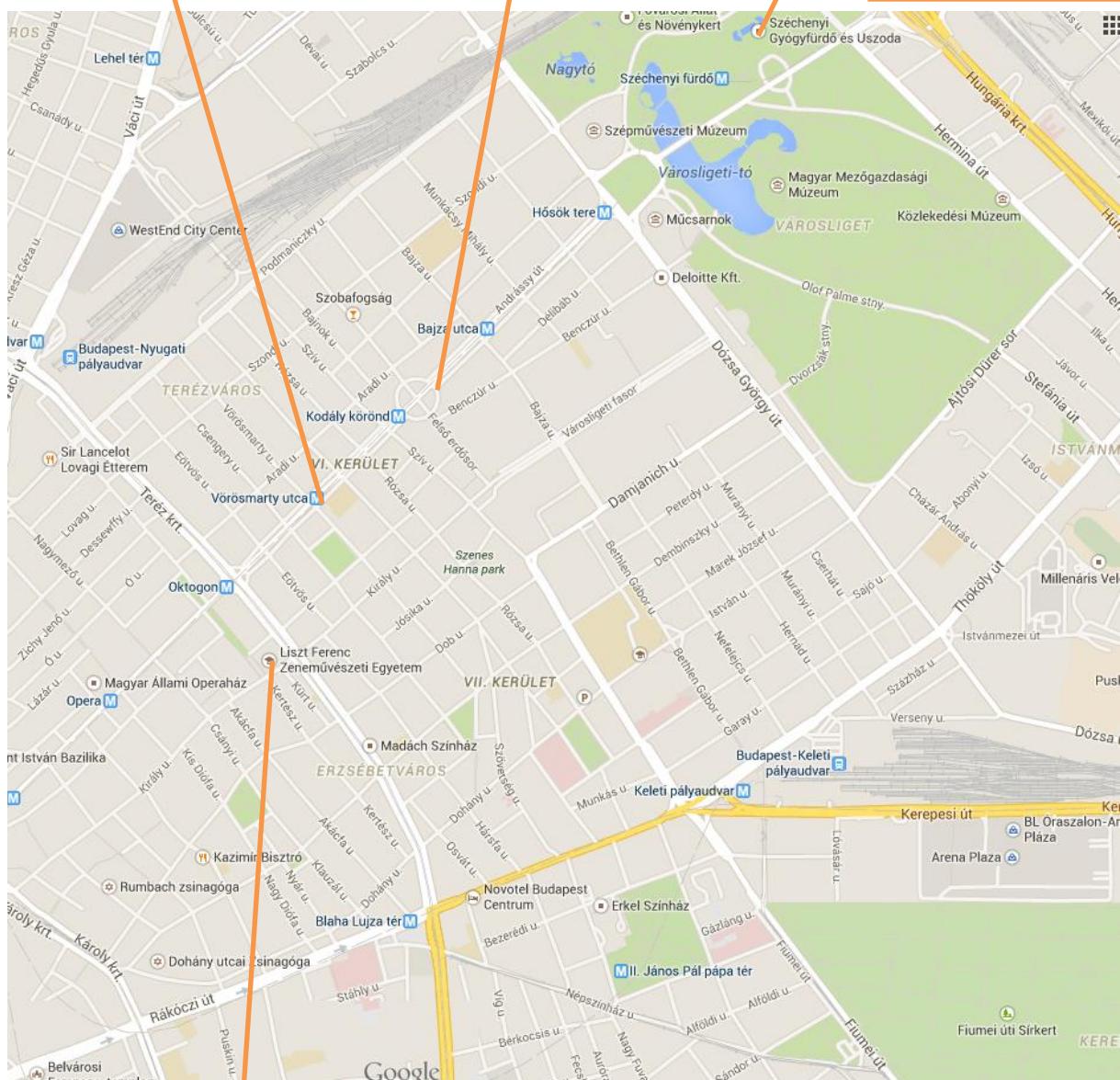
Budapest,  
Vörösmarty utca 35,  
1064

## Musée Kodály

Budapest,  
Andrássy út 89-  
91., 1062

## Thermes Széchenyi Parc municipal

Budapest, Állatkerti  
körút 9-11, 1146



## Académie Liszt

Budapest, Liszt Ferenc  
tér 8., 1061

103

## Bateau Europa

Budapest, Szilágyi Dezső tér,  
1011  
(côté Buda)

# Liste des restaurants

## **Bock Bistro**

Cuisine: bistrot, sélection de vins hongrois spéciales

1073 Budapest, Erzsébet körút 43-49.

Reservation: via e-mail or +36 1 321 0340 (highly recommended to book in advance!)

<http://bockbistropest.hu/en/>

## **Klassz Restaurant et boutique de vin**

Cuisine: méditerranéen, internationale, sélection spéciale des vins

1061 Budapest, Andrassy út 41.

Pas de reservation nécessaire

[www.klasszetterem.hu/index.php?lang=en](http://www.klasszetterem.hu/index.php?lang=en)

## **Restaurant Magdalena Merlo**

Cuisine: hongrois, italien, tchèque, internationale

1072 Budapest, Király u. 59/b

Reservation: internet, or + 36 1 322 3278

[www.magdalenamerlo.hu/Lang/Eng/index.html](http://www.magdalenamerlo.hu/Lang/Eng/index.html)

## **Café Vian**

Cuisine: internationale avec une saveur française et hongroise, bistro

1061 Budapest, Place Liszt Ferenc 9.

Reservation: +36 1 268 1154

[www.cafevian.com/english](http://www.cafevian.com/english)

### **Menza Restaurant**

Cuisine: hongroise moderne, internationale

1061 Budapest, Liszt Ferenc tér 2.

Reservation: via e-mail ou +36 1 413 1482

<http://www.menzaetterem.hu/english.php>

### **Trófea Grill Restaurant**

Cuisine: style All You Can Eat, international, hongrois, grill

1061 BUDAPEST, KIRÁLY U. 30-32

Reservation: on-line ou +36 1 268 1154

<http://kiraly.trofeagrill.eu/en>

### **100 éves étterem**

Cuisine: hongroise, excellente authentique musique tzigane traditionnelle

district 5., Piarista utca 2.

Reservation: on-line, ou +36 1 230 0329

<http://www.100evesetterem.hu/eng/>

### **Mátyás Pince**

Cuisine: hongroise, excellente authentique musique tzigane traditionnelle

district 5., Március 15. tér 7.

Reservation: on-line ou +36 1 266 80 08

<http://eng.matyaspince.eu/>

## **Carmel Orthodox Glatt Kosher Restaurant**

Cuisine: kosher, Juif

1074 Budapest, Kazinczy u.31.

Reservation: via e-mail ou +36 1 322 1834

[www.carmel.hu/en](http://www.carmel.hu/en)

## **Firkász Restaurant and Piano Bar**

Cuisine: Hungarian with an international flavour. Best bar pianist in town!

1136 Budapest, Tátra utca 18.

Reservation: Phone +36 1 450 1118; +36 1 789 4644; +36 1 789 4661

Email: [firkasz@firkasz-etterem.hu](mailto:firkasz@firkasz-etterem.hu)

[www.firkasz-etterem.hu](http://www.firkasz-etterem.hu)

## **A38 Ship Restaurant**

Cuisine: Hungarian with an international flavour.

A38 Ship Budapest, Petőfi bridge, Buda side

Reservation: +36 1 464 39 46

<http://www.a38.hu/en/restaurant>

## **PATISSERIES**

### **Book Café - Lotz hall**

pâtisserie, café, gâteaux, petit déjeuner

1061 Budapest, Andrassy út 39. (premier etage de la librairie Alexandra)

Reservation: +36 1 461 5835

<http://www.lotzterem.hu/galeria/lotz-terem-es-kavezo>

### **Szamos Royal Café (Corinthia Grand Hotel Royal)**

pâtisserie, café, gâteaux, petit déjeuner

1073 Budapest, Erzsébet krt. 43-49.

Reservation: +36 1 413 7968

<http://www.szamosmarcipan.hu/en/shops/view/15/Royal+Caf%C3%A9>

### **Pub de Ruine**

#### **Szimpla Kert**

le plus vieux bar de ruine à Budapest, atmosphère unique de deux étages

1075 Budapest, Kazinczy utca 14

Tel:+36 20 261 8669

<http://www.szimpla.hu/en>

#### **Fogasház**

une ruine-pub typique, très proche de bâtiment de l'Académie

1073 Budapest, Akácfa utca 51.

Tel :+36 1 783 8820

[http://www.fogashaz.hu/Press\\_Kit.pdf](http://www.fogashaz.hu/Press_Kit.pdf)

### **Csendes Vintage Bar & Café**

calme pub de ruine, riche menu de grimacer et décoration inégalée):

1053 Budapest, Ferenczy István utca 5.

tel:+36 30 727 2100

<https://foursquare.com/v/csendes-vintage-bar--cafe/4b69bf00f964a52085b12be3>

### **Autres offres:**

<http://welovebudapest.com/>

# Règlement de l'inscription au Congrès annuel de l'AEC 2014

## Frais d'inscription

<b>Congrès annuel de l'AEC</b>		
<b>Catégorie</b>	<b>Règlement effectué avant le 10 octobre</b>	<b>Règlement effectué après le 10<sup>r</sup> octobre</b>
Représentant d'une institution membre de l'AEC	€200 (+ 30€ en cas de participation à un séminaire du pré-congrès Polifonia)	€300 (+ 30€ en cas de participation à un séminaire du pré-congrès Polifonia)
Représentant d'institutions non-membres	€400	€500
Étudiant d'une institution membre de l'AEC	€150	€210
Autre étudiant	€200	€300

### Les frais de participation couvrent :

- Les documents de conférence
- La participation à toutes les séances plénières et parallèles
- La participation à tous les moments de réseautage
- La traduction simultanée en anglais, français et allemand de toutes les séances plénières du vendredi 14 et du samedi 15 novembre
- La possibilité d'afficher des brochures, des posters et autres documents d'information sur les établissements membres de l'AEC
- Les pauses café
- Deux dîners (jeudi 13 et samedi 15)
- Deux déjeuners (vendredi 14 et samedi 15)
- Un service de navette de l'Académie de Musique au point de départ de la croisière sur le  
Danube (pour le dîner du 13)
- Des concerts organisés par l'établissement hôte
- L'aide du personnel de l'AEC

Les frais d'inscription ne seront pas remboursés si le participant annule sa participation après le 10 octobre

Coordonnées bancaires pour les règlements

BNP Paribas Fortis

Kantoor Sint-Amantsberg, Antwerpsesteenweg 242

9040 Sint-Amantsberg, Belgium

Account Holder AEC-Music

IBAN: BE47 0016 8894 2980

SWIFT/BIC Code: GEBABEBB

Lors du virement, merci d'indiquer clairement :

- **Le numéro de facture**

ou

- le code de l'événement (Congress 2014)
- le nom de famille du participant
- le nom de votre institution (le cas échéant)

Exemple : **Congress2014, Smith, Gotham Conservatory**

# Académie de Musique Liszt de Budapest

Andrea Vigh

**President**

András Csonka	<b>Cultural Director</b>
János Devich	<b>Professor Emeritus, advisor to the President</b>
Beáta Furka	<b>Head, International Affairs and Development</b>
Gergely Lakatos	<b>Chief Engineer</b>
Erika Nyúl	<b>Manager of Tourism</b>
Ágnes Szabó	<b>CFO</b>
Imre Szabó Stein	<b>Director of Communications, Marketing and Media Contents</b>
Andrea Szántó	<b>Head of Presidential Cabinet</b>

## Personnel assistant de l'Académie Liszt

Tünde Balló	<b>Project Office</b>	Csanád Maller	<b>AVISO Audiovisual and Theatre Technology Department</b>
Lili Békessy	<b>Student of Musicology</b>	Zsolt Mátyus	<b>AVISO Audiovisual and Theatre Technology Department</b>
Júlia Belicza	<b>Study Department</b>	Kálmán Melha	<b>AVISO Audiovisual and Theatre Technology Department</b>
Anna Belinszky	<b>Student of Musicology</b>	Péter Merényi	<b>Student of Musicology</b>
Edina Csalló	<b>Study Department</b>	Judit Mihalcsik	<b>Tourism affairs</b>
Zsuzsanna Csomai	<b>Study Department</b>	Judit Molnár	<b>Project Office</b>
Ferenc Debreczeni	<b>AVISO Audiovisual and Theatre Technology Department</b>	László Nagy	<b>AVISO Audiovisual and Theatre Technology Department</b>
Zsuzsanna Domokos	<b>Head of Liszt Ferenc Memorial Museum and Research Centre</b>	Diana Palágyi	<b>Study Department</b>
Ágnes Édes	<b>Stationary</b>	Enikő Papp	<b>PA to the President</b>
Martin Elek	<b>Student of Musicology</b>	Olívia Papp	<b>Concert Centre</b>
Orsolya Freytag	<b>International Affairs</b>	Theodóra Sebestyén	<b>Head of Zoltán Kodaály Memorial Museum and Archives</b>
Kata Füstös	<b>Doctoral School</b>	Kata Sessler	<b>PA to the President</b>
Attila Gáti	<b>Head of Facility Management</b>	Zoltán Sleisz	<b>AVISO Audiovisual and Theatre Technology Department</b>
Zsuzsa Gibarszki	<b>Communications, Marketing and Media Contents</b>	Lilla Súgó	<b>Study Department</b>
Rudolf Gusztin	<b>Student of Musicology</b>	Mihály Sutýák	<b>Development</b>
Dorina Gyurkócza	<b>Communications, Marketing and Media Contents</b>	Zsuzsanna Szálka	<b>Concert Centre</b>
Zsófia Hózsa	<b>Student of Musicology</b>	Ágnes Széll	<b>Concert Centre</b>
Zsuzsanna Illés	<b>Facility management</b>	Sára Szentmiklósi	<b>AVISO Audiovisual and Theatre Technology Department</b>
Tünde Iván	<b>AVISO Audiovisual and Theatre Technology Department</b>	Balázs Szókovács	<b>Study Department</b>
Botond Józsa	<b>Communications, Marketing and Media Contents</b>	Krisztina Tötös	<b>Accreditation Unit</b>
Laura Justin	<b>Student of Musicology</b>	Ágnes Varga	<b>Communications, Marketing and Media Contents</b>
Ádám Kirkósa	<b>International Affairs</b>	Dániel Végh	<b>Communications, Marketing and Media Contents</b>
Kata Kiss	<b>Protocol, tourism</b>	Attila Veres	<b>AVISO Audiovisual and Theatre Technology Department</b>
Klaudia Könyves	<b>AVISO Audiovisual and Theatre Technology Department</b>	Eszter Zborai	<b>International Affairs</b>
Orsolya Lipovszki	<b>Communications, Marketing and Media Contents</b>	Bálint Zsoldos	<b>AVISO Audiovisual and Theatre Technology Department</b>
Péter Lorenz	<b>Communications, Marketing and Media Contents</b>		
Adrien Lőrincz	<b>Study Department</b>		

Hostesses provided by **Valton Securitie**

# Le Conseil de l'AEC

## President

- **Pascale De Groote** – Koninklijk Conservatorium, Artesis Hogeschool Antwerpen

## Secretary General

- **Jörg Linowitzki** – Musikhochschule Lübeck

## Vice-Presidents

- **Eirik Birkeland** – Académie norvégienne de musique d'Oslo (Norges musikkhøgskole)
- **Hubert Eiholzer** – Conservatorio della Svizzera Italiana Lugano

## Council Members

- **Georg Schulz** – Kunstuniversität Graz
- **Harrie van den Elsen** – Prins Claus Conservatorium Groningen
- **Deborah Kelleher** – Royal Irish Academy of Music, Dublin
- **Grzegorz Kurzyński** – Karol Lipinski Academy of Music in Wrocław
- **Antonio Narejos Bernabeu** – Conservatorio Superior de Música "Manuel Massotti", Murcia
- **Kaarlo Hildén** – Sibelius Academy Helsinki
- **Jacques Moreau** – CEFEDEM Rhône-Alpes, Lyon
- **Bruno Carioti** – Conservatorio di Musica "Alfredo Casella", L'Aquila
- **Don McLean** – Faculty of Music, University of Toronto (co-opté par le Conseil pour représenter les membres associés de l'AEC)

## L'Équipe du Bureau de l'AEC

Jeremy Cox

Chief Executive



Linda Messas

General Manager



Sara Primiterra

Events Manager



Nerea Lopez de

Vicuña



Angela Dominguez

Polifonia Project Manager



Barbora Vlasova

Polifonia Project Coordinator



Pauline Patoux

Student Intern



Beatrice Miari

Student Intern



## Lexique de poche Pour se repérer dans l'Académie Liszt

Hongrois	Français
Kávézó	Cafeteria (Café/salon-bar)
Kijárat	Sortie
Nagyterem	Grande Salle (de concert)
Jobb	droite
Bal	gauche
Erkélylépcső	Escaliers d'accès au balcon
Könyvtár	Bibliothèque
Középerkély	Balcon (milieu)
Oldalerkély	Balcon (latéral)
Sor	Rang
Terem	Salle
Kisterem	Petite salle de concert (Salle Solti)
Átrium	Atrium
Karzat	Galerie
Tanterem	Salle de cours
Kamaraterem	Salle de musique de chambre
Operastúdió	Studio d'opéra
Kupolaterem	Salle de la Coupole